

Rapport annuel de mise en oeuvre du contrat de gestion en 2016

Sommaire

Chapitre 1. Introduction	5
Chapitre 2. Mission du Port	7
2.1. Missions du Port	7
2.2. Organisation du Port	9
2.2.1. Conseil d'administration	9
2.2.2. Service de gestion	12
2.2.3. Ministre de tutelle	14
2.2.4. Plate-forme des Ports	14
2.2.5. Organes de contrôle	14
Chapitre 3. Communication	17
3.1. Actions menées par le GT Com	17
3.2. Actions spécifiques du PAN	17
Chapitre 4. Gestion domaniale	19
4.1. Inventaire de la situation existante	19
4.1.1. Domaine géré par le Port	19
4.1.2. Implantation des zones portuaires	19
4.1.3. Conditions d'installation - tarification	26
4.1.4. Evolution du nombre de concession	27
4.1.5. Occupation des zones portuaires	30
4.2. Acquisition de nouveaux terrains	32
4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés	32
4.4. Amélioration des mesures de valorisation	33
Chapitre 5. Aspects économiques	35
5.1. Missions de développement économique et territorial	35
5.2. Missions de mobilité et de développement multimodal durable	36
5.2.1. Recettes de concession	36
5.2.2. Statistiques de transport de marchandises	37
5.3. Missions de développement du tourisme fluvial	44
5.3.1. Ports de plaisance	44
5.3.2. Restaurant d'Amée	49
Chapitre 6. Bilan environnemental	49
6.1. Bilan de l'année 2016	51
6.2. Mesures à prendre dans les années futures	51
Chapitre 7. Aspects budgétaires et comptables	53
7.1. Bilan de l'année 2016	53
7.1.1. Exécution du budget 2016	53
7.1.2. Exécution du budget investissement 2016	57
7.1.3. Comptes annuels de l'exercice 2016 certifiés par le réviseur	58
Annexe 1 Gestion domaniale	71

Chapitre 1. Introduction

Le présent rapport constitue le premier rapport annuel sur la mise en œuvre du contrat de gestion, lequel est entré en application le 01/01/2015 et porte sur une période de 5 ans.

Il comporte le bilan des activités du Port au cours de l'année 2015 sous les aspects :

- ✓ Communication
- ✓ Gestion domaniale
- ✓ Bilan économique
- ✓ Bilan environnemental
- ✓ Bilan financier
- ✓ Bilan social

Il comporte également une évaluation du contrat de gestion après une année de fonctionnement.

Chapitre 2. Missions du Port

2.1. Missions du Port

Le Port autonome de Namur est un Organisme d'Intérêt public constitué par l'association des organismes suivants :

- la Région wallonne
- la Province de Namur
- le Bureau économique de la Province de Namur
- la Ville de Namur
- la Ville d'Andenne
- la Commune de Floreffe
- la commune de Sambreville

Ses missions ont été définies dans la Loi de création du Port du 20 juin 1978.

Elles ont fait l'objet d'une actualisation dans le cadre du contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et les 4 ports autonomes wallon en vigueur depuis le 01/01/2015.

2.1.1. Loi de création du Port du 20 juin 1978

Le Port autonome de Namur a été créé par la Loi du 20 juin 1978. En vertu de cette loi, l'association a pour objet d'aménager, d'équiper, de gérer et d'exploiter les zones portuaires, y compris leurs dépendances, installations et terrains, qu'elle crée elle-même ou que lui confient la Région ou d'autres autorités publiques, et qui sont situés en Province de Namur.

En vue de la réalisation de cet objet, elle recherche les moyens propres à développer les ports publics de la région et prend toutes les mesures utiles pour les besoins du commerce et de l'industrie. Elle peut poursuivre son objet soit par exploitation directe, soit de toute autre manière. Elle peut poursuivre tout objet rattaché à l'objet principal et susceptible de concourir à sa réalisation ou de faciliter celle-ci.

La mission du Port Autonome de Namur s'étend, en ce qui concerne les ports qui lui sont confiés, aux murs de quai et aux murs de darse, tel qu'ils sont délimités par des plans dressés contradictoirement, ainsi qu'aux chaussées, accotements, terre-pleins et talus des voies d'accès aux divers quais depuis la limite de la voirie.

Sont à charge, les frais de dragage des darses et, sur une longueur de 10 mètres, des lieux de stationnement des bateaux le long de tous les murs de quai qui lui sont remis, à l'exclusion des bassins de virement.

L'association est autorisée à accorder des concessions et autorisations à des tiers, à louer des biens meubles et immeubles, à percevoir des péages, redevances, droits de quai, produits de location et autres résultant de l'exploitation des installations et ouvrages, suivant les barèmes arrêtés par le Roi.

Le siège de l'association est établi à Namur.

2.1.2. Contrat de gestion du 01/01/2015

Ce contrat de gestion a été passé entre le Gouvernement wallon et le Port autonome de Namur. Il porte sur une durée de 5 ans à compter du 01/01/2015.

Ce contrat détermine les droits et obligations des 2 parties, ainsi que les règles et les modalités selon lesquelles le Port autonome de Namur exécute les missions de service public qui lui sont confiées par la Région wallonne.

Le contrat de gestion reprend les missions du port tels que définies dans la Loi de création du Port du 20 juin 1978, en les actualisant pour prendre en compte les évolutions et les nouveaux défis en termes économiques et environnementaux.

Il définit les missions de service public qui sont assignées au port :

La mission principale consiste à développer les activités économiques liées à la voie d'eau. A cette fin, le contrat de gestion définit les missions suivantes :

a) Missions de développement économique et territorial

- Favoriser le développement économique et l'emploi en attirant des entreprises sur les terrains gérés par le Port. Par leur implantation dans les zones portuaires, ces entreprises peuvent développer des activités et créer des synergies entre elles, en favorisant l'utilisation des produits d'une entreprise en tant que matière première pour une autre entreprise (économie circulaire).
- Diversifier les services offerts dans les zones portuaires, telles la collecte, l'élimination des déchets d'exploitation de la navigation.
- Stimuler l'activité économique en agissant comme interface pour mobiliser les aides et les soutiens publics pour la création et le développement d'activités économiques liées à la voie d'eau.
- Participer à la politique d'aménagement du territoire en mettant en œuvre des projets de réhabilitation de terrains en friche ou de chancres industriels en vue de leur exploitation portuaire.

b) Missions de mobilité et de développement multimodal

- Mettre à disposition des usagers du Port et des concessionnaires l'infrastructure et les services adéquats.
- Favoriser la mise en place d'outils et de la logistique nécessaires au transport multimodal.
- Contribuer au développement durable en favorisant la mobilité au sein de la Région par le soutien au transfert modal de et vers la voie d'eau.
- Contribuer à la mobilité générale par la mise en place de centres logistiques et d'infrastructures multimodales et intermodales.
- Promouvoir l'implantation d'entreprises liées à la voie d'eau et à la logistique.
- Promouvoir l'implantation et le développement d'entreprises liées aux activités de constructions et de réparations navales.
- Participer à la promotion et au développement du trafic fluvial.
- S'intégrer au sein des réseaux de transports européens notamment par une politique d'ouverture aux coopérations régionales, nationales et internationales, en sensibilisant les autorités compétentes aux opportunités offertes par les programmations européennes.

c) Missions d'entreprise régionale performante

- Promouvoir les services et l'image du Port.
- Stimuler le partenariat sous toutes ses formes tant dans la conception des projets que dans leur réalisation (investissement et exploitation) situés dans des zones à vocation portuaire et en vue de leur exploitation portuaire.
- Gérer, équiper, entretenir et développer les actifs propres et les actifs régionaux remis au Port en concertation avec les services de la Région wallonne.
- Gérer au mieux les ressources financières.
- Percevoir les redevances sur base des principes régionaux de tarification.
- Utiliser au mieux les ressources régionales en optimisant les coopérations et les synergies entre les différents ports wallons et les opérateurs publics wallons.
- Assurer l'efficacité du Port au travers d'une stratégie de développement pluriannuelle.
- Adapter les installations portuaires aux nouvelles technologies.
- Contribuer en tant qu'expert aux projets réglementaires portant sur la gestion et le développement portuaire en général (Europe, Région).

d) Missions de développement du tourisme fluvial

- Gérer les ports de plaisance en coordination avec le Commissariat au Tourisme.
- Développer l'attractivité touristique des ports de plaisance.
- Améliorer la gestion économique des ports de plaisance.

2.2. Organisation du Port

Acteur important de la Province de Namur, le Port veut offrir des services de manière optimale au service du développement économique de sa région et de ses missions en termes de développement fluvial (voir §2.1.2. du présent chapitre)

Pour ce faire, son mode de fonctionnement est basé sur son organisation interne et sur la recherche des meilleures synergies et les partenariats avec les acteurs concernés par les projets développés par le Port.

Organisation interne

- ✓ Le Conseil d'Administration
- ✓ Le service de gestion
- ✓ Le Ministre de tutelle
- ✓ Le Service Public de Wallonie – DGO2
- ✓ La plate-forme des ports autonomes wallons

Organismes de contrôle

- ✓ Le Réviseur d'entreprises
- ✓ La Cour des Comptes
- ✓ Les Commissaires du Gouvernement

Partenariats et synergies

- ✓ Au niveau international
 - L'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation)
 - la FEPI (Fédération Européenne des Ports Intérieurs)
- ✓ Au niveau national
 - L'AWEX (Agence Wallonne à l'Exportation)
 - Les bateliers
- ✓ Au niveau régional
 - Logistics in Wallonia
 - Service Public de Wallonie : la DGO3 concernant les matières environnementales et la DGO4 concernant les matières aménagement du territoire et urbanisme.
- ✓ Au niveau provincial
 - Le BEP (Bureau économique de la Province de Namur)
 - Les contrats de rivière de haute Meuse et de la Sambre
- ✓ Au niveau du Port
 - Les concessionnaires
- ✓ Au niveau communal
 - Les communes concernées par le développement du domaine portuaire
- ✓ Au niveau des riverains
 - La concertation avec les riverains pour les impliquer dans les projets portuaires et prendre en compte leurs droits, de manière à favoriser l'acceptabilité de ces projets.

Les questions de partenariats et de synergies sont traités dans le chapitre 4 § 4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés.

2.2.1. Conseil d'administration

Un Conseil d'administration, constitué de 15 membres, gère l'Association.

Son rôle est de nature décisionnelle.

Le Conseil est habilité à prendre toutes les décisions en matière :

- ✓ De stratégie de développement du Port ;
- ✓ D'investissements en infrastructures et d'acquisition de matériel, ainsi que l'approbation des marchés publics y relatifs ;
- ✓ De marchés de services (réviseur, secrétariat social, gestion des ports de plaisance)

- ✓ D'attribution des concessions et de leur suivi ;
- ✓ De maintenance et d'exploitation du Port

Au 31 décembre 2016, le Conseil était composé comme suit :

1 Président

2 Vice – Présidents

14 Administrateurs, en ce compris les 2 Vice – Présidents

La représentation des Associés est la suivante :

- La Région wallonne : 7 Administrateurs
- La Province de Namur : 1 Administrateur
- Le Bureau économique de la Province de Namur : 2 Administrateurs
- La Ville de Namur : 1 Administrateur
- La Ville d'Andenne : 1 Administrateur
- La Ville de Sambreville : 1 Administrateur
- La Commune de Floreffe : 1 Administrateur

La liste des Administrateurs est reprise en pages suivantes.

Deux commissaires désignés par le Gouvernement wallon sont chargés du contrôle de l'Association :

Monsieur Luc VANDENDORPE

Monsieur Thibaut MOUZELARD

Composition du Conseil d'administration

PRESIDENT

Monsieur Bernard ANSELME

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Marc BRUYR

Monsieur Pascal DEPAUW

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Région wallonne

Madame Fabienne BALFROID

Monsieur Pascal DEPAUW

Monsieur Alain GENETTE

Monsieur Dimitri LHOSTE

Monsieur Marc DEHENEFFE

Madame Sandrine LACROIX

Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN

ADMINISTRATEURS EFFECTIFS

Province de Namur

Monsieur Luc DELIRE

BEP

Monsieur Marc BRUYR

Monsieur Claude EERDEKENS

Ville de Namur

Monsieur Tanguy AUSPERT

Ville d'Andenne

Madame Elisabeth MALISOUX

Commune de Floreffe

Monsieur Benoît MOUTON

Commune de Sambreville

Monsieur Jean-Charles LUPERTO

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

Région wallonne

Monsieur Nicolas Van Ydegem

Monsieur Joachim HERNANDEZ DISPAUX

Monsieur Jacques MOISSE

Monsieur Dimitri DELECAUT

Monsieur Francis COLLOT

Monsieur Robert JOLY

Madame Véronique HANCE

ADMINISTRATEURS SUPPLEANTS

Province de Namur

Monsieur Xavier GERARD

BEP

Madame Francine DUCHENE

Monsieur Benjamin COSTANTINI

Ville de Namur

Monsieur Arnaud GAVROY

Ville d'Andenne

Madame Sandrine CRUSPIN

Commune de Floreffe

Monsieur Philippe VAUTARD

Commune de Sambreville

Monsieur Philippe HANCK

2.2.2. Service de gestion

Le Service de Gestion du Port assure

- La préparation et l'exécution des projets d'infrastructures ;
- La préparation des dossiers d'acquisitions immobilières ;
- Les demandes et le suivi des subsides ;
- Les démarches en vue d'accueillir de nouvelles entreprises dans les zones portuaires ;
- La gestion des contrats de concession ;
- La maintenance et l'entretien du domaine portuaire.

Il soumet au Conseil d'administration toutes les propositions en matière d'investissement pour la réalisation de nouvelles infrastructures, d'attribution de concessions, de gestion financière et budgétaire et de toutes questions liées à la gestion du domaine portuaire.

Il assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration.

PERSONNEL DU SERVICE DE GESTION :

Le personnel du Service de gestion est constitué pour une part par des agents du Service Public de Wallonie, mis à la disposition du Port, à temps partiel, par le Gouvernement wallon.

Pour l'autre part, il est constitué d'agents contractuels recrutés par le Port sous forme d'un contrat à durée indéterminée.

- Directeur : Marc BAUVIN

- Technique et investissements : Vincent FELLER et Laurent CALAY

- Gestion financière, budgétaire, et relations extérieures (avec les autres ports wallons, avec les niveaux fédéral et européen) :
Claude MARTIN

- Secrétariat du Conseil : Solène BAUVIN

- Gestionnaire : Ann-Françoise WIAME

- Comptabilité : Dominique VERBORG

- Secrétariat : Katty BOURGEOIS, Nathalie ISTACE et Solène BAUVIN

La description des tâches exercées est reprise dans l'organigramme en page suivante.

SIEGE DU PORT :

Les services du Port autonome de Namur sont installés

Place Léopold, 3
5000 Namur.

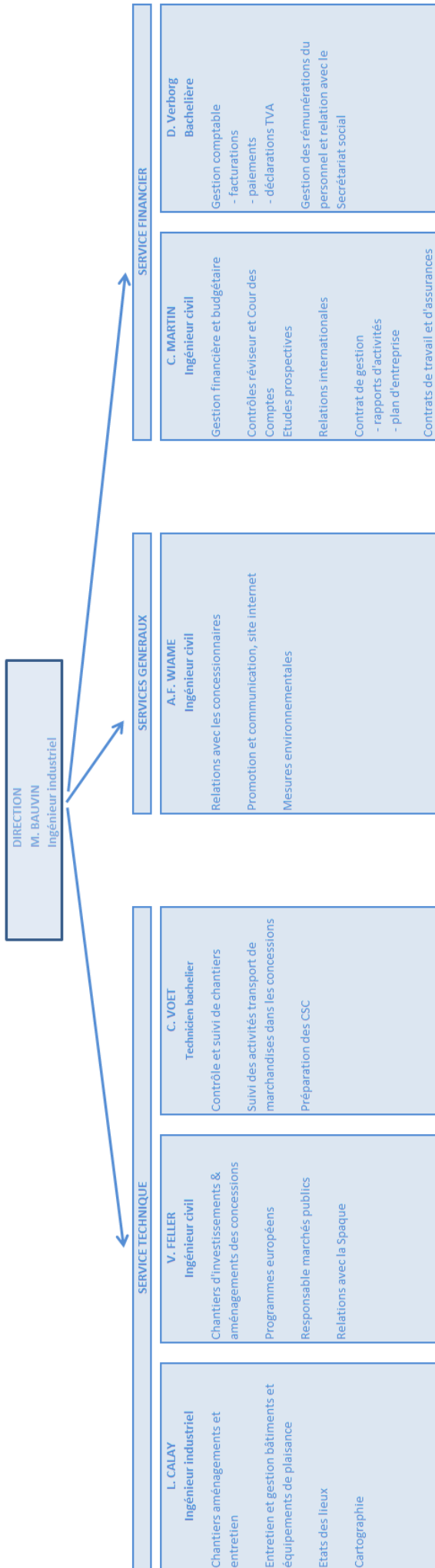
Téléphone: 081/24.09.50.

Téléfax: 081/24.09.55.

E mail : info@portnamur.be

Site Internet : <http://www.portnamur.be>

Organigramme du Port Autonome de Namur



SERVICE ADMINISTRATIF

Missions générales	
<p>Accueil des visiteurs et réception téléphonique Secrétariat du service de gestion Dactylographie Indicage Classement</p>	
Missions spécifiques	
<p>S. BAUVIN Bachelière Secrétariat du Conseil d'Administration Appui service comptabilité et paiements</p>	<p>K. BOURGEOIS Bachelière Contrats de concession - nouveaux contrats - suivi des contrats en cours</p>
	<p>N. ISTACE CESS Archivage électronique Economat Repertoire des contacts</p>

2.2.3. Ministre de tutelle et SPW – DGO 2

Par le contrat de gestion, le Gouvernement wallon représenté par le Ministre de tutelle du Port prend les engagements suivants :

- ✓ Le Gouvernement accorde à chaque port une intervention financière de 5 Millions € pour la durée du contrat, soit 5 ans ;
- ✓ Le Gouvernement donne accès aux services d'études de l'administration pour la conception et la réalisation des projets d'infrastructures, ainsi qu'aux prestations d'intérêt régional, notamment concernant les statistiques et la gestion domaniale, via une convention à passer entre le Port et la DGO2 ;
- ✓ Le Port bénéficie des services de la Région wallonne : Centrale d'achats, accès aux marchés publics de fourniture d'électricité, de téléphonie et de matériel informatique, Service social des Services du Gouvernement wallon ;
- ✓ Dans la limite des disponibilités budgétaires :
 - Acquisition de terrains présentant un potentiel pour la voie d'eau
 - Dépollution de terrains avant leur remise en gestion au Port
 - Dragage des zones remises en gestion au Port ainsi que la voie d'eau contiguë
- ✓ Mise en place d'une plate-forme des Ports wallons pour coordonner les actions des Ports et créer les synergies stratégiques à l'échelle de la Wallonie.

2.2.4. Plate-forme des ports

Instituée par le Gouvernement, la plate-forme des ports constitue le lieu de concertation entre ceux-ci pour développer les synergies et les collaborations souhaitables pour développer le trafic fluvial.

2.2.5. Organes de contrôle

Le contrôle des activités du Port est un aspect essentiel pour garantir les principes d'une bonne gestion, de transparence, et de qualité des états financiers. Ce contrôle implique également les règles visant à prévenir les conflits d'intérêts.

Le Port fonctionnant avec les deniers publics se doit de transmettre des informations fiables et transparentes.

La Directive européenne 2011/85/UE impose aux entités du secteur public de tenir une comptabilité fiable ainsi que de faire l'objet d'un contrôle interne efficace et d'un audit indépendant. Cet audit indépendant nécessite d'impliquer à la fois la Cour des Comptes et un réviseur d'entreprises.

Les dispositifs de contrôle sont donc réalisés à la fois de manière interne et externe.

2.2.5.1. Contrôle interne

Service de gestion

Le Directeur contrôle et valide la bonne exécution des tâches exécutées par ses agents, ainsi que tous les documents qu'il soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Conseil d'administration du Port

Le Conseil d'administration sollicite auprès du service de gestion tous les renseignements et documents qu'il juge utiles préalablement aux décisions qu'il doit prendre.

Il est également habilité à contrôler le bon fonctionnement du Port et, si nécessaire prendre les mesures correctrices nécessaires.

Commissaires du Gouvernement wallon

Les commissaires du Gouvernement wallon veillent au bon respect de l'exécution des lois, décrets et règlements.

Ils disposent d'un droit de veto vis-à-vis des décisions prises par le conseil d'administration, lorsque celles-ci contreviennent au cadre légal et réglementaire.

2.2.5.2. Contrôle externe

Réviseur d'entreprises

Le rôle du réviseur d'entreprises consiste à évaluer et à émettre un avis sur la qualité et la fiabilité des informations financières et non financières fournies par le Port.

Le réviseur doit s'acquitter en toute indépendance des missions révisorales qui lui sont confiées.

Cour des Comptes

La Cour des Comptes exerce un contrôle externe des marchés publics, les opérations budgétaires, comptables et financières. La loi organique de création de la Cour des Comptes lui confère une indépendance et une autonomie pour accomplir ses missions.

Elle publie le résultat de ses contrôles dans le Cahier d'observation, document officiel transmis annuellement au Parlement wallon.

Chapitre 3. Communication

3.1. Actions menées par le GT Com

Le contrat de gestion indique dans son article 13 que les ports doivent établir un plan de communication concerté avec la DGO2. Cette question a été examinée lors des réunions spécifiques dans le cadre de la plateforme des ports, afin de coordonner des actions de communication.

A cette fin, un groupe de travail, dénommé GT com, a été mis sur pied. Il est constitué des 4 ports autonomes et de la DGO2. La coordination a été confiée à la DPVNI (Direction de la Promotion des Voies Navigables et de l'Intermodalité) de la DGO2.

Contexte

La DPVNI dispose, sur support DVD, d'un film vidéo de promotion des voies navigables wallonnes, réalisé en 2010. Cependant, ce film est aujourd'hui dépassé, techniquement mais aussi eu égard aux nombreux investissements récents terminés, en cours ou en préparation sur le réseau et dans les zones portuaires gérées par les ports autonomes.

Décisions du groupe de travail GT Com

A l'issue des réflexions menées par le groupe de travail GT Com, il a été décidé d'associer la DPVNI et les ports autonomes afin de mener à bien la réalisation d'un nouveau film vidéo (version longue d'une dizaine de minutes et version courte de 4 ou 5 minutes) et d'une banque d'images présentant de façon cohérente les deux aspects fondamentaux pour le développement du transport fluvial et de la logistique portuaire en Wallonie :

- Le réseau et ses infrastructures et ouvrages d'art représentatifs
- Les zones portuaires de transbordement et de traitement des marchandises, dans leurs diversité et spécificités.
- La disponibilité des sites potentiels à l'accueil d'investisseurs étrangers et domestiques.

A cette fin, un marché de services a été lancé par la DPVNI en 2016.

Le prestataire a pour mission de mener à bien, en coordination avec le « comité de suivi » du projet constitué de représentants de la DPVNI et des 4 ports autonomes wallons, la réalisation complète du projet, qui s'articulera autour de 3 phases successives :

- ✓ une première phase de « pré-production » (réunions du groupe de travail GT Com avec le prestataire de services sélectionné, afin de mettre précisément au point le scénario du film, les modalités pratiques de tournage des séquences, les lieux et zones portuaires choisis pour le tournage, les repérages éventuels sur le terrain, etc.) ; Planifié de janvier à février 2017 ;
- ✓ une deuxième phase de « production » relative au tournage in situ des séquences. Planifié de février à avril 2017 ;
- ✓ une troisième phase de « montage » du film et de ses séquences (comprenant sonorisation et commentaires explicatifs multilingues, création d'une pochette attractive pour le DVD du film et élaboration, sur base de la trame et du message du film, d'un visuel publicitaire commun de format A4 et poster illustrant les cinq partenaires). Planifié d'avril à mai 2017.

L'ensemble des prestations et les livrables doivent être achevés et approuvés pour le 31 mai 2017 au plus tard.

3.2. Actions spécifiques menées par le PAN

Presse

Diverses insertions ont été réalisées afin de promouvoir l'image du PAN dans le Vif l'Express, le Trends Tendence, la Libre Belgique).

Evènement

Lors des événements auxquels le PAN apportait son aide financière, des supports visuels ont été intégrés sur le site de prestation tout comme dans les programmes et communications afin de confirmer la présence du PAN (Festival Musical de Wallonie, Tournée des Masuis et Côtélis...). Présence de support d'image et communication lors d'évènements organisés par l'asbl Prom'Andenne.

Site Web

Le site web ne pouvant plus, pour raison technique, être mis à jour de manière efficace, un nouveau site web a été réalisé et mis en ligne.

Facebook

Afin de toucher de manière la plus active les membres présents sur ce réseau social, une page facebook a été créée. Elle relaie les images et informations liées à la Meuse, la Sambre, aux entreprises concessionnaires, et à tout sujet intéressant pouvant être lié aux missions du PAN.

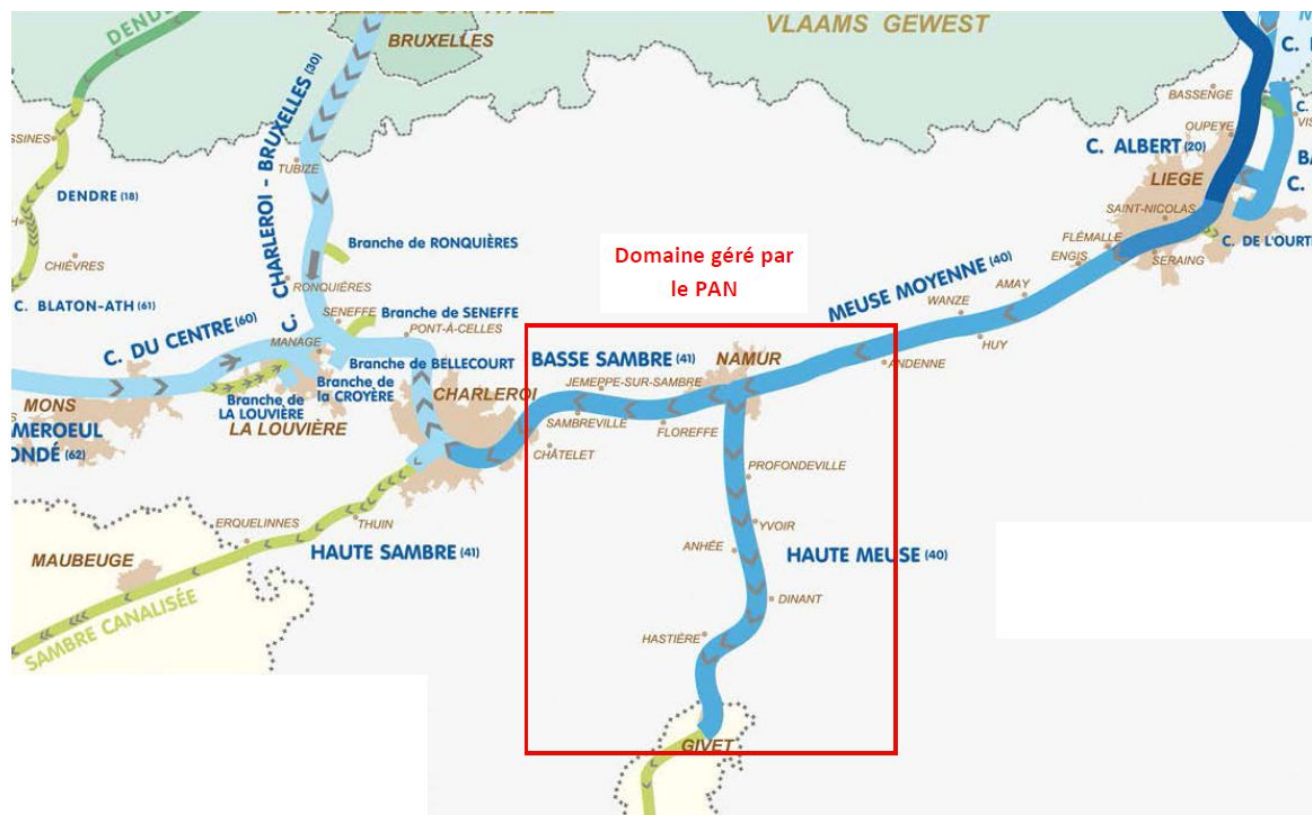
Actions à mener par le PAN

- ✓ Insertion de visuels en accord avec le groupe Communication des 4 ports ;
- ✓ Préparation d'une vidéo conjointement avec le groupe Communication des 4 ports ;
- ✓ Transmission à l'Awex des supports de communication produits par les prestataires (voir point 3.1.), ainsi que ceux qui sont propres au PAN
- ✓ Recherche de goodies originaux, en lien avec les missions du PAN et durables, à distribuer (diminution du stock actuel)
- ✓ Création d'un évènement en lien avec le 40^{ème} anniversaire du PAN.

Chapitre 4. Gestion domaniale

4.1. Inventaire de la situation existante

4.1.1. Domaine géré par le Port



Source : SPW DGO2 Direction de la Promotion des Voies navigables et de l'Intermodalité

Comme figuré sur la carte ci-dessus, le domaine comporte les terrains situés en bord de la Sambre et de la Meuse sur le territoire de la Province de Namur.

En l'occurrence,

- la Sambre : depuis Moignelée (commune de Sambreville) jusqu'au confluent avec la Meuse à Namur.
- la Haute Meuse : depuis Heer Agimont (frontière France/Belgique) jusqu'à Namur.
- La Meuse moyenne : de Namur à Andenne.

4.1.2. Implantation des zones portuaires

Depuis la création du Port autonome de Namur en 1978, la gestion de ports et zones portuaires ou industrielles ainsi que de ports publics lui a été confiée.

Actuellement, le Port gère 25 ports et zones portuaires ou industrielles ainsi que 2 ports publics.

Les terrains situés en bord de voie d'eau et équipés de dispositifs d'accostage (murs de quais, ducs d'Albe) sont prioritairement réservés aux utilisateurs de la voie d'eau tandis que les terrains non équipés de dispositifs d'accostage ou situés à l'arrière des terrains bord à voie d'eau peuvent être concédés tant à ceux-ci qu'aux investisseurs industriels ne l'utilisant pas.

Les ports publics sont réservés exclusivement au chargement et au déchargement des bateaux. Ils ne peuvent être concédés et leur utilisation est conditionnée à l'obtention d'une autorisation à titre précaire ou d'une autorisation d'effectuer des opérations isolées comme défini au chapitre 2 §2.2. "Conditions d'installation".

Plusieurs terrains sont en cours d'équipement. Ils seront à la disposition des candidats utilisateurs de la voie navigable ou des investisseurs industriels au cours des prochaines années. Ces terrains sont repris à l'annexe 1

Les zones portuaires gérées par le Port autonome de Namur se trouvent presque exclusivement en "zone industrielle" au plan de secteur.

Les terrains situés le long de la Meuse en aval de Namur sont accessibles aux bateaux de 2.000 tonnes et aux convois poussés de 9.000 T. Ceux situés le long de la Sambre et le long de la Meuse en amont de Namur sont accessibles aux bateaux de 1.350 tonnes.

Les zones gérées par le Port autonome de Namur se situent au carrefour du réseau européen de voies navigables reliant la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Elles bénéficient d'un accès aisé vers les grands ports européens.

Le réseau des voies navigables de la Région wallonne dans lequel s'insère le Port autonome de Namur est relié au réseau à grand gabarit des voies d'eau européenne :

- vers l'est, la liaison Rhin – Main – Danube, via un canal à grand gabarit inauguré en 1992, permet aux convois de 3.300 T de relier la mer Noire à la mer du Nord en 3 semaines.

- vers l'ouest : le canal Seine Nord Europe au gabarit de 4.000 T, dont l'ouverture est prévue en 2025 permettra de relier l'Île de France aux ports d'Anvers et de Rotterdam.

L'implantation de ces ports et zones portuaires est indiquée sur les cartes reprises aux pages suivantes.

Les croquis des zones portuaires repris à l'annexe 1.

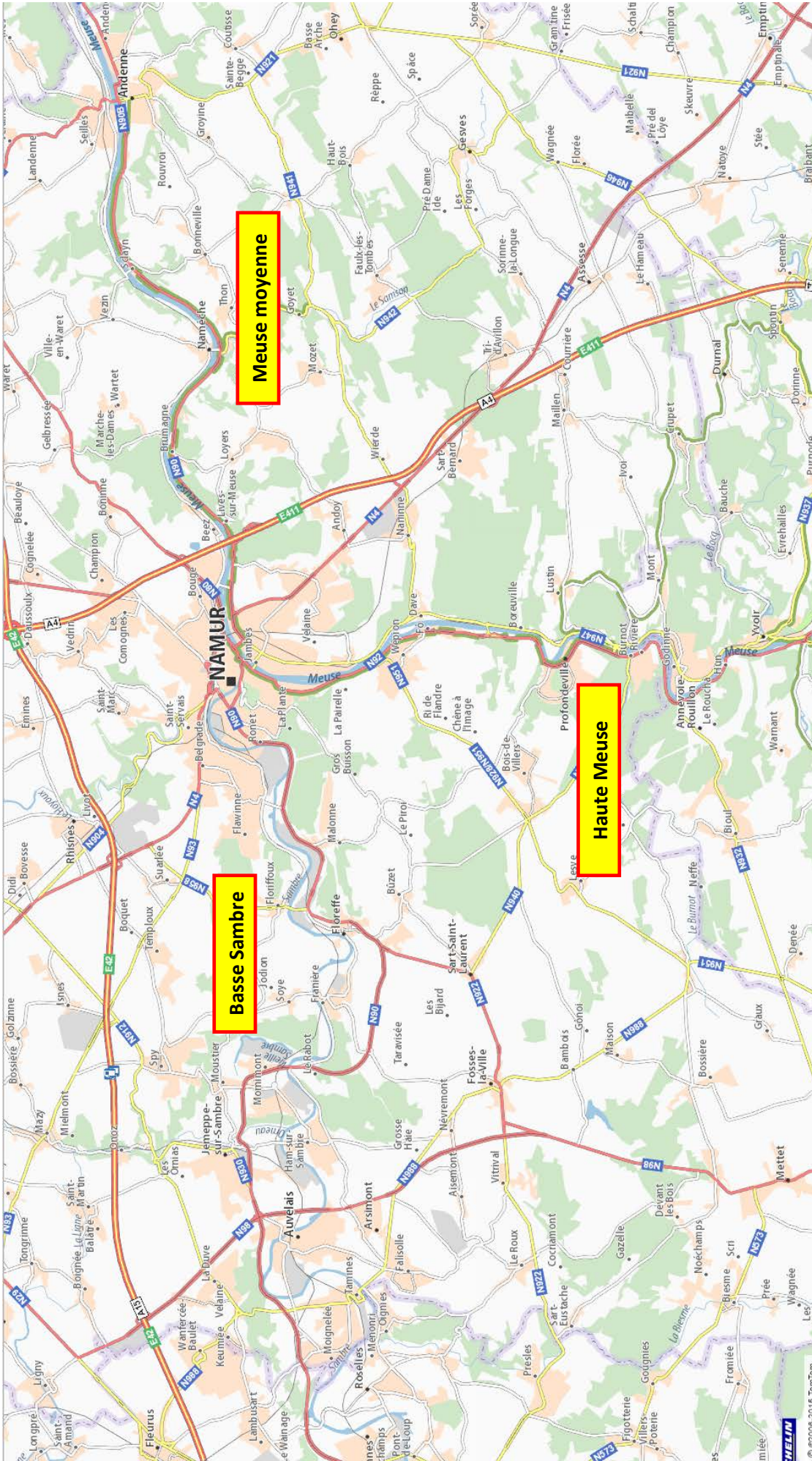
Ports publics

Le PAN gère 2 ports publics : le Port d'hiver situé à Salzennes et le port public de Sclaigneaux.

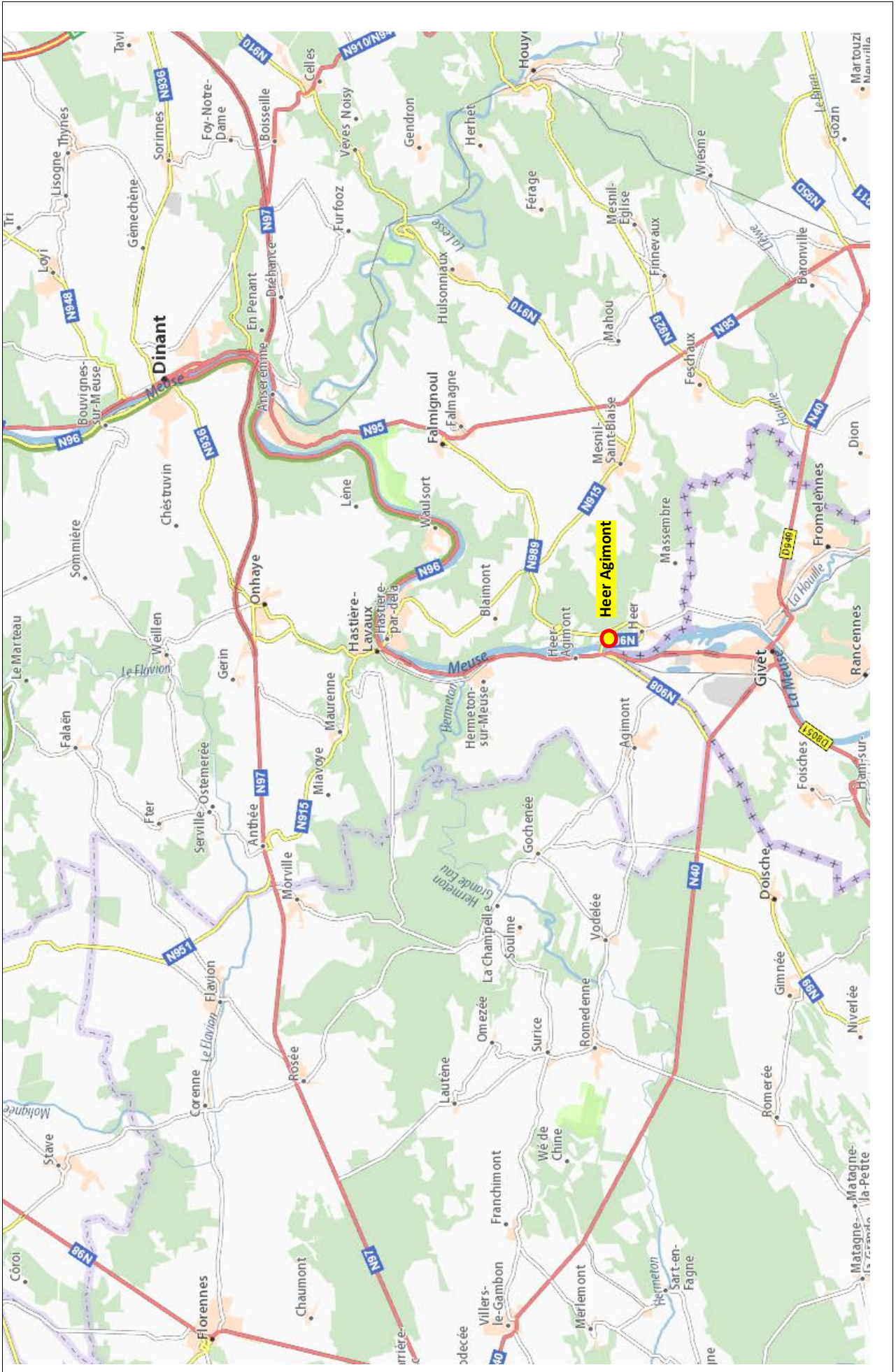
Ces ports publics sont destinés à effectuer des opérations isolées de chargement et de déchargement de bateaux, moyennant l'autorisation du Conseil d'Administration et l'application de redevances.

L'implantation de ces 2 ports figure à l'annexe 1.

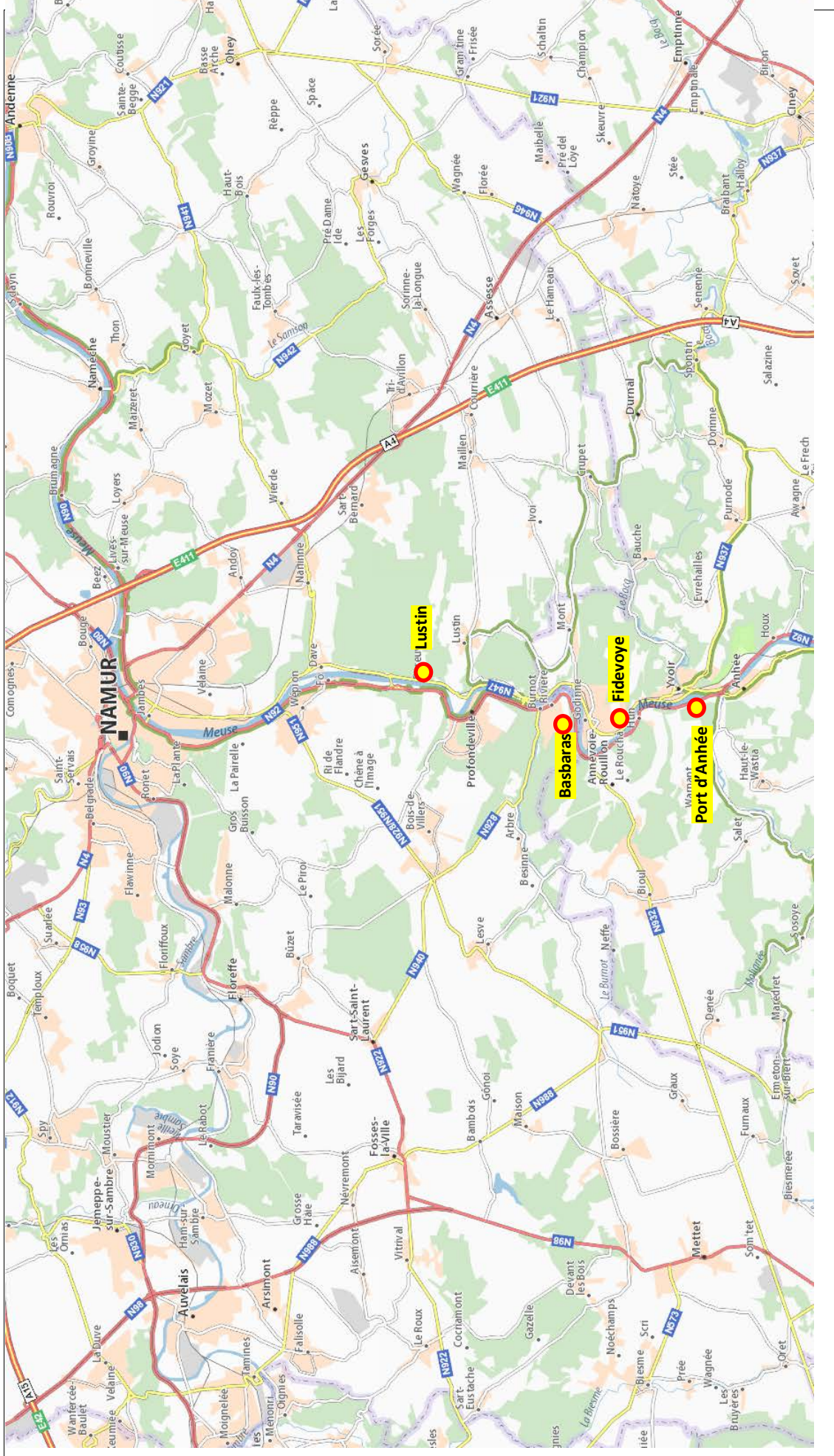
Domaine de gestion du PAN : vue d'ensemble



Localisation des zones portuaires le long de la haute Meuse entre Dinant et la frontière française



Localisation des zones portuaires sur la haute Meuse entre Namur et Dinant



4.1.3. Conditions d'installation – tarifications

Les conditions d'installation et les montants des redevances et péages sont fixés par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 30 juillet 1992 publié au Moniteur belge du 29 septembre 1992.

Les montants des redevances et péages dont question ci-après sont liés à l'indice général des prix à la production industrielle.

Il existe trois moyens d'obtenir le droit d'occuper les terrains ou d'utiliser les murs de quai dont la gestion a été confiée au Port autonome de Namur :

- 1) Le contrat de concession.
- 2) L'autorisation à titre précaire.
- 3) L'autorisation d'effectuer des opérations isolées

4.1.3.1. Contrat de concession

Des contrats de concession peuvent être octroyés à des utilisateurs de la voie d'eau ou à des candidats investisseurs industriels aux conditions suivantes :

Montants des redevances de concession (hors T.V.A.):

- zone de quai (située à l'arrière d'un mur de quai sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.
 - zone industrielle valorisée par la présence d'une route (située à l'arrière de la route sur 30 m de profondeur) : 0,3966 Euros/m²/an.
 - zone industrielle (située à l'arrière des zones précitées) : 0,1983 Euros/m²/an.
- Ces tarifs sont doublés dans les zones situées en agglomération

Des suppléments aux montants de base sont prévus pour les zones situées en agglomération et pour celles spécialement équipées.

En ce qui concerne les surfaces bâties et les terrains concédés pour des implantations à caractère commercial, le Conseil d'administration détermine le montant des redevances.

Durée des concessions :

La durée des concessions est fixée par le Conseil d'Administration en fonction des investissements que le concessionnaire compte réaliser sur la zone concédée :

	Durée de la concession.
pas d'investissement	5 ans
peu d'investissement	10 ans
investissement important	30 ans
investissement très important	3 x 30 ans

En cas d'accord des parties, les concessions sont renouvelables.

Péages sur tonnage manipulé :

Dans toute l'étendue des zones gérées par le Port autonome de Namur, chaque opération de manutention de matériaux donne lieu au paiement d'un péage par tonne manipulée.

a) Dans les zones portuaires.

L'usage d'un quai implique un trafic fluvial annuel minimum de 150 tonnes/mètre courant de quai comptabilisé à 0,0372 €/t.

Le péage pour trafic fluvial est dégressif pour le tonnage manipulé qui dépasse le minimum annuel imposé, soit :
de 151 à 300 t/mètre courant de quai : 0,0186 €/t,
au-delà de 300 t/mètre courant de quai : 0,0093 €/t.

b) Dans les zones industrielles.

Le péage pour trafic par camions ou wagons est fixé uniformément à 0,0496 €/t.

Dans tous les cas, il est imposé pour l'ensemble de la concession un péage global annuel correspondant à un trafic minimum de 1 t/m². Si le total des trafics par rapport à la superficie de la concession n'atteint pas la valeur de 1 t/m², le déficit est compté au tarif forfaitaire de 0,0496 €/t.

4.1.3.2. Autorisation à titre précaire

Des autorisations d'occupation à titre précaire peuvent être accordées pour des durées indéterminées mais généralement courtes. Ces autorisations sont révocables moyennant préavis de deux mois (de l'une ou l'autre des parties).

Les montants des redevances pour des autorisations à titre précaire sont fixés par le Conseil d'Administration.

Les péages sont fixés à :

0,0496 €/t pour le trafic par camions ou par wagons,

0,0372 €/t pour le trafic par voie d'eau.

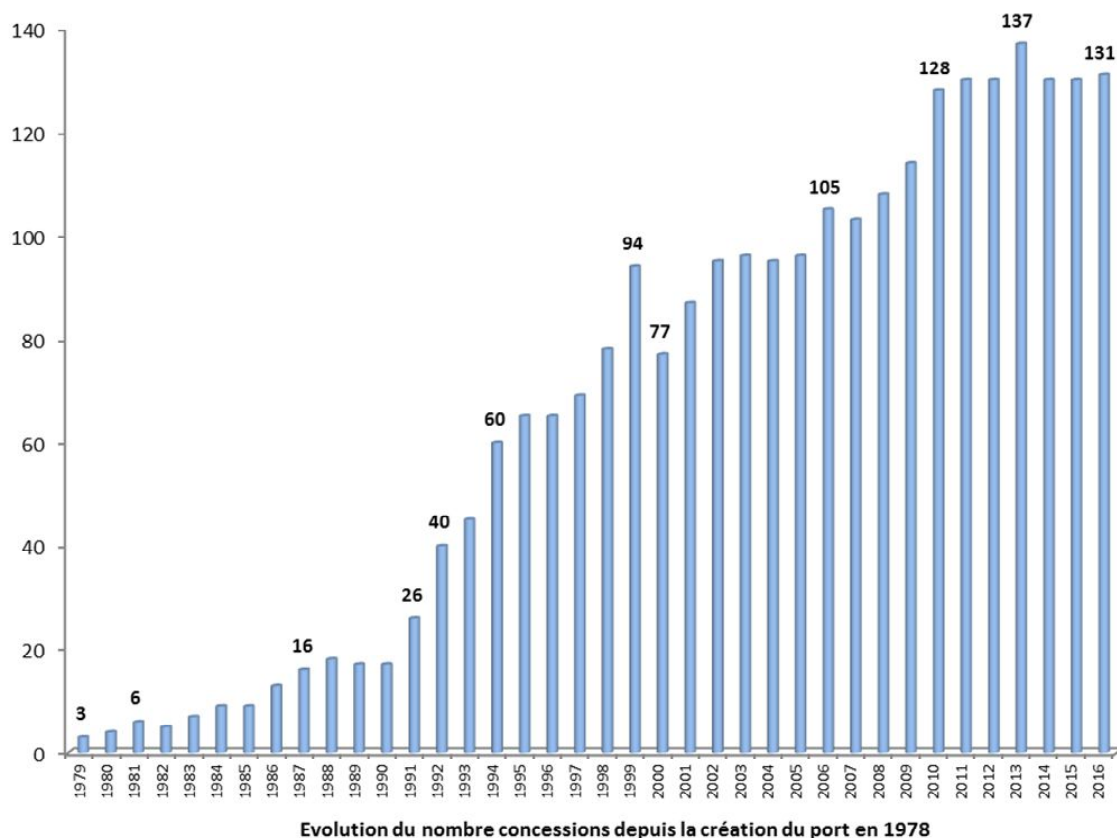
4.1.3.3. Autorisation d'effectuer des opérations isolées

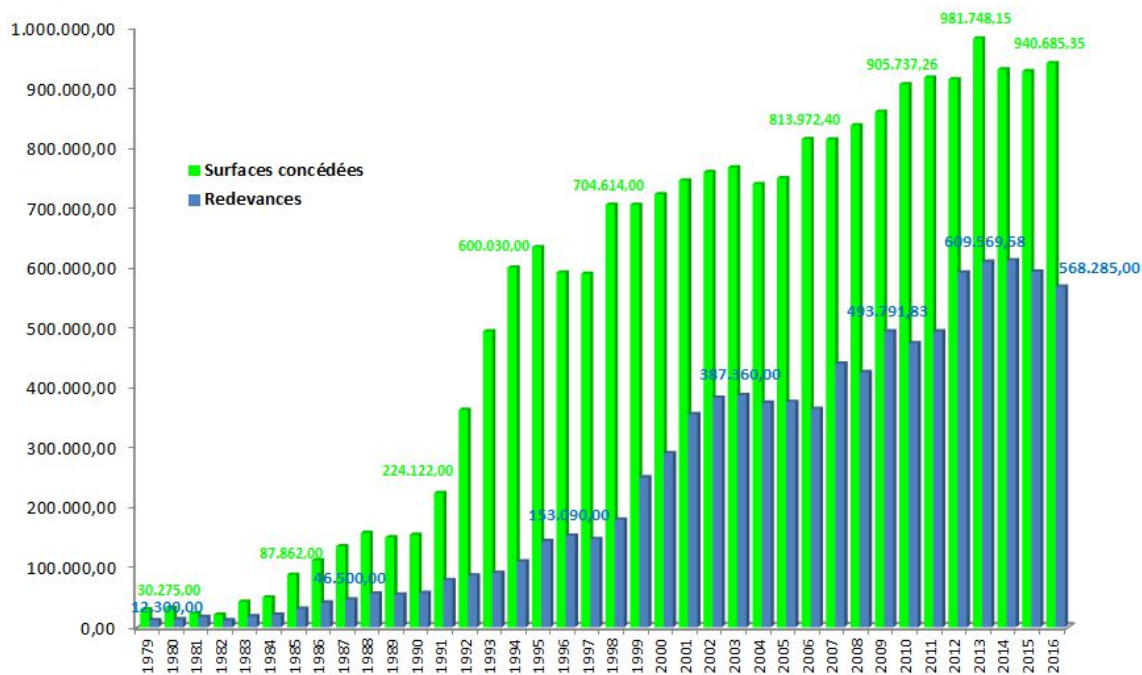
Le Conseil d'Administration peut accorder l'autorisation d'effectuer des opérations isolées de chargement et de déchargement de bateaux dans les ports publics ou dans les zones portuaires non concédées.

Pour les opérations isolées, le péage est uniformément fixé à 0,0744 € la tonne manipulée.

4.1.4. Evolution du nombre de concessions

Les 2 graphiques qui suivent montrent l'évolution du nombre de concessions, ainsi que l'évolution des superficies des terrains concédés aux entreprises, depuis la création du Port en 1978.





Evolution des surfaces concédées et des redevances de concessions depuis la création du Port

Ces 2 courbes montrent une croissance globalement continue du nombre de concessions, des superficies de terrains mises en concessions et des recettes y afférant.

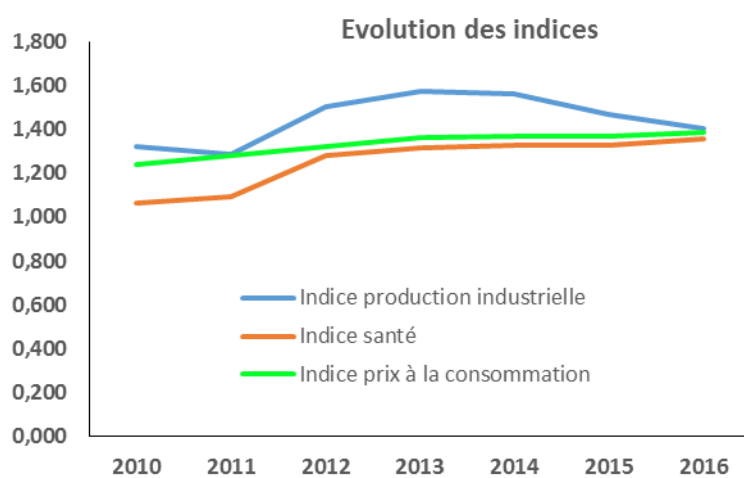
	2013	2014	2015	2016	Différence 2016/2015
Zp de Moignelée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Zp Tamines	106.742,00	86.460,00	86.460,00	98.862,00	14,34%
Zp Auvélais	35.604,00	35.604,00	35.604,00	35.604,00	0,00%
Zp Auvélais/ St Gobain	770,00	770,00	0,00	0,00	0,00%
Zp Mornimont	1.025,00	1.025,00	1.025,00	1.025,00	0,00%
Port de Moustier	1.598,00	1.598,00	1.598,00	1.598,00	0,00%
Zp Floriffoux	77.164,00	77.164,00	77.164,00	77.164,00	0,00%
Zp Malonne	145.077,00	145.077,00	145.077,00	145.077,00	0,00%
Zoning Malonne	1.820,00	1.820,00	1.820,00	1.820,00	0,00%
Zp Heer Agimont	4.592,00	4.592,00	4.592,00	4.592,00	0,00%
Port d'Anhée	5.166,00	5.166,00	5.166,00	5.166,00	0,00%
Zp Fidevoye	7.175,00	7.175,00	7.175,00	7.175,00	0,00%
Zp Lustin	4.577,00	4.577,00	4.577,00	4.577,00	0,00%
Zp Basbaras	7.950,00	7.950,00	7.950,00	7.950,00	0,00%
Zp Enhaive	8.950,24	8.950,24	8.950,24	8.950,24	0,00%
Zp Jambes	15.806,00	15.806,00	15.806,00	15.806,00	0,00%
Zp Beez	49.168,40	49.168,00	49.168,40	42.551,40	-13,46%
Port de Lives	3.811,00	3.811,00	3.811,00	3.811,00	0,00%
Port de Maizeret	4.246,00	4.246,00	4.246,00	4.246,00	0,00%
Port de MLD	15.819,20	15.819,20	15.819,20	15.819,20	0,00%
Zp de Sclayn	23.901,00	23.901,00	23.901,00	23.901,00	0,00%
Zp Namèche	8.781,00	8.781,00	8.781,00	8.781,00	0,00%
Port de Samson	10.045,00	10.045,00	10.045,00	10.045,00	0,00%
Port de Vezin	16.258,72	16.258,72	16.258,72	16.258,72	0,00%
Zp Sclaigieux	60.029,00	58.087,00	58.087,00	58.087,00	0,00%
Zp Seilles	361.556,59	332.221,79	330.009,79	337.702,79	2,33%
Port d'Andenne	4.116,00	4.116,00	4.116,00	4.116,00	0,00%
Total	981.748,15	930.188,95	927.207,35	940.685,35	1,45%

Après un pic en 2013, on observe une diminution en 2014 et 2015, suivie d'une augmentation en 2016, sans toutefois atteindre le niveau de 2013.

Le tableau montre que les zones portuaires de Tamines et de Seilles, qui sont les zones portuaires les plus importantes en termes de superficies, conditionnent en majeure partie les variations observées.

Quant aux recettes des redevances de concessions, leur variation au cours de cette période est liée à 2 facteurs :

- la variation des surfaces concédées ;
 - la variation de l'indice à la production industrielle, dont l'évolution est représentée sur le graphique ci-dessous.
- Ce facteur pèse davantage que la variation de surfaces concédées.



4.1.5. Occupation des zones portuaires

L'inventaire des terrains, dont le Port est gestionnaire ou propriétaire, est composé d'une première partie relative aux terrains actuellement concédés à des entreprises, et d'une deuxième partie relative aux terrains qui ne sont pas concédés actuellement.

4.1.5.1 Terrains concédés actuellement

Le domaine portuaire géré par le Port représente une superficie totale de 1.459.766 m².

- La superficie concédable est de 1.082.591 m².
- la différence, soit 377.175 m² représente la superficie qui ne peut être concédée.

La superficie non concédable est liée à 2 facteurs :

- ✓ Une partie de cette superficie non concédable est réservée aux équipements collectifs tels que voiries portuaires, cabines électriques, ainsi que les zones boisées destinées à isoler les zones industrielles des zones d'habitat, ou encore le maintien des zones vertes inscrites au plan de secteur.
- ✓ L'autre partie de cette superficie non concédable est constituée des terrains dont l'exploitation est faisable, mais rendue impossible par les nouvelles options arrêtées en matière d'affectation des terrains ou pour des raisons techniques telles que, par exemple, la construction d'un nouveau pont franchissant une ligne de chemin de fer, dont l'implantation empiète sur le terrain concerné.

- La superficie effectivement concédée aux entreprises au 31 décembre 2016 est de 940.638 m².

Le tableau ci-dessous fournit les données synthétiques de l'occupation des terrains par zone portuaire.

Nom zone portuaire	Superficie totale (m2)	Superficie concédable (m2)	Sur superficies concédées (m2)	Superficies libres (m2)	Nb de terrains concédés	Taux d'occupation %
Zone portuaire de Moignelée	126.400,00	53.500,00	0,00	53.500,00	0,00	0,00%
Zone portuaire de Tamines	136.477,00	109.576,00	98.862,00	10.714,00	25,00	90,22%
Zone portuaire d'Auvelais	57.494,00	51.604,00	35.604,00	16.000,00	4,00	68,99%
Zone portuaire d'Auvelais/St Gobain	770,00	770,00	0,00	770,00	0,00	0,00%
Zone portuaire de Mornimont	21.502,00	1.025,00	1.025,00	0,00	1,00	100,00%
Port de Moustier	8.090,00	1.598,00	1.598,00	0,00	1,00	100,00%
Zone portuaire de Floriffoux	124.196,00	77.164,00	77.164,00	0,00	5,00	100,00%
Zone portuaire de Malonne	187.450,00	145.077,00	145.077,00	0,00	11,00	100,00%
Zoning de Malonne	2.620,00	1.820,00	1.820,00	0,00	1,00	100,00%
Zone portuaire de Heer Agimont	4.592,00	4.592,00	4.592,00	0,00	1,00	100,00%
Port d'Anhée	5.166,00	5.166,00	5.166,00	0,00	1,00	100,00%
Zone portuaire de Fidevoye	7.175,00	7.175,00	7.175,00	0,00	1,00	100,00%
Zone portuaire de Lustin	4.577,00	4.577,00	4.577,00	0,00	1,00	100,00%
Zone portuaire de Basbaras	8.384,00	7.950,00	7.950,00	0,00	1,00	100,00%
Zone portuaire d'Enhaive	10.285,00	8.950,24	8.950,24	0,00	3,00	100,00%
Zone portuaire de Jambes	15.806,00	15.806,00	15.806,00	0,00	2,00	100,00%
Zone portuaire de Beez	58.853,00	49.168,40	42.551,40	6.617,00	6,00	86,54%
Port de Lives	5.411,00	3.811,00	3.811,00	0,00	1,00	100,00%
Port de Maizeret	4.246,00	4.246,00	4.246,00	0,00	1,00	100,00%
Port de Marche-les-Dames	16.029,00	15.819,20	15.819,20	0,00	2,00	100,00%
Zone portuaire de Sclayn	36.329,00	23.901,00	23.901,00	0,00	4,00	100,00%
Zone portuaire de Namêche	16.048,55	9.203,55	8.781,00	422,55	1,00	95,41%
Port de Samson	10.045,00	10.045,00	10.045,00	0,00	1,00	100,00%
Port de Vezin	41.524,00	25.333,72	16.258,72	9.075,00	2,00	64,18%
Zone portuaire de Sclaigneaux	71.857,00	58.087,00	58.087,00	0,00	7,00	100,00%
Zone portuaire de Seilles	474.746,00	382.509,80	337.702,79	44.807,02	47,00	88,29%
Port d'Andenne	4.116,00	4.116,00	4.116,00	0,00	1,00	100,00%
	1.460.188,55	1.082.590,92	940.685,35	141.905,57	131,00	86,89%

Globalement, le taux d'occupation des terrains pour l'ensemble du domaine géré par le Port est de 86,89 %.

Le tableau détaillé de l'occupation des terrains se trouve à l'annexe 1.

4.1.5.2. Terrains libres actuellement

Les zones portuaires pour lesquelles des terrains sont disponibles figurent dans le tableau ci-dessus. Elles concernent :

- La zone portuaire de Moignelée dont les aménagements de 1^{ère} phase sont terminés, permettant d’offrir un terrain de 13.500 m² aux candidats soumissionnaires et 40.000 m² supplémentaires après aménagement complémentaire de la zone portuaire en 2^{ème} phase ;
- La zone portuaire de Tamines : 10.714 m²
- La zone portuaire d’Auvélais : disponibilités : 16.000 m²
- La zone portuaire d’Auvélais/St Gobain : disponibilités actuelles: 770 m² suite au départ de St Gobain
- La zone portuaire de Beez : disponibilités : 6.617 m²
- La zone portuaire de Namèche : disponibilités : 422,55 m²
- Le Port de Vezin : disponibilités : 9.075 m²
- La zone portuaire de Seilles : disponibilités : 44.807,00 m²

Soit un total de 141.905,55 m² pour l’ensemble du domaine portuaire.

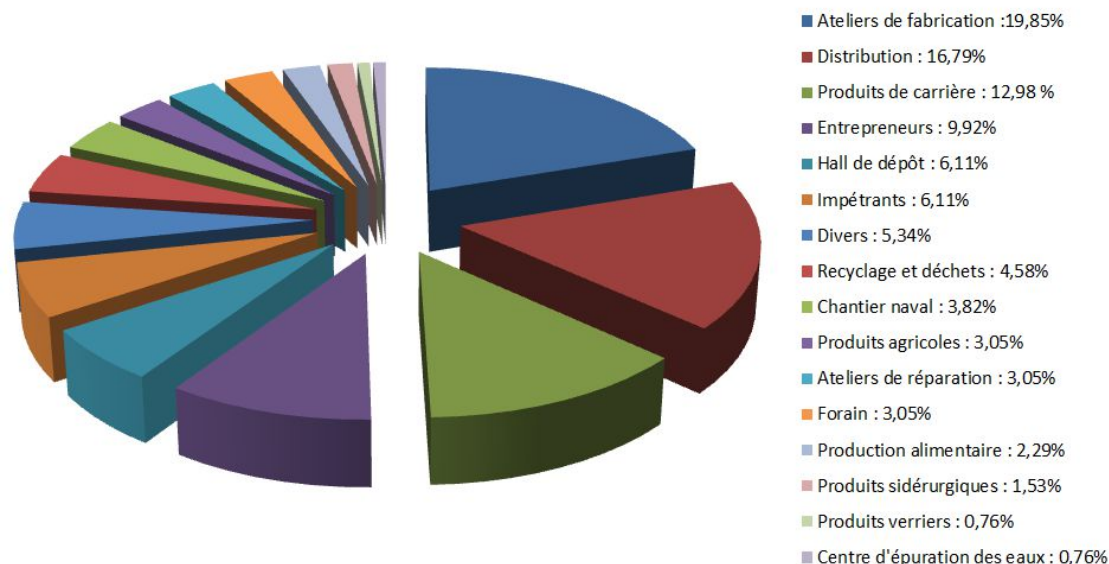
La ventilation des terrains libres est la suivante :

Zones portuaires	Terrains connectés à la voie d'eau (m2)		Terrains non connectés à la voie d'eau (m2)		Totaux des terrains non occupés	
	conçédables	non conçédables	conçédables	non conçédables	conçédables	non conçédables
Zone portuaire de Moignelée	53.500,00	0,00	0,00	0,00	53.500,00	0,00
Zone portuaire de Tamines	0,00	0,00	10.714,00	0,00	10.714,00	0,00
Zone portuaire d'Auvélais	16.000,00	5.890,00	0,00	0,00	16.000,00	5.890,00
Zone portuaire d'Auvélais/St Gobain	770,00	0,00	0,00	0,00	770,00	0,00
Zone portuaire de Mornimont	0,00	11.642,00	0,00	0,00	0,00	11.642,00
Zone portuaire de Beez	6.617,00	0,00			6.617,00	0,00
Port de Vezin	3.075,00	0,00	6.000,00	0,00	9.075,00	0,00
Zone portuaire de Sclayn	0,00	6.034,00	0,00	0,00	0,00	6.034,00
Zone portuaire de Namèche	422,55	6.845,00	0,00	0,00	422,55	6.845,00
Zone portuaire de Sclaigheaux	0,00	0,00	0,00	13.770,00	0,00	13.770,00
Zone portuaire de Seilles	43.623,00	27.857,00	1.184,00	0,00	44.807,00	27.857,00
	124.007,55	58.268,00	17.898,00	13.770,00	141.905,55	72.038,00

4.1.6. Activités des concessionnaires

Le diagramme ci-dessous montre la répartition des concessions accordées aux entreprises selon les différents secteurs d’activités.

Le détail des activités exercées par les entreprises par secteur d’activités est repris à l’annexe



4.2. Acquisition de nouveaux terrains

Dans le cadre de ses activités, le PAN envisage de manière régulière l'acquisition de nouveaux terrains via la DGO2

L'ordre de priorité attribué par le Port autonome pour les acquisitions de terrains est basé sur :

- le potentiel qu'il représente pour l'installation d'une entreprise utilisatrice de la voie d'eau (surface, accès, ...)
- la disponibilité du terrain (effet d'opportunité) ;
- son éventuelle pollution et la possibilité de le réhabiliter ou de le faire réhabiliter (inscrit sur les listes de la SPAQuE par exemple) ;
- l'identité du vendeur (entreprise souhaitant liquider ses actifs immobiliers par exemple) ;
- l'intérêt stratégique qu'il revêt pour le Port autonome.

Il en résulte l'ordre de priorité forte, moyenne ou faible.

4.3. Actions de valorisation des terrains libres et des nouveaux terrains aménagés

Tant pour les terrains libres que pour les terrains à acquérir ou en voie de l'être, les actions de valorisation des terrains actuels et des terrains futurs portent essentiellement sur :

- la promotion des terrains ;
- les partenariats.

Promotion des terrains

Cette promotion est réalisée actuellement sur le site internet du PAN. Ce site web vient de faire l'objet d'une refonte pour en améliorer la présentation et faciliter sa consultation.

Dans ce site la page dédiée aux concessions comportera pour chaque terrain une fiche détaillée dans lequel figureront tous les renseignements nécessaires aux candidats concessionnaires ; entre autres l'accessibilité, les modes de transport possibles (eau / rail / route), les contraintes en matière d'environnement, les activités autorisées, ...

Partenariats

Ces partenariats ont été évoqués au chapitre 2 - §2.2.

Ils concernent principalement :

- ✓ au niveau international : l'AWEX et la FEPI ;
- ✓ au niveau régional : Logisitics in Wallonia,, le SPW –DGO2- DPVNI (Direction de la Promotion des Voies Navigables et de l'Intermodalité), le SPW – DGO3, le SPW - DGO4 ;
- ✓ au niveau de la province : le BEP (Bureau économique de la Province), les contrats de rivière de Haute Meuse et de la Sambre ;
- ✓ au niveau du Port : les concessionnaires, les bateliers ;

- ✓ au niveau des communes : Namur, Andenne, Floreffe et Sambreville. Le tableau des terrains disponibles (§ 4.1.4.1.) montre que 2 communes sont particulièrement concernées, à savoir la Ville d'Andenne et la Commune de Sambreville, et dans une moindre mesure la commune de Floreffe ;
- ✓ l'ASBL Promandenne et l'ADL (Agence de développement local) de Sambreville

Au niveau international

- ✓ Le Port est membre de la FEPI.
La FEPI agit en tant que parole des ports intérieurs auprès de la Commission européenne, en défendant leurs intérêts vis-à-vis :
 - de la politique européenne des transports (définition des Réseaux transeuropéens de transport, définition des ports appartenant au « Core network », budgets alloués pour les corridors de transport,...) ;
 - des différentes législations, Directives et Règlements que cette dernière élabore (fiscalité des ports, mise en concurrence des terrains à mettre en concessions, législation des Aides d'Etats au sujet des subventions régionales accordées aux ports, ...).
 La FEPI constitue une plateforme d'échange entre les ports européens permettant des échanges d'expériences.
- ✓ Le port est en contact occasionnel avec l'AWEX. Il s'agit ici aussi d'un partenaire privilégié pour faire connaître le Port, ses activités , les opportunités qu'il offre aux entreprises qui souhaitent s'implanter dans notre Région en termes d'accessibilité grâce aux infrastructures de transport, en termes de zone de chalandise , en termes de qualifications professionnelles de la main d'œuvre locale. Ceci est particulièrement vrai pour pouvoir développer de nouvelles filières d'activité telles que la distribution urbaine de marchandises, le transport de containers, la palettisation,

Au niveau régional et de la Province

Le Port a noué des partenariats avec les organismes chargés de la dynamisation économique à l'échelle de la Région, de la province de Namur, des communes sur le territoire desquelles se trouvent les terrains à mettre en concession.

- ✓ Le Port est membre de Logistics in Wallonia. A l'instar d'organisme tels que l'AWEX, Logistics in Wallonia constitue un interlocuteur important pour faire connaître le Port auprès des entreprises susceptibles d'être intéressées par une implantation sur ses terrains ;
- ✓ Par le contrat de gestion, le Port bénéficie de synergies avec la DGO2 du SPW :
 - pour disposer de financements pour développer ses projets tant grâce au budget régional via la dotation de 1.000.000 € / an, que grâce aux cofinancements européens (FEDER, RTE-T, programme Marco Polo,...) ;
 - pour bénéficier du support et des compétences techniques de la DGO2 pour l'étude des projets ;
- ✓ Le BEP (Bureau économique de la Province de Namur) est membre du Conseil d'administration du Port, et constitue un partenaire utile pour développer des projets tels que la valorisation du site ferroviaire de Ronet (voir §4.2. ci-avant)

Au niveau communal

- ✓ Le Port entretient des concertations suivies avec les communes sur le territoire desquelles se trouvent les terrains à mettre en concession.
Un exemple en est la réaffectation du site St Gobain à Avelais, rendu libre par la cessation des activités de St Gobain (voir §4.2 ci-avant)
C'est aussi le cas de la Ville de Namur pour le projet de Ronet, la commune de Floreffe pour la réhabilitation du site de la Boulonnerie.
- ✓ La concertation avec les riverains des sites à aménager ou à réaménager est un facteur clé de la réussite et de l'acceptabilité des projets, par la présentation de ceux-ci et par la prise en compte des avis émis par les riverains pour préserver leur environnement.

Au niveau du Port

- ✓ Les concessionnaires sont les plus proches partenaires du Port. Le Port s'efforce lors de chaque aménagement d'engager le dialogue pour prendre en compte les besoins de ces derniers en matière d'infrastructures (quais, voiries d'accès) et d'équipements (dispositifs de stockage et de manutention, alimentation en eau, électricité, gaz, téléphonie).
- ✓ La prise en compte des besoins et des contraintes des bateliers, constitue un autre élément d'attractivité des sites pour les entreprises. A cet égard, le Port participe aux travaux de la CCNI (Commission de Concertation de la Navigation Intérieure), dans laquelle siègent les chargeurs, les bateliers, l'union Wallonne des entreprises.

4.4. Amélioration des mesures de valorisation.

- ✓ Intensification et amélioration de l'efficacité des relations avec les organismes tels que l'AWEX et Logistics in Wallonia en vue de mieux de faire connaître les activités du Port et l'offre de terrains pour les entreprises désireuses de s'y implanter.

Des contacts sont pris à cet effet avec ces organismes pour définir les modalités d'une meilleure coopération.

- ✓ Amélioration des mesures de publicité des terrains disponibles (terrains devenus libres, ou nouveaux terrains à concéder) et nouvelles procédures d'appel à candidatures pour les terrains d'importance stratégiques pour le Port. Dans ce cas, l'appel à candidatures comportera un cahier des charges définissant les critères d'appréciation des offres remises par les candidats.
- ✓ Amélioration du rôle économique exercé par les concessionnaires, à la fois pour stimuler la croissance économique et la création d'emplois dans une perspective de développement durable.
Le Port doit jouer davantage son rôle de facilitateur pour les inciter à réduire leur consommation énergétique, la pollution générée par leurs activités, et augmenter le recours aux énergies renouvelables.
- ✓ Faciliter le développement de l'économie circulaire au sein des entreprises concessionnaires du Port.
Le concept de l'économie circulaire est fondé sur le concept de recyclage, dans le but de réduire la production des déchets, et d'employer ceux-ci comme matières premières pour une autre entreprise. Cette question est au cœur des réflexions menées non seulement dans le cadre européen (programme 2020), mais aussi au niveau wallon (programme Next initié par le Ministre wallon de l'Economie). Ces programmes visent à développer une stratégie de développement de l'économie circulaire, avec à la clé des aides financières aux entreprises qui développent leur projet industriel dans ce sens.

Le Port se doit d'être partie prenante de cette stratégie notamment en sensibilisant les concessionnaires pour les inciter à s'inscrire dans cette stratégie.
- ✓ Organiser des rencontres périodiques avec les concessionnaires, pour des actions de sensibilisation sur les sujets évoqués ci-avant.
- ✓ Développer les synergies avec les acteurs de terrain pour la recherche d'entreprises et la mise en œuvre de projets (ADL de Sambreville, Promandenne, ...).

Chapitre 5. Aspects économiques

Le contrat de gestion en son article 6 décrit les missions de service public qu'il a assignées au Port autonome de Namur (voir chapitre 2 du présent rapport).

Parmi celles-ci :

- Les missions de développement économique et territorial
- les missions de mobilité et de développement multimodal durable
- les missions de développement du tourisme fluvial

Le présent chapitre développe les aspects économiques liés à ces missions.

5.1. Missions de développement économique et territorial

Le PAN a réalisé une enquête auprès de ses concessionnaires afin d'évaluer le poids socio-économique des activités portuaires.

Les données collectées ont permis d'obtenir en première approche des emplois directs générés par l'activité dans les différentes zones portuaires, soit 818 emplois directs.

Au cours de l'année 2010, la Banque Nationale de Belgique a réalisé une étude plus approfondie des retombées économiques des activités réalisées dans le domaine géré par le PAN.

Le tableau synthétique ci-contre fournit les données agrégées par zones portuaires en ce qui concerne les emplois directs (en équivalents-temps plein) et la valeur ajoutée. Il ne comporte pas les emplois indirects, que l'on peut sommairement évaluer au double des emplois directs, soit 3.800 emplois indirects.

Les chiffres concernent des secteurs d'activité différenciés :

- Pour la Meuse namuroise, il s'agit essentiellement des carrières et du recyclage de matériaux de construction.
- Pour la Meuse andennaise, il s'agit des carrières, des PME, et des produits agricoles.
- Pour la Sambre, il s'agit de l'industrie verrière, des PME et des produits agricoles.

Au sens économique du terme, la valeur ajoutée d'une entreprise donne une indication de sa contribution à la richesse de la région où elle exerce ses activités.

L'étude menée par la Banque Nationale de Belgique confirme donc l'importance du rôle économique joué par le Port Autonome de Namur, tant en termes d'emplois directs générés par les entreprises sur les diverses zones portuaires, qu'en termes de contribution importante au PIB régional.

Zone portuaires	Emplois directs	Valeur ajoutée
Meuse namuroise	370	38.371.960 €
Meuse andennaise	757	68.242.240 €
Sambre	878	65.712.474 €
Totaux	2005	172.326.674 €

5.2. Missions de mobilité et de développement multimodal durable

En termes de mobilité et de développement durable, le bilan 2016 comporte :

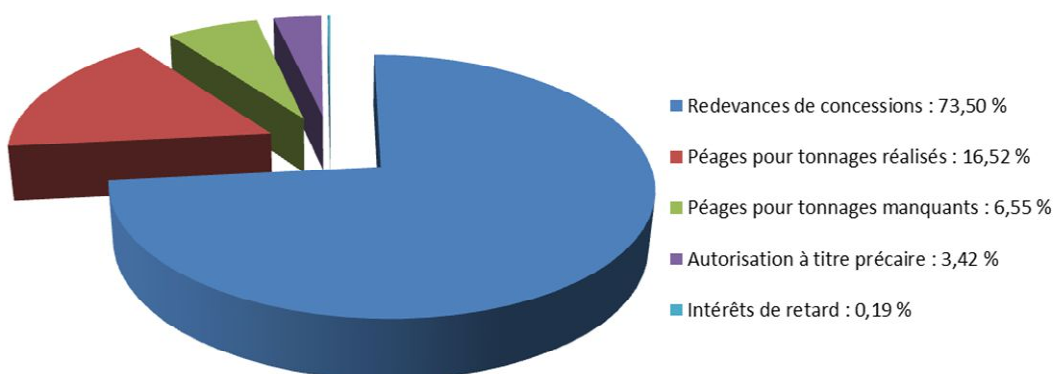
- les recettes générées par les concessions accordées aux entreprises ;
- les statistiques de transport de marchandises selon les différents modes, et les recettes qui y sont liées ;

5.2.1. Recettes de concession

Recettes de concessions en 2016 (Montants HTVA)

	Redevances de concession	Péages pour		Autorisations à titre précaire	Intérêts de retard
		Tonnages réalisés	Tonnages manquants		
Totaux :	568.285,16 €	127.729,82 €	50.614,37 €	26.518,46 €	1.434,74 €

D'une manière globale, on constate que les redevances de concession représentent la plus grosse part des revenus de concessions, comme l'indique le graphique ci-dessous.



Les revenus générés dans les concessions où se déroulent des manutentions de marchandises à la voie d'eau représentent 33,46 % des revenus de l'ensemble des concessions.

Autrement dit, les entreprises liées à la voie d'eau pour leur approvisionnement en matières premières ou pour l'acheminement des produits finis contribuent pour 33,46 % aux rentrées financières du Port, tandis que les PME non liées à la voie d'eau y contribuent à hauteur de 66,54%. A titre de comparaison, les chiffres pour 2015 étaient respectivement 30,93% et 69,07%.

L'accueil des PME dans les zones portuaires permet à la fois un développement de l'économie et de l'emploi à l'échelle locale, tout en assurant au Port une capacité d'investissement pour les projets visant à augmenter le trafic fluvial.

Le tableau ci-dessous fournit les revenus générés dans les concessions où se déroulent des manutentions de marchandises à la voie d'eau.

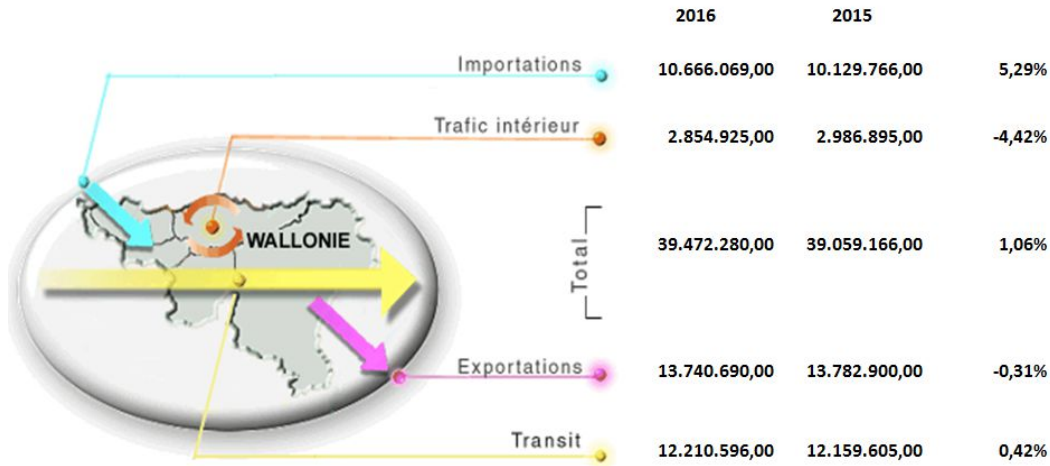
Recettes de concessions voie d'eau en 2016 (Montants HTVA)

	Redevances de concession	Péages pour		Intérêts de retard
		Tonnages réalisés	Tonnages manquants	
Totaux :	120.741,50 €	127.747,27 €	10.058,68 €	657,44 €

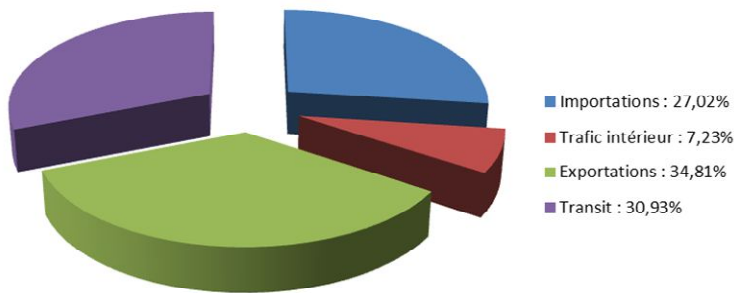
5.2.2. Statistiques de transport des marchandises

5.2.2.1. Au niveau de la Région wallonne (source : statistiques du SPW – DGO 2)

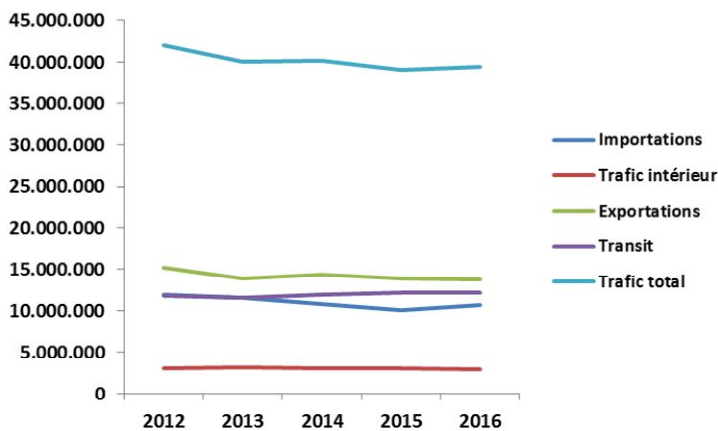
Le graphique ci-dessous synthétise l'ensemble des tonnages pour l'ensemble des voies navigable wallonnes



On constate une légère progression du trafic en 2016 par rapport à l'année 2015, à l'exception du trafic de transit. Les importations ont augmenté de manière sensible (+5,29 %). Les exportations ont très légèrement diminué (-0,31 %). Par contre le trafic intérieur a diminué de 4,42 %
La répartition des types de trafics est figurée dans le graphique suivant

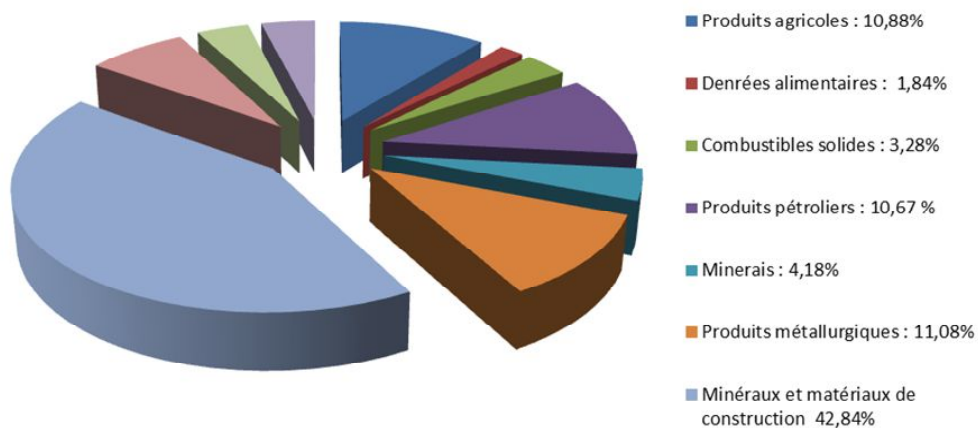


L'évolution de ces données au cours des 5 dernières années est reprise dans le graphique suivant.



On constate une diminution du trafic total au cours des 5 dernières années, avec toutefois une tendance à la stabilisation en 2016, une diminution des importations et des exportations et une relative stabilité du trafic de transit et du trafic intérieur.

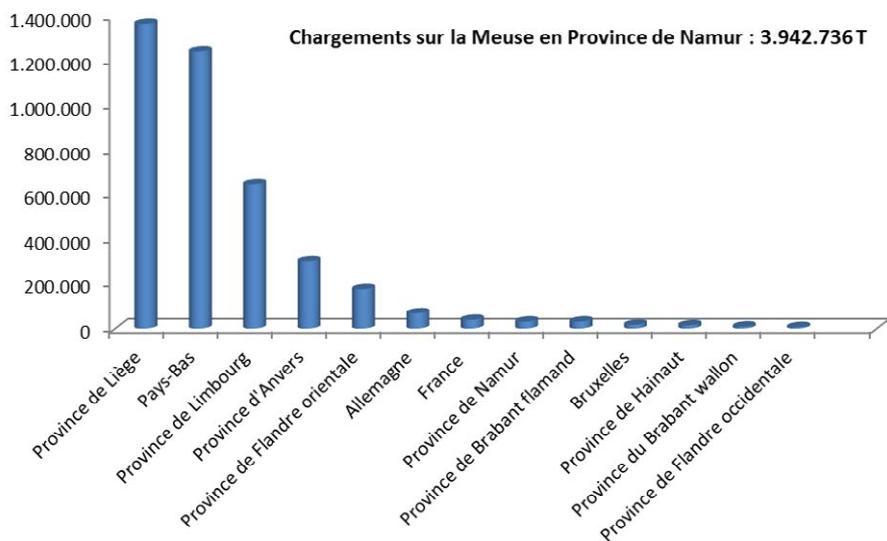
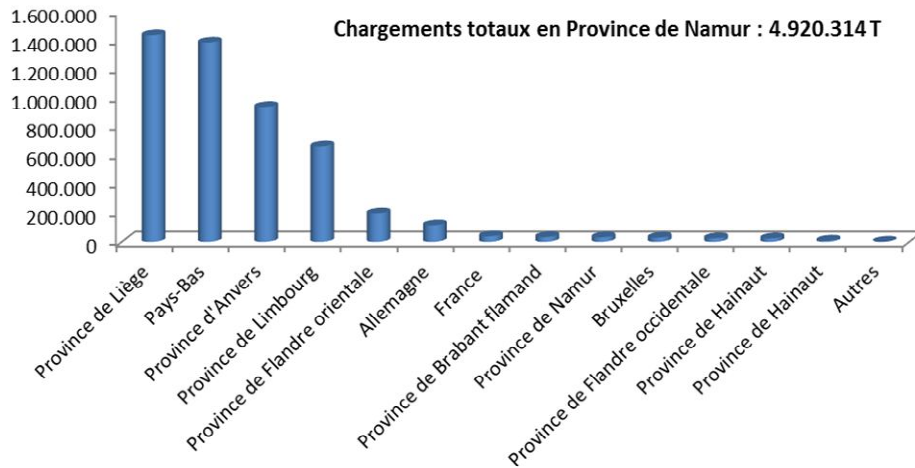
Ventilation du type de marchandises transportées

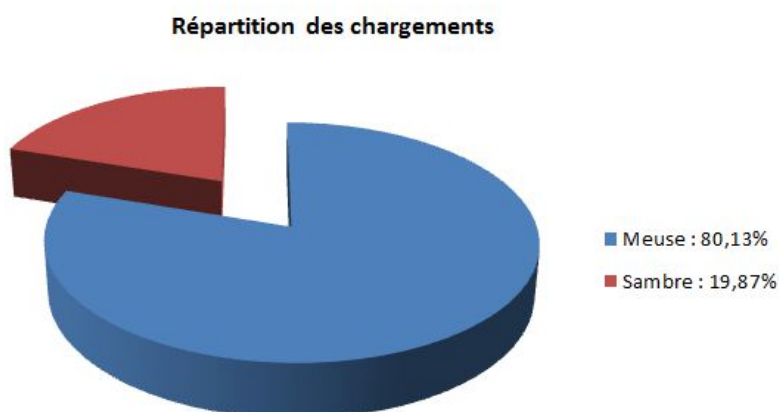
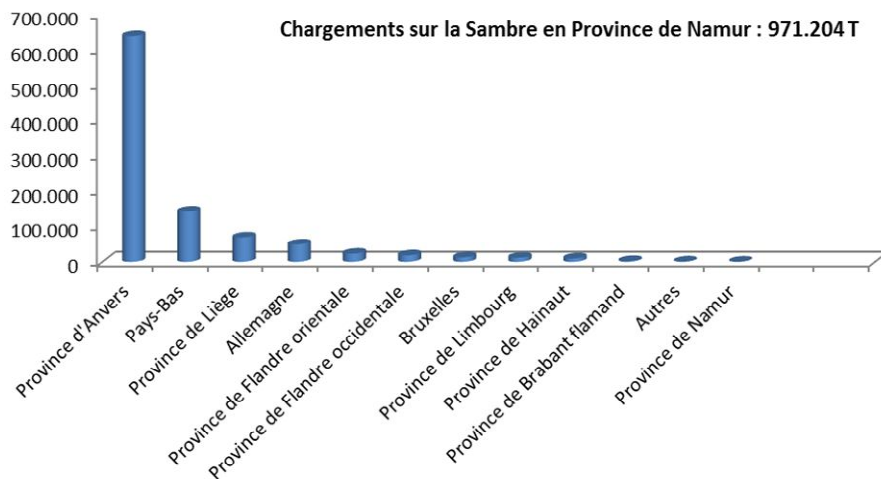


5.2.2.2. Au niveau de la Province de Namur (source : statistiques du SPW – DGO 2)

Tonnages chargés : 4.920.314 T

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition des chargements par destination.



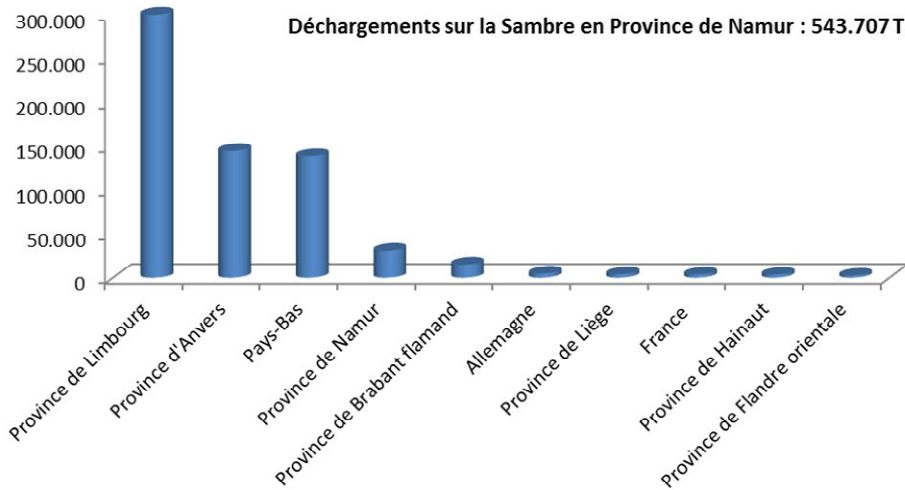
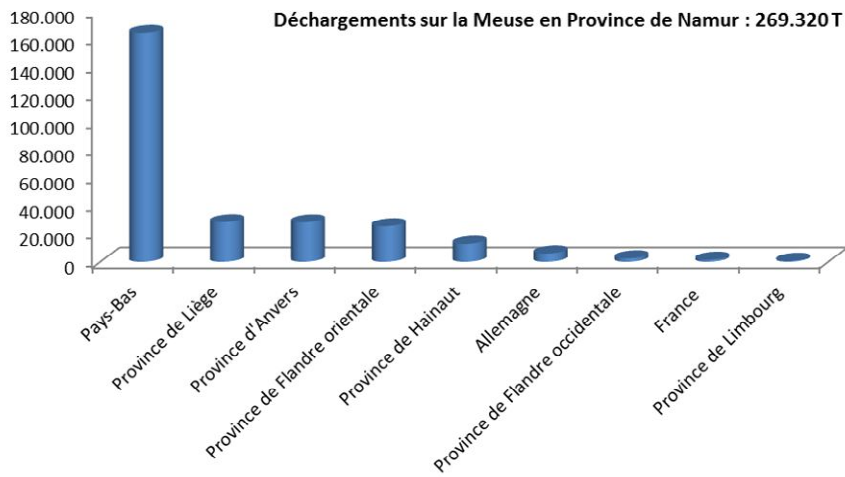
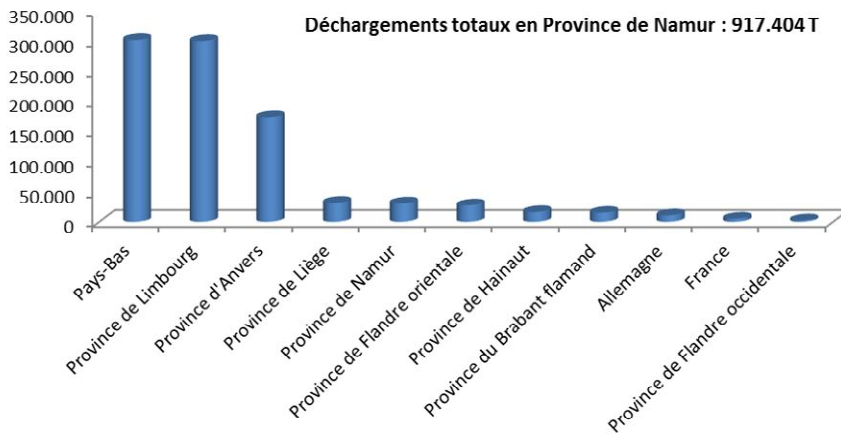


Différents constats peuvent être faits :

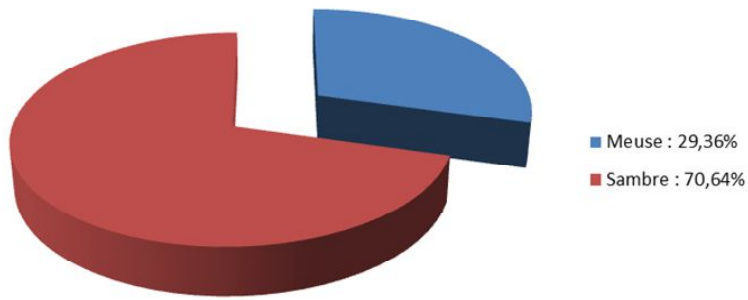
- La Meuse est majoritaire en termes de chargements dans la Province de Namur : 80,13% pour la Meuse, contre 19,87% pour la Sambre.
- Les destinations de chargements sur la Meuse sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - la Province de Liège : 34,63 %
 - les Pays-Bas : 31,47 %
 - La Province de Limbourg : 16,41 %
 - La Province d'Anvers : 7,64 %
- Les destinations de chargements sur la Sambre sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - la Province d'Anvers : 65,34 %
 - les Pays-Bas : 14,71 %
 - La Province de Liège : 7,08%
 - Bruxelles : 5,00%

Tonnages déchargés : 917.404 T

Les graphiques ci-dessous donnent la répartition des déchargements par provenance.



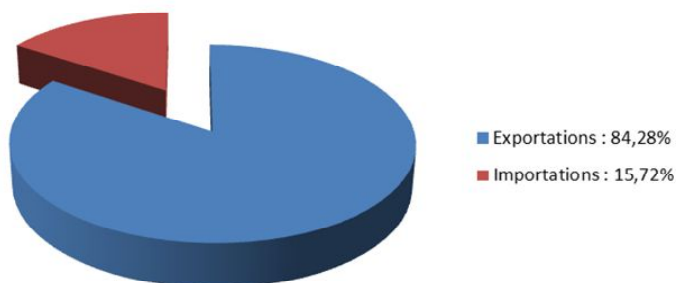
Répartition des déchargements



Différents constats peuvent être faits :

- La Sambre est majoritaire en termes de déchargements dans la Province de Namur : 70,64% pour la Sambre, contre 29,36% pour la Meuse.
- Les provenances de marchandises déchargées sur la Meuse sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - les Pays-Bas : 60,85 %
 - La Province de Liège : 10,47 %
 - La Province d'Anvers : 10,43 %
 - La Province de Flandre orientale : 9,37 %
 - La Province de Hainaut : 4,78 %
 - L'Allemagne : 2,22 %
- Les provenances de marchandises déchargées sur la Sambre sont pour l'essentiel et par ordre d'importance :
 - la Province de Limbourg : 46,28 %
 - La Province d'Anvers : 22,31 %
 - les Pays-Bas : 21,37 %
 - La Province de Namur : 4,76 %
- Les déchargements de marchandises en Province de Namur sont minoritaires par rapport aux chargements comme l'indique le graphique ci-dessous. La Province de Namur est donc largement exportatrice.

Répartition Exportations / Importations



5.2.2.3. Au niveau du Port autonome de Namur

Les tonnages manutentionnés par voie d'eau représentent au total 5.217.267 T ventilés comme suit :

- en importation : 674.161 T
- en exportation : 4.543.106 T

Les tonnages manutentionnés par camions représentent quant à eux 606.948 T

Part des tonnages manipulés au Port autonome de Namur par rapport à ceux qui sont réalisés sur l'ensemble de la Province de Namur

Les tonnages manutentionnés sur les zones portuaires du port autonome de Namur représentent

- pour le tonnage total : 89,22 %
- pour l'exportation : 91,15 %
- pour les importations : 73,49 %

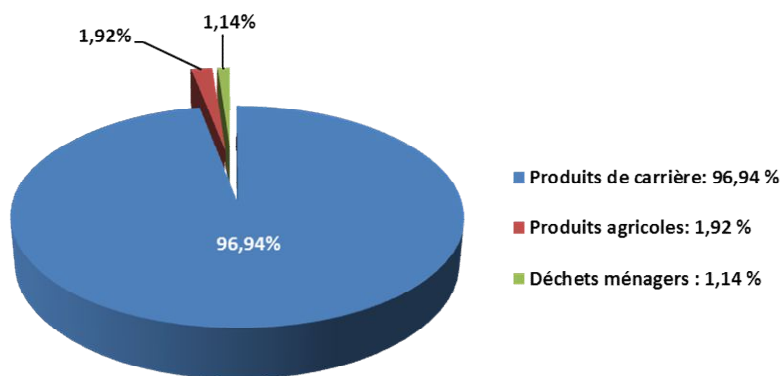
Ventilation import / export

En ce qui concerne les tonnages bateaux, les tonnages manipulés dans les zones portuaires représentent :

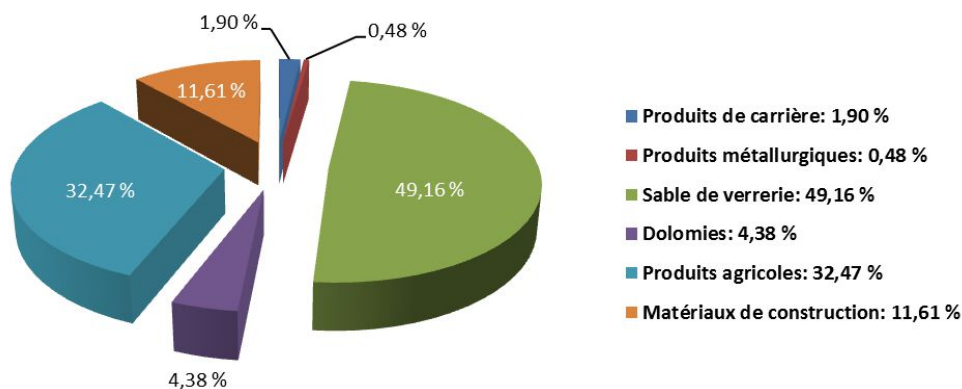
- en exportation : 87,06 %
- en importation : 12,94 %

Cette ventilation est similaire à celle observée pour l'ensemble des trafics de la Province de Namur (voir ci-avant)

Ventilation des marchandises manutentionnées



Marchandises chargées



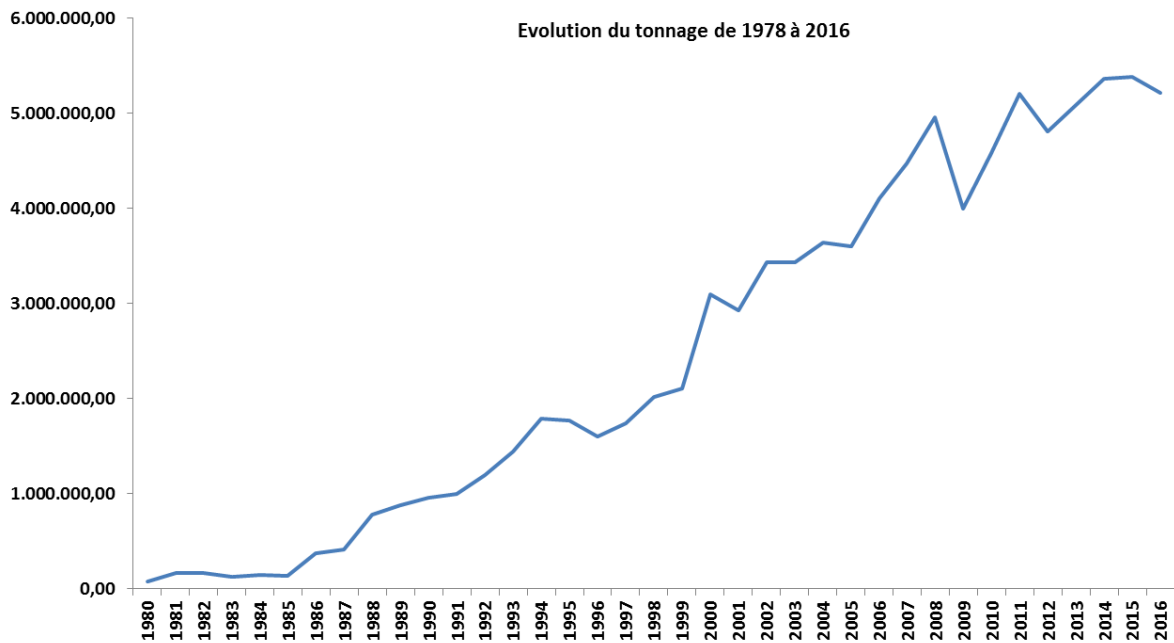
Marchandises déchargées

Evolution des tonnages manipulés à la voie d'eau

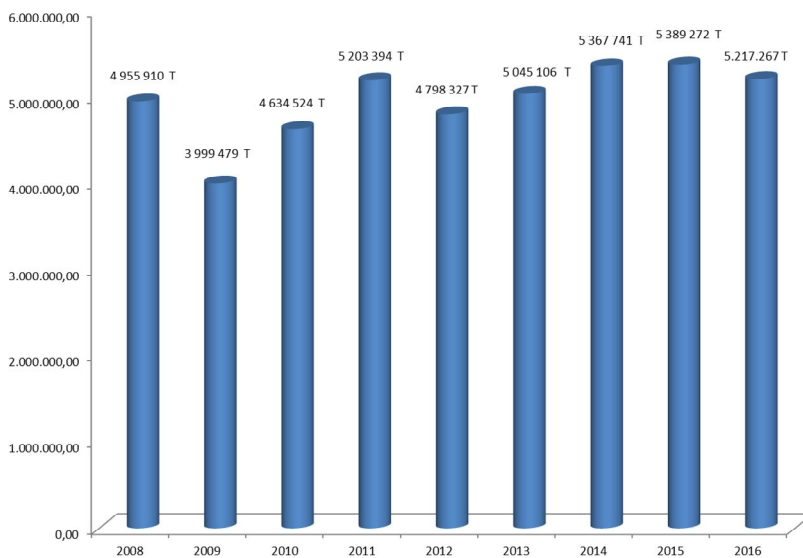
2012	4.800.737,00	T
2013	5.085.012,00	T
2014	5.375.001,00	T
2015	5.389.272,00	T
2016	5.217.267,00	T

Soit une diminution de 3,19 % par rapport à l'année 2015.

Si l'on examine l'évolution du tonnage depuis la création du Port en 1978, on constate en moyenne une progression continue



Par contre, si l'on examine plus en détail la période 2008 à 2015, on constate des fluctuations significatives, liées aux soubresauts de la crise économique apparue en 2008. Une relative stabilisation s'observe depuis 2014.



5.3. Missions de développement du tourisme fluvial

Le Port réalise 2 types d'activités dans le cadre du tourisme fluvial :

- ✓ La gestion des ports de plaisance
- ✓ La gestion du restaurant d'Amée

5.3.1. Ports de plaisance

5.3.1.1. Contrat de concession de service

Un contrat de concession de service a été confiée à la société Charlie's Factory Capitainerie en 2014. Ce contrat porte sur une durée de 5 ans.

Les missions suivantes ont été confiées au concessionnaire:

- ✓ Durant la période touristique s'étalant du 15 avril au 15 octobre :
Le concessionnaire garantit une permanence de 9h00 à 19h00 sur chacun des sites, et, en fonction de ses activités, jusqu'aux limites d'horaires fixées par la réglementation communale.
Cette permanence doit permettre d'assurer :
 - L'accueil des plaisanciers et la satisfaction de leurs besoins ;
 - La perception des taxes d'accostage des plaisanciers ;
 - Le développement de l'activité touristique et de l'activité Horeca.
- ✓ Durant la période hors saison s'étalant du 15 octobre au 15 avril, le concessionnaire garantit une activité d'animation et de services

Pour réaliser ses missions, le concessionnaire reçoit une dotation annuelle dégressive :

- en 2014 : 80.000 €
- en 2015 : 60.000 €
- en 2016 : 50.000 €
- en 2017 : 40.000 €
- en 2018 : 20.000 €

Frais supportés par le concessionnaire

Le concessionnaire prend à sa charge les frais liés à la gestion des 2 sites, à savoir :

- ✓ les rémunérations du personnel permanent et saisonnier ;
- ✓ Les frais de fonctionnement et charges diverses (consommation d'eau et électricité, assurances, taxes et impôts liés à son activité);
- ✓ les frais liés à la gestion administrative et comptable ;
- ✓ les frais de maintenance l'entretien ordinaire des équipements, l'évacuation des immondices, à l'exception des frais à supporter par le propriétaire (entretiens extraordinaires et remplacement des équipements usagés) ;
- ✓ Les investissements et les achats, ainsi que les frais d'exploitation pour les services valorisés par le concessionnaire.

Ne sont pas à charge du concessionnaire :

- ✓ les opérations de démontage des pontons et catways, ainsi que le déplacement des 2 capitaineries flottantes en fin de la saison touristique et leur remise en place au début de la saison touristique suivante ;
- ✓ les frais relatifs aux charges « propriétaire » des équipements et mobiliers concédés.

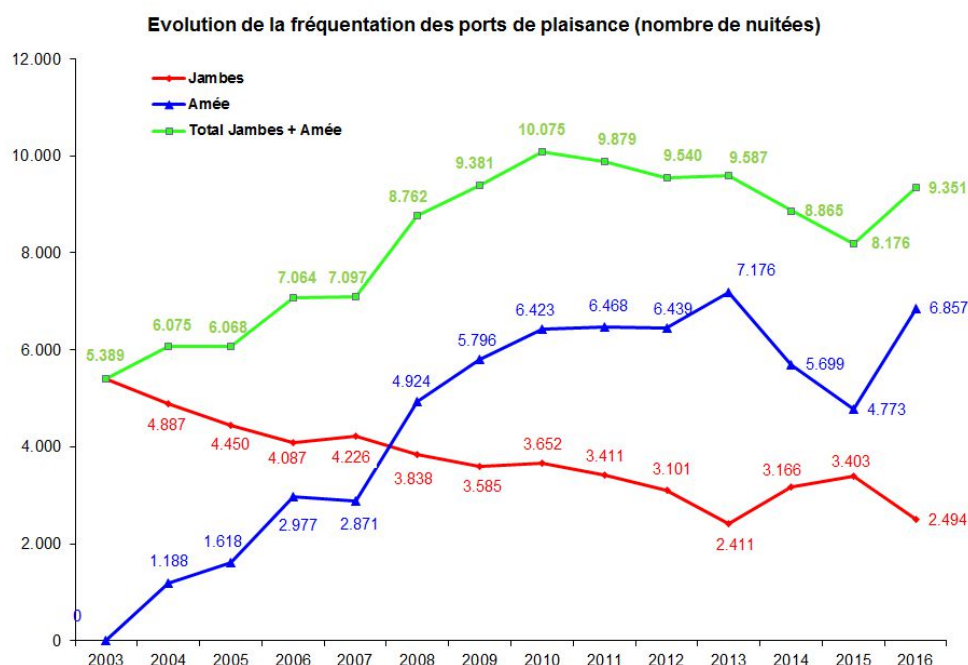
5.3.1.2. Bilan touristique

Par rapport au contrat de concession de service antérieur, le contrat en vigueur depuis 2014 a donné de nouvelles orientations quant aux nouvelles activités à développer, par rapport aux années précédentes.

Cette évolution se traduit par une intensification des activités touristiques, culturelles et récréatives qui visent à renforcer non seulement le flux des plaisanciers, mais aussi le flux des touristes et des populations locales. Celles-ci accentuent l'image de marque des ports de plaisance.

Ces activités se sont déroulées tant pendant la saison touristique que pendant la saison hivernale.

Fréquentation des ports de plaisance



En 2016, le nombre de séjours de passage a diminué et le nombre de séjours longs (plus d'1 mois), ainsi que les plaisanciers saisonniers (séjournant pendant toute la période touristique) ont augmenté.

La baisse du nombre de séjours de passage est explicable par la météo défavorable au mois de mai et par des périodes de grève sur la Meuse en France.

Les chiffres de fréquentation des ports de plaisance montrent une nette progression de la fréquentation globale des 2 ports : +14,37 % par rapport à 2015. Cette progression est explicable par la reprise d'activité à Amée, après une année de faible activité résultant de l'échouage de la capitainerie flottante.

On enregistre une forte augmentation à Amée, tandis que la fréquentation de Jambes diminue de manière très sensible par rapport à 2015.

Il convient de noter que le type de fréquentation est très différent entre le site de Jambes et celui d'Amée.

A Amée, il s'agit pour l'essentiel de plaisanciers saisonniers, soit un nombre de 35 bateaux en moyenne résidant pendant toute la période touristique et un nombre très réduit de bateaux séjournant en moyenne une ou deux journées.

A Jambes, au contraire, il s'agit de plaisanciers séjournant pour une courte durée. Le nombre de bateaux y faisant arrêt sont beaucoup plus nombreux pendant la période touristique.

Activités mises en place

✓ Plaisance et tourisme

Accueil de groupes (clubs de plaisanciers) pour lesquels des repas et des festivités sont organisés ;
Organisation en collaboration avec le FFYB d'un « plaisance day » pendant les fêtes de Wallonie (40 bateaux inscrits) ;

✓ **Sport et loisirs – musique et culture**

Activités sportives : stand-up paddle, Blop jump, ping pong, pétanque sur l'eau

Activités culinaires : repas entre voisins

Activités associatives (tricot urbain, ...) Divers évènements publics ou privés ont été organisés.

✓ **Evènements, incentives**

Divers évènements publics ou privés ont été organisés. Le concessionnaire a mis à disposition les locaux de la capitainerie :

- Pour le public pour créer des animations sur mesure (anniversaires, etc. ...)

- Pour des groupes privés pour des évènements tels que des team building, des repas d'affaires, des réunions, ...

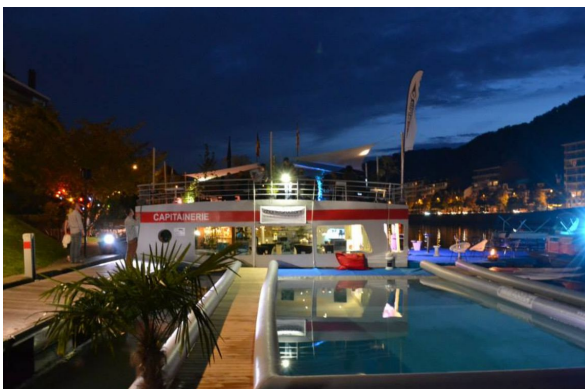
- durant le mois de septembre, organisation du « Plaisance days » pour permettre aux plaisanciers de participer aux fêtes de Wallonie.

- 2^{ème} édition de l'activité « Cross the river »

Le concessionnaire a fait appel à un partenaire événementiel pour inciter les entreprises à venir découvrir les ports de plaisance.

✓ **Bar et cuisine**

Le concessionnaire propose une restauration ponctuelle ciblée sur des évènements privés, ou dans le cadre de concerts proposés.



5.3.1.3. Bilan financier

Détail des recettes du concessionnaire

Les postes principaux sont :

- les recettes d'accostage des bateaux
- les recettes des services valorisés par le concessionnaire

L'ensemble de ces recettes sont intégralement au bénéfice du concessionnaire. Il faut y ajouter la dotation annuelle qui lui est versée par le PAN, soit :

- en 2014 : 80.000 €
- en 2015 : 60.000 €
- en 2016 : 50.000 €
- en 2017 : 40.000 €
- en 2018 : 20.000 €

A noter que le montant de la dotation annuelle versée au concessionnaire en 2016, dépasse le montant qui devait lui être alloué selon les clauses contractuelles.

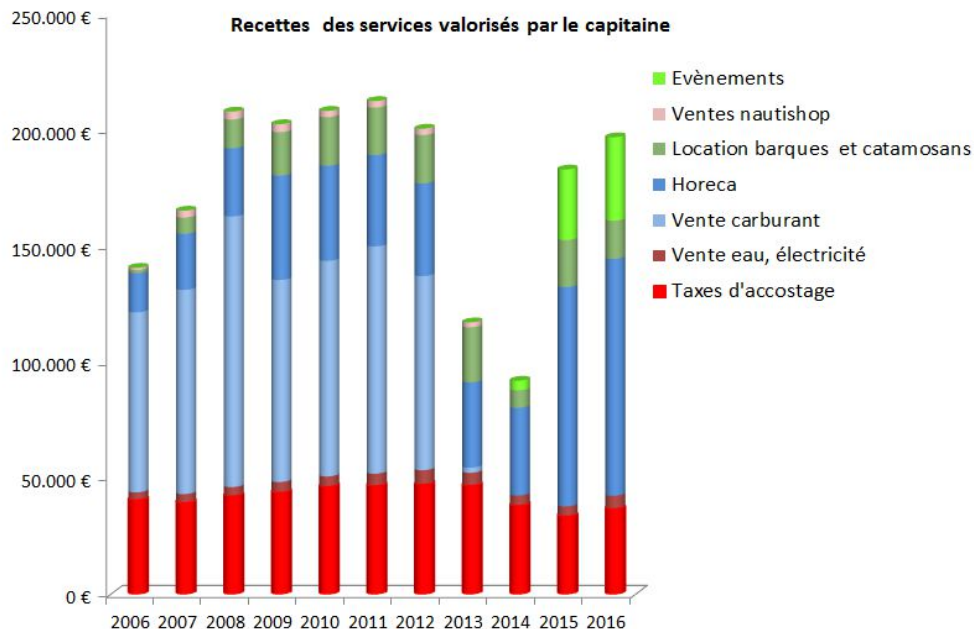
Ceci résulte de la demande du concessionnaire, pour faire face à des difficultés de trésorerie. Le Conseil l'a acceptée moyennant l'adaptation des dotations des enveloppes de 2017 et 2018, de manière à rester dans l'enveloppe globale prévue pour la durée du contrat.

	Taxes d'accostage	Services valorisés par le capitaine					Evènements	Totaux
		Vente eau, électricité	Vente carburant	Horeca	Location barques et catamosans	Ventes nautishop		
2006	40.562 €	3.259,00 €	77.588,00 €	16.889,00 €	1.383,00 €	934,00 €	0,00 €	140.615,00 €
2007	39.344 €	3.723,00 €	88.041,00 €	24.180,00 €	7.002,00 €	2.975,00 €	0,00 €	165.265,00 €
2008	42.262 €	3.820,00 €	116.680,00 €	29.382,00 €	12.442,00 €	3.405,00 €	0,00 €	207.991,00 €
2009	43.796 €	4.465,00 €	87.114,00 €	44.986,00 €	18.745,00 €	3.473,00 €	0,00 €	202.579,00 €
2010	46.293 €	4.374,00 €	92.969,00 €	40.989,00 €	20.982,00 €	2.705,00 €	0,00 €	208.312,00 €
2011	46.659 €	5.187,00 €	98.008,00 €	39.409,00 €	20.471,00 €	2.816,00 €	0,00 €	212.550,00 €
2012	47.228 €	6.107,00 €	83.689,00 €	39.965,00 €	20.917,00 €	2.694,00 €	0,00 €	200.600,00 €
2013	46.713 €	5.514,00 €	2.218,00 €	36.801,00 €	23.744,00 €	2.114,00 €	0,00 €	117.104,00 €
2014	38.105 €	4.324,17 €	0,00 €	37.824,48 €	7.576,03 €	0,00 €	4.095,86 €	91.925,43 €
2015	33.552 €	4.206,61 €	0,00 €	94.561,20 €	20.283,61 €	0,00 €	30.435,36 €	183.038,78 €
2016	36.754 €	5.574,00 €	0,00 €	102.181,00 €	16.425,00 €	0,00 €	35.966,12 €	196.900,12 €

Il n'y a plus eu de vente de carburant depuis 2014, vu la faible rentabilité de ce service et la nécessité de remplacer les citernes devenues vétustes et ne répondant plus aux normes en vigueur.

Par contre, les postes Horeca et évènements sont en forte hausse, en relation avec le déploiement des activités d'animation tel que demandé par le cahier des charges du nouveau contrat de concession de services.

Le graphique ci-après illustre l'évolution des recettes.

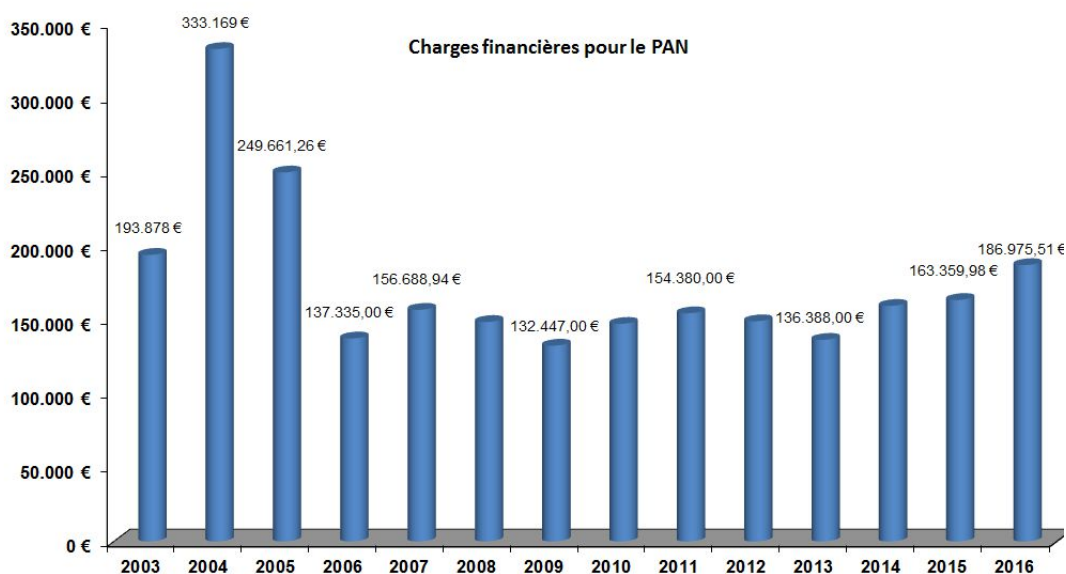


Charges financières du Port

Les charges financières supportées par le Port se ventilent comme suit :

Dotation annuelle au concessionnaire	55.000,00 €
Assurances des bâtiments, capitaineries, pontons et catways	6.959,86 €
Fourniture de mobilier	-1.764,92 €
Maintenance des équipements	4.883,04 €
Déplacements des pontons, catways et capitaineries	8.820,00 €
Redevances domaniales SPW	12.200,00 €
Divers travaux de réparation dans les ports de plaisance	100.877,53 €
Total	186.975,51 €

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des charges financières supportées par le Port



Ce diagramme montre que les charges financières supportées par le PAN ont augmenté depuis le nouveau contrat de concession de 2014, en dépit de l'objectif de réduction des coûts qui avait été assigné par celui-ci.

L'augmentation de ces charges résultent principalement des divers travaux de remise en état et de mise en conformité des 2 capitaineries flottantes et des installations portuaires (pontons, borniers d'eau et d'électricité), ainsi que des travaux de renflouage et de réparations de la capitainerie flottante d'Amée à la suite de son échouage.

En ce qui concerne ces derniers, les responsabilités de cet accident font l'objet d'une action en justice pour déterminer à qui en incombent les frais. Cette action est toujours en cours.

5.3.2. Restaurant d'Amée

Depuis 2004, le restaurant d'Amée est géré par la société « Un point c'est tout »

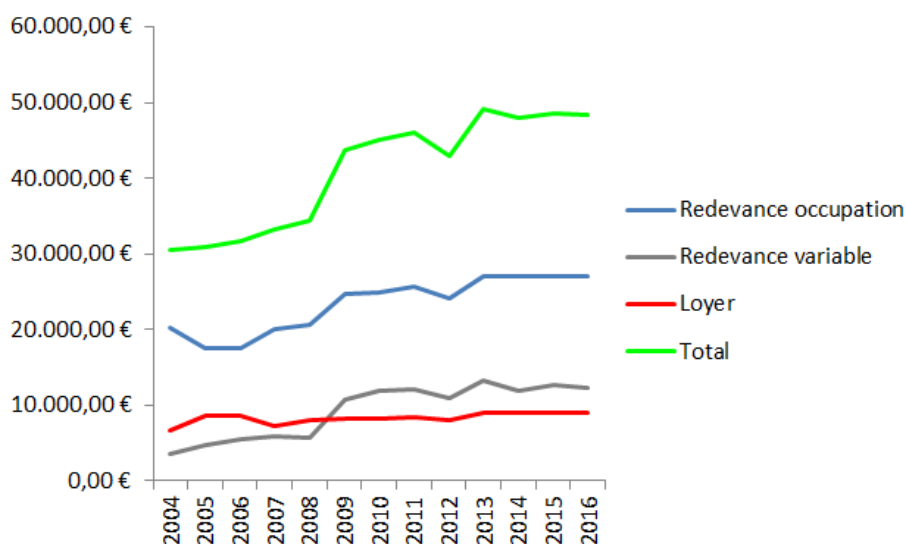
Recettes perçues par le Port

Les recettes du restaurant sont constituées des éléments suivants :

- redevance mensuelle d'occupation : 1.460 €/mois HTVA, majorée de l'indice des prix à la consommation
- redevance variable égale à 1,2 % du chiffre d'affaire
- loyer des locaux de conciergerie : 550 € / mois HTVA, majoré de l'indice santé

Pour l'année 2016, les redevances s'élèvent à 42.158,80 € TVAC, qui se décomposent en :

- redevance d'occupation : 27.054,36 €
- Loyer : 8.924,04 €
- redevance liée au chiffre d'affaire : 6.180,40 €



Dépenses supportées par le Port

Ces dépenses sont constituées de :

assurance incendie	1.477,97 €
travaux d'entretien ordinaire	650,05 €
Travaux de maintenance	11.334,00 €
	13 462,02 €

Chapitre 6. Bilan environnemental

Les questions environnementales prennent une part importante dans les activités gérées par le PAN.

- la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectés, implique de se préoccuper d'éventuelles contamination du sol et des eaux souterraines, et d'y apporter les réponses adéquates. En raison de l'activité industrielle antérieure sur ces sites, tel est généralement le cas ;
- Les activités sur les zones portuaires peuvent, selon le cas, être source de nuisances pour les populations riveraines, telles que le bruit des poids lourds, les poussières, les rejets de polluants, ... ;
- L'intégration paysagère des zones portuaires, notamment dans les sites protégés (vallée de la Haute Meuse), revêt une importance croissante ;
- L'entretien et la maintenance de terrains, et notamment la lutte contre les déchets illicites clandestins ;
- La sensibilisation et la prévention concernant les rejets de polluants dans l'atmosphère et dans l'eau, liés aux activités dans les zones portuaires gérées par le PAN.

Tant les nouveaux projets, que la gestion courante des terrains et l'entretien des bâtiments nécessitent la prise en compte des préoccupations énoncées ci-dessus

6.1. Bilan de l'année 2016

Outre les missions qui peuvent être qualifiées de courantes, les missions suivantes ont été menées au cours de l'année 2016 :

- Entretien et débroussaillage de parcelles diverses en fonction de leur utilisation ;
- Nettoyage de zones de dépôts illicites. Déchets ménagers et dangereux ;
- Participation aux CA, fonction de secrétariat du CA, et aux projets du Contrat de Rivière Haute Meuse ;
- Participation au comité local du Samson et Meuse et affluents namurois ;
- Participation au Contrat de Rivière Sambre et Affluents dans le cadre des AG et du projet de végétalisation des darses/berges/perrés en vue d'augmentation des zones de frayère ;
- Projet d'intégration urbanistique à destination des concessionnaires ;
- Sensibilisation à l'arrêt de l'utilisation de pesticides sur les sites en lien avec la voie d'eau ;
- Aménagement du parc le long du port de plaisance Henri Hallet à Jambes (zone de repos, fleurie, arbustive, limitées, canisette...);
- Intégration de clauses dans les nouveaux contrats de concession, portant sur l'interdiction formelle de l'utilisation de pesticides et sur l'obligation de gestion des activités dans les zones portuaires afin d'éviter tout risque de pollution.

6.2. Mesures à prendre dans les années futures

Le contrat de gestion entré en vigueur le 01/01/2015 renforce la prise en compte des questions environnementales.

Les années à venir vont conduire à fournir divers rapports sur les mesures prises en matière de protection de l'environnement, sous l'impulsion des législations européennes, nationales et régionales.

Cadre européen

Les engagements pris par l'Union européenne sur les questions de changements climatiques et énergétiques impliquent une réduction des émissions de CO₂ et de recours accrus aux combustibles « propres » (réduction des carburants d'origine fossile).

Ces engagements portent entre autres à réduire de 20 % les émissions de CO₂ dans le domaine des transports, ainsi que d'augmenter de 20 % le recours aux énergies renouvelables.

Des directives européennes vont être prises, qui imposent aux Etats-Membres de fournir périodiquement un rapport d'évaluation de l'impact des mesures prises dans les différents secteurs, dont le secteur des transports, pour atteindre ces objectifs.

Les ports seront bien entendu concernés par ces rapports d'évaluation dans leur secteur d'activité.

Ainsi, l'une des missions principales des ports concerne le développement de la mobilité et de la multimodalité durable, à savoir le recours aux modes de transport les moins polluants, dont, en ce qui concerne les ports, l'intensification du transport fluvial de marchandises.

Cadre régional

Le contrat de gestion précise à l'article 15c du contrat de gestion que, le rapport annuel de mise en œuvre du contrat de gestion à fournir à la Région (SPW-DGO2 et cabinet du Ministre Prevot) doit comporter sur le plan environnemental « les mesures prises notamment par le Port dans le cadre des Actions 100 % Nature, dont le suivi est assuré par le SPW-DGO3 Direction de la Nature ».

Ce rapport devra aussi progressivement comporter l'évaluation des impacts des mesures prises par le Port pour atteindre les objectifs définis par l'Union européenne (voir ci-dessus).

Ceci concerne notamment le bilan carbone à établir. Un cas concret est l'évaluation de la réduction d'émissions polluantes obtenue grâce au transfert à la voie d'eau d'une part du transport de marchandises actuellement assuré par les camions.

Ceci concerne également les mesures prises pour se conformer aux directives européennes telles que la Directive Habitat relative à la protection des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore. Un cas d'application pour le PAN a trait à l'aménagement de la nouvelle zone portuaire de Moignelée, où des superficies doivent être réservées pour la préservation d'espèces protégées (crapaud calamite)

Chapitre 7. Aspects budgétaires et comptables

7.1. Bilan de l'année 2016

Ce chapitre aborde l'exécution du budget 2016 et en particulier le volet investissements de celui-ci

7.1.1. Exécution du budget d'exploitation 2016

7.1.1.1. Tableau des recettes et dépenses

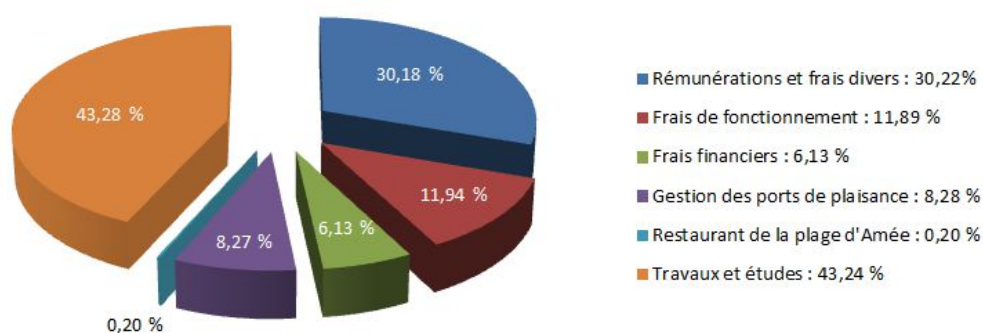
Dépenses	Budget 2016 initial	Budget 2016 ajusté	Budget 2016 exécuté au 31/12
1. Rémunérations et frais divers			
1.01 Administrateurs et président	70.000,00	70.000,00	55.913,41
1.02 Commissaires	2.300,00	2.300,00	2.321,24
1.03 Personnel de gestion	54.000,00	54.000,00	58.706,75
1.04 Personnel contractuel	185.379,83 €	198.312,83	182.415,23
1.05 Personnel intérimaire	0,00	0,00	2.136,71
1.06 Cotisations INASTI pour administrateurs publics	12.630,00	12.630,00	13.271,09
	324.309,83	337.242,83	314.764,43
2. Frais de fonctionnement			
2.01 Frais de fonctionnement du Conseil	8.000,00	8.000,00	4.980,11
2.02 Frais de représentation du Port, missions	5.500,00	5.500,00	4.056,98
2.03 Frais de déplacement	6.888,00	6.888,00	6.743,05
2.04 Loyer des locaux du PAN	0,00	0,00	0,00
2.05 Entretien des locaux du PAN	3.360,00	3.360,00	3.188,48
2.06 Consommation eau, électricité, téléphone, internet du PAN	6.810,00	6.810,00	11.732,07
2.06a Consommation eau, électricité, bâtiments des zones portuaires	3.600,00	3.600,00	8.676,10
2.07 Chauffage des locaux du PAN	0,00	0,00	0,00
2.08 Voiture de service (entretien, consommation)	0,00	0,00	0,00
2.09 Fournitures de bureau et fournitures diverses	5.000,00	5.000,00	3.722,81
2.09a Frais de correspondance	3.000,00	3.000,00	4.573,75
2.09b Fournitures photographiques	0,00	0,00	0,00
2.10 Mobilier et matériel de bureau	3.500,00	3.500,00	9.355,70
2.11 Entretien de matériel de bureau	3.500,00	3.500,00	2.481,75
2.12 Honoraires d'architectes et de géomètres	8.000,00	8.000,00	1.270,50
2.13 Honoraires d'avocats	8.000,00	8.000,00	20.465,19
2.14 Honoraires de réviseur d'entreprise	6.050,00	6.050,00	0,00
2.15 Entretien ordinaire des zones portuaires	5.500,00	5.500,00	900,58
2.16 Entretien des bâtiments des zones portuaires	2.900,00	2.900,00	1.241,69
2.17 Assurances incendie des bâtiments dans les zones portuaires	6.300,00	6.300,00	10.438,91
2.18 Cotisations	3.600,00	3.600,00	3.545,50
2.19 Frais de documentation, revues	200,00	200,00	38,00
2.19a Frais d'annonces et insertions	500,00	500,00	5.747,50
2.19b Frais de publicité	1.000,00	1.000,00	3.642,89
2.20 Frais enregistrement de concessions	0,00	0,00	0,00
2.20.a Taxes diverses(province, commune...)	0,00	0,00	0,00
2.21 Frais pour diverses manifestations	10.000,00	10.000,00	10.500,00
2.22 Assurance pour administrateurs et personnel de gestion	3.400,00	3.400,00	6.434,11
	104.608,00	104.608,00	123.735,67

Dépenses	Budget 2016	Budget 2016	Budget 2016
	initial	ajusté	exécuté au 31/12
3. Frais financiers			
3.01 Intérêts sur crédit mixte trésorerie	0,00	0,00	0,00
3.02 Intérêts sur emprunt 105.000 € à 5 ans	82,86	82,86	113,11
3.03 Intérêts sur emprunt 375.000 € à 10 ans	0,00	0,00	0,00
3.04 Intérêts sur emprunt plan Marshall	27.614,47	27.614,47	23.427,18
3.05 Remboursement en capital sur emprunt 105.000 € à 5 ans	9.467,29	9.467,29	9.467,29
3.06 Remboursement en capital sur emprunt 375.000 € à 10 ans	0,00	0,00	0,00
3.07 Remboursement emprunt plan Marshall	30.487,30	30.487,30	29.577,74
3.08 Charges diverses	1.700,00	1.700,00	1.166,05
	69.351,92	69.351,92	63.751,37
4. Gestion des ports de plaisance			
4.01 Contrat de concession	50.000,00	50.000,00	55.000,00
4.02 Assurances incendie des bâtiments des ports de plaisance	4.200,00	4.200,00	6.959,86
4.03 Mobilier et matériel de bureau pour les ports de plaisance	0,00	0,00	-1.764,92
4.04 Maintenance des équipements	2.000,00	2.000,00	4.883,04
4.05 Déplacements pontons et capitainerie flottante	15.000,00	15.000,00	8.820,04
4.06 Redevances de concessions domaniales	10.700,00	10.700,00	12.200,00
	81.900,00	81.900,00	86.098,02
5. Restaurant de la plage d'Amée			
5.01 Assurance bâtiment plage d'Amée	700,00	700,00	1.477,97
5.02 Entretien du bâtiment de la plage d'Amée	1.000,00	1.000,00	650,05
	1.700,00	1.700,00	2.128,02
6. Autres charges			
6.01 Charges exceptionnelles (abandon de subsides à recevoir,...)	0,00	0,00	0,00
6.02 Abandon de créances	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
7. Travaux et études			
7.01 Aménagement des zones portuaires			
Budget ordinaire SPW DGO 2	885.000,00	936.848,00	274.002,13
Budget cofinancement FEDER	0,00	0,00	0,00
7.02 Programme SAED	355.000,00	355.000,00	6.903,68
7.03 Ports de plaisance CGT	0,00	0,00	0,00
7.04 Travaux sur fonds propres du PAN	245.000,00	175.500,00	168.910,22
7.05 Intérêts de retard	0,00	0,00	0,00
	1.485.000,00	1.467.348,00	449.816,03
8. Acquisitions immobilières			
8.01 Subventionnées par le SPW	0,00	0,00	0,00
8.02 Subventionnées par la DGATLP	0,00	0,00	0,00
8.03 Subventionnées par le CGT	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
9. TVA due	206.172,27	213.982,19	218.832,37
Total des dépenses :	2.273.042,02	2.276.132,94	1.259.125,91
Total des dépenses - poste 9 TVA due :	2.066.869,75	2.062.150,75	1.040.293,54

Recettes	Budget 2016	Budget 2016	Budget 2016
	initial	ajusté	exécuté au 31/12
1. Recettes de concessions			
1.01 Redevances	845.216,00	845.216,00	731.361,07
1.02 Péages sur tonnages manipulés	164.824,00	164.824,00	159.656,82
1.03 Péages sur tonnages manquants	88.790,00	88.790,00	52.375,91
1.04 Autorisations à titre précaire	17.980,00	17.980,00	20.457,88
1.05 Recettes sur projets SAED	0,00	0,00	0,00
1.06 Location de terrains	10.285,00	10.285,00	8.505,19
1.07 Récupération de frais administratifs	0,00	0,00	0,00
1.08 Récupération de créances	12.000,00	12.000,00	12.809,61
1.09 Intérêts de retard	1.000,00	1.000,00	2.134,07
	1.140.095,00	1.140.095,00	987.300,55
2. Recettes restaurant plage d'Amée			
2.01 Loyer appartement	9.000,00	9.000,00	8.924,04
2.02 Redevance fixe	27.050,00	27.050,00	27.054,36
2.03 Redevance variable	12.800,00	12.800,00	6.180,40
	48.850,00	48.850,00	42.158,80
3. Recettes des ports de plaisance			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
4. Produits financiers			
4.1 Produits de placement de trésorerie	0,00	0,00	1,56
4.2 Autres	500,00	500,00	311,48
	500,00	500,00	313,04
5. Régularisations (Notes de crédit,...)			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
6. Récupération de frais			
	45.000,00	45.000,00	775,69
	45.000,00	45.000,00	775,69
7. Subsidés à recevoir			
7.01 Aménagement des zones portuaires			
Subsidés FEDER (60%)	0,00	0,00	0,00
Subsidés SPW DGO 2 (40%)	632.000,00	912.678,97	108.866,55
7.02 Programme SAED	355.000,00	200.000,00	0,00
7.03 Ports de plaisance CGT	0,00	0,00	0,00
7.04 Engagement de personnel	89.603,58	102.514,00	0,00
	1.076.603,58	1.215.192,97	108.866,55
8. TVA récupérée			
	51.824,53	59.200,56	44.400,00
	51.824,53	59.200,56	44.400,00
9. Vente de matériel			
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
Total recettes :	2.362.873,11	2.508.838,53	1.183.814,63
Total recettes - Poste 8 TVA récupérée :	2.311.048,58	2.449.637,97	1.139.414,63

7.1.1.2. Ventilation des dépenses et recettes réalisées au 31/12/2016

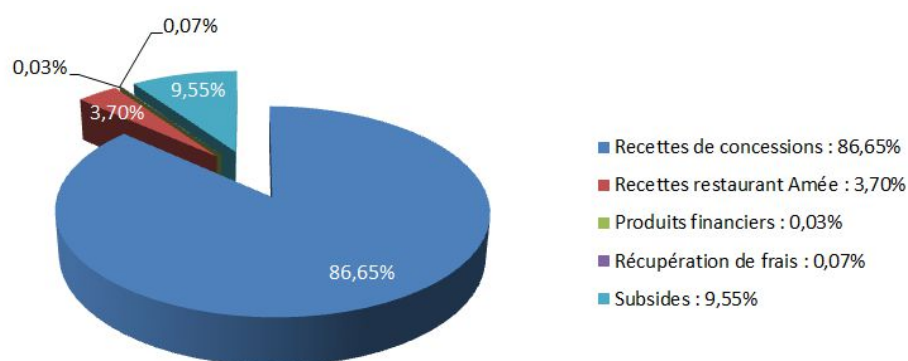
Dépenses



La ventilation des dépenses fait apparaître pour ordre d'importance :

- Les travaux et études : 43,24 %
- Les rémunérations et frais divers : 30,22 %
- La gestion des ports de plaisance : 8,28 %
- Les frais financiers : 6,13 %
- Le restaurant d'Amée : 0,20 %

Recettes



La ventilation des recettes fait apparaître pour ordre d'importance :

- Les recettes de concessions et de péages : 86,65 %
- Les subsides : 9,55 %
- Les recettes du restaurant d'Amée : 3,70 %

7.1.2. Exécution du budget d'investissement 2016

2016 a été la deuxième année de la mise en œuvre du contrat de gestion et de son plan quinquennal d'investissement. Le tableau ci-dessous figure les montants des investissements réalisés au cours de cette année, ainsi que les subsides de la Région wallonne y afférant.

Les montants figurant dans ce tableau sont HTVA.

	Budget initial	Budget ajusté	Budget réalisé au 31/12/2016	Différence
Investissements	1.485.000,00 €	1.668.585,89 €	428.911,81 €	-1.239.674,08 €
Subsides	987.000,00 €	1.112.678,97 €	108.866,56 €	-1.003.812,41 €

7.1.3. Comptes annuels de l'exercice 2016 certifiés par le réviseur d'entreprises

BILAN

	31-12-2016	31-12-2015
ACTIF		
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>	13.641.475,38	14.092.050,14
II. Immobilisations incorporelles	371.840,29	371.840,29
Immobilisations incorporelles		
- Valeur d'acquisition	371.840,29	371.840,29
Site internet		
- Valeur d'acquisition	7.050,00	7.050,00
- Amortissements	-7.050,00	-7.050,00
III. Immobilisations corporelles	13.269.222,09	13.720.159,85
<u>A. Terrains et constructions</u>		
<u>Terrains</u>	<u>139.453,60</u>	<u>139.453,60</u>
- Valeur d'acquisition	139.664,10	139.664,10
- Amortissements/réd val	-210,50	-210,50
<u>Plantations</u>	<u>95.188,14</u>	<u>95.188,14</u>
- Valeur d'acquisition	95.188,14	95.188,14
- Amortissements	0,00	0,00
<u>Acquisition d'immeubles</u>	<u>802.954,88</u>	<u>852.207,11</u>
- Valeur d'acquisition	1.563.516,07	1.563.516,07
- Amortissements	-760.561,19	-711.308,96
<u>Réhabilitation d'immeubles</u>	<u>54.412,63</u>	<u>54.412,63</u>
- Valeur d'acquisition	54.412,63	54.412,63
- Amortissements	0,00	0,00
<u>Démolition d'immeubles</u>	<u>72.631,78</u>	<u>7.725,76</u>
- Valeur d'acquisition	115.913,09	48.279,83
- Amortissements	-43.281,31	-40.554,07
<u>Travaux de voiries et de revêtement routier</u>	<u>4.423.877,56</u>	<u>4.495.352,61</u>
- Valeur d'acquisition	10.357.227,73	10.201.661,01
- Amortissements	-5.933.350,17	-5.706.308,40

BILAN

ACTIF	31-12-2016	31-12-2015
<u>Equipement eau, gaz, électricité</u>	<u>305.102,46</u>	<u>320.692,53</u>
- Valeur d'acquisition	788.277,14	767.019,04
- Amortissements	-483.174,68	-446.326,51
<u>Equipement ports de plaisance</u>	<u>184.317,32</u>	<u>164.830,15</u>
- Valeur d'acquisition	318.253,80	277.582,51
- Amortissements	-133.936,48	-112.752,36
<u>Construction plate-forme bimodale Auvelais</u>	<u>3.611.052,45</u>	<u>3.774.981,68</u>
- Valeur d'acquisition	4.375.332,38	4.375.332,38
- Amortissements	-764.279,93	-600.350,70
<u>Portique manutention plate-forme bimodale Auvelais</u>	<u>1.922.350,36</u>	<u>1.996.286,91</u>
- Valeur d'acquisition	2.218.096,56	2.218.096,56
- Amortissements	-295.746,20	-221.809,65
<u>Raccordement ferroviaires</u>	<u>9.962,38</u>	<u>10.866,82</u>
- Valeur d'acquisition	27.133,24	27.133,24
- Amortissements	-17.170,86	-16.266,42
<u>Travaux et gros entretien bâtiments</u>	<u>325.597,29</u>	<u>363.399,50</u>
- Valeur d'acquisition	588.170,52	588.170,52
- Amortissements	-262.573,23	-224.771,02
<u>Travaux et gros entretien bâtiments Port</u>	<u>572.615,95</u>	<u>618.694,15</u>
- Valeur d'acquisition	1.183.585,47	1.183.585,47
- Amortissements	-610.969,52	-564.891,32
<u>Travaux et gros entretien bâtiments SAED</u>	<u>546.383,14</u>	<u>584.892,32</u>
- Valeur d'acquisition	1.135.790,51	1.135.790,51
- Amortissements	-589.407,37	-550.898,19
<u>Frais accessoires sur immeubles</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
- Valeur d'acquisition	23.872,15	23.872,15
- Amortissements	-23.872,15	-23.872,15
<u>Frais d'études</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
- Valeur d'acquisition	358.983,99	358.983,99
- Amortissements	-358.983,99	-358.983,99

BILAN

ACTIF	31-12-2016	31-12-2015
<u>Frais d'études plate-forme bimodale Auvelais</u>	<u>133.967,91</u>	<u>161.440,71</u>
- Valeur d'acquisition	563.384,90	563.384,90
- Amortissements	-429.416,99	-401.944,19
<u>Frais d'études plate-forme multimodale Ronet</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
- Valeur d'acquisition	13.800,00	13.800,00
- Amortissements	-13.800,00	-13.800,00
<u>B. Installations, machines et outillage</u>		
<u>Installations, machines et outillage</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
- Valeur d'acquisition	2.420,00	2.420,00
- Amortissements	-2.420,00	-2.420,00
<u>C. Mobilier et matériel roulant</u>		
<u>Mobilier et matériel de bureau</u>	<u>10.036,62</u>	<u>8.599,94</u>
- Valeur d'acquisition	183.573,41	179.613,41
- Amortissements	-173.536,79	-171.013,47
<u>Matériel informatique</u>	<u>977,76</u>	<u>2.496,47</u>
- Valeur d'acquisition	18.044,91	18.044,91
- Amortissements	-17.067,15	-15.548,44
<u>Matériel flottant</u>	<u>58.339,86</u>	<u>68.638,83</u>
- Valeur d'acquisition	343.791,32	343.791,32
- Amortissements	-285.451,46	-275.152,49
<u>Travaux et gros entretien matériel roulant</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
- Valeur d'acquisition	83.557,38	83.557,38
- Amortissements	-83.557,38	-83.557,38
<u>Matériel signalétique</u>	<u>0,00</u>	<u>-0,01</u>
- Valeur d'acquisition	15.190,35	15.190,35
- Amortissements	-15.190,35	-15.190,36

BILAN

	31-12-2016	31-12-2015
ACTIF		
<u>E. Autres immobilisations corporelles</u>		
<u>Frais d'aménagements des locaux pris en locati</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
- Valeur d'acquisition	5.645,00	5.645,00
- Amortissements	-5.645,00	-5.645,00
IV. Immobilisations financières	413,00	50,00
<u>E. Autres immobilisations financières</u>	<u>413,00</u>	<u>50,00</u>
Créances et cautionnements en numéraire	413,00	50,00
<u>ACTIFS CIRCULANTS</u>	4.092.828,53	4.172.039,65
V. Créances à plus d'1 an	2.708.800,52	2.852.040,39
<u>B. Autres créances</u>	<u>2.708.800,52</u>	<u>2.852.040,39</u>
Emprunts	2.708.800,52	2.852.040,39
VI. Créances à 1 an au plus	614.083,81	476.022,28
<u>A. Créances commerciales</u>	<u>95.388,73</u>	<u>147.054,76</u>
Clients	41.870,09	92.220,72
Factures à établir	0,00	1.315,40
Clients douteux	308.369,48	308.369,48
Réduction de valeurs actées clients douteux	-254.850,84	-254.850,84
<u>B. Autres créances</u>	<u>518.695,08</u>	<u>328.967,52</u>
Emprunt	271.393,43	263.635,04
Compte courant TVA	37.921,93	0,00
Subsides à recevoir	206.485,44	63.332,48
Provisions ONSS	2.894,28	0,00
Caution location bungalow	0,00	2.000,00
VII. Placement de trésorerie	200.641,31	0,00
<u>B. Autres actions</u>	<u>200.641,31</u>	<u>0,00</u>
Dépôts à terme	200.641,31	0,00

BILAN

	31-12-2016	31-12-2015
ACTIF		
VIII. Valeurs disponibles	531.401,67	807.890,48
IX. Comptes de régularisation	37.901,22	36.086,50
Charges à reporter	12.645,39	10.303,04
Produits acquis	25.255,83	25.783,46
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	17.734.303,91	18.264.089,79

BILAN

PASSIF	31-12-2016	31-12-2015
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	13.950.053,48	14.236.314,89
I. Capital	468.518,76	468.518,76
<u>A. Capital souscrit</u>	<u>1.338.625,03</u>	<u>1.338.625,03</u>
<u>B. Capital non appelé</u>	<u>-870.106,27</u>	<u>-870.106,27</u>
IV. Réserves	1.200.000,00	1.200.000,00
<u>D. Réserve spéciale</u>	<u>1.200.000,00</u>	<u>1.200.000,00</u>
V. Bénéfice (+) ou perte (-) reporté(e)	1.208.386,54	1.161.345,90
VI. Subsidés capital	11.073.148,18	11.406.450,23
Subside en capital - montant reçu	16.831.443,86	16.579.151,77
Subside en capital - montant transféré au résultat	-5.758.295,68	-5.172.701,54
<u>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</u>	0,00	60.000,00
VII. Provisions et impôts différés	0,00	60.000,00
<u>A. Provisions pour risques et charges</u>	<u>0,00</u>	<u>60.000,00</u>
Provisions pour réparations et gros entretiens	0,00	50.000,00
Autres risques et charges	0,00	10.000,00
<u>DETTES</u>	3.735.276,36	3.919.431,05
VIII. Dettes à plus d'un an	3.342.632,67	3.519.557,66
<u>A. Dettes financières</u>	<u>3.342.632,67</u>	<u>3.519.557,66</u>
Etablissement de crédit	3.342.632,67	3.519.557,66
IX. Dettes à un an au plus	392.643,69	399.873,39
<u>A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</u>	<u>335.157,72</u>	<u>335.092,96</u>
Emprunts	335.157,72	335.092,96

BILAN

PASSIF	31-12-2016	31-12-2015
<u>C. Dettes commerciales</u>	<u>21.112,96</u>	<u>28.277,11</u>
Fournisseurs	8.738,28	17.553,15
Factures à recevoir	12.374,68	10.723,96
<u>D. Dettes fiscales, salariales et sociales</u>	<u>25.831,01</u>	<u>26.961,32</u>
<u>1. Impôts</u>	<u>4.713,27</u>	<u>10.116,34</u>
Compte courant TVA	0,00	4.421,05
Précomptes professionnels	4.713,27	5.695,29
<u>2. Rémunérations et charges sociales</u>	<u>21.117,74</u>	<u>16.844,98</u>
Cotisations INASTI	0,00	419,41
Frais de déplacement du personnel	874,43	699,71
Provision pour pécule de vacances	20.243,31	15.725,86
<u>F. Autres dettes</u>	<u>10.542,00</u>	<u>9.542,00</u>
X. Comptes de régularisation	48.974,07	48.343,85
Charges à imputer	48.974,07	48.343,85
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	<u>17.734.303,91</u>	<u>18.264.089,79</u>

COMPTE DE RESULTAT

	31-12-2016	31-12-2015
I. VENTES ET PRESTATIONS	807.962,15	853.653,14
<u>A. Chiffre d'affaires</u>	806.709,60	831.207,73
Redevances de concessions	568.285,16	593.055,07
Redevances sur tonnages	127.729,82	137.295,94
Redevances sur tonnages manquants	50.614,37	37.708,51
Redevances pour autorisations précaires	26.630,26	34.177,81
Redevances sur activité restaurant d'Amée	33.449,99	28.970,40
<u>D. Autres produits d'exploitation</u>	1.252,55	22.445,41
Subsides d'exploitation	0,00	11.097,49
Indemnités d'assurances reçues	775,69	4.920,73
Redevances sur tonnages manquants	476,86	6.427,19
II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.385.677,85	1.438.668,30
<u>A. Approvisionnements et marchandises</u>	13.025,69	19.353,39
Fournitures diverses	0,00	246,26
Fournitures de bureau (consommables)	1.507,79	3.295,71
Gaz, électricité	9.964,55	9.018,65
Eau	-231,57	4.786,15
Chauffage	1.784,92	2.006,62
<u>B. Services et biens divers</u>	392.210,32	371.026,52
<u>Loyers et charges locatives</u>	<u>2.926,08</u>	<u>2.475,77</u>
Charges locatives	2.926,08	2.475,77
<u>Entretiens et réparations</u>	<u>153.192,41</u>	<u>123.775,66</u>
Entretien installations portuaires et voiries de desserte	1.095,46	8.279,34
Maintenance informatique	6.166,33	6.302,83
Frais exposés pour conservation des locaux	210,60	558,40
Entretien des bâtiments	24.542,68	34.570,45
Entretien des ports de plaisance	120.217,79	73.420,09
Entretien et réparation matériel flottant	959,55	644,55
<u>Fournitures faites à l'entreprise</u>	<u>16.549,98</u>	<u>9.458,77</u>
Téléphone	2.061,48	2.467,41
Documentation et revues	26,42	0,00
Frais de correspondance	2.726,59	2.272,49
Fournitures et frais de bureau	8.074,77	1.382,84
Internet / Isabel	2.036,94	1.805,59
Frais de parking	1.623,78	1.530,44

COMPTE DE RESULTAT

	31-12-2016	31-12-2015
<u>Rétributions des tiers</u>	<u>86.469,27</u>	<u>104.963,79</u>
Frais de gestion de secrétariat social	2.183,89	1.641,80
Honoraires réviseur d'entreprise	4.880,00	5.000,00
Honoraires d'avocats, experts	18.355,38	13.140,82
Honoraires d'architectes, géomètres	1.050,00	0,00
Gestion des ports de plaisance	60.000,00	85.181,17
<u>Assurances non relatives au personnel</u>	<u>14.120,47</u>	<u>13.852,11</u>
Assurance incendie	8.528,67	8.479,36
Assurance RC	3.278,64	3.115,74
Assurances diverses (voiture mission + capitainerie)	2.313,16	2.257,01
<u>Divers</u>	<u>22.700,00</u>	<u>17.801,00</u>
Subvention octroyée par le PAN	10.500,00	5.850,00
Redevances pour ports de plaisance	12.200,00	11.951,00
<u>Publicité, documentation</u>	<u>21.149,20</u>	<u>23.069,08</u>
Annonces et insertions	5.650,00	8.940,00
Frais représentation, missions, réceptions	8.536,03	8.683,50
Cadeaux, fleurs	246,05	345,29
Cotisations, inscriptions formations	4.750,18	4.670,29
Publicité	1.966,94	430,00
<u>Personnel intérimaire</u>	<u>1.765,88</u>	<u>0,00</u>
<u>Rémunérations aux administrateurs</u>	<u>73.337,03</u>	<u>75.630,34</u>
C. <u>Rémunérations, charges sociales et pensions</u>	240.345,40	193.494,29
Rémunérations et avantages sociaux directs	190.412,85	162.055,07
Cotisations patronales d'assurances sociales	35.105,69	22.240,78
Autres frais de personnel	10.309,41	8.426,57
Provisions pour pécules de vacances	4.517,45	771,87
D. <u>Amortissements et réduction de valeur sur immobilisés</u>	740.027,13	752.760,93
Dotations aux amortissements	740.027,13	752.760,93
E. <u>Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et s/ créances commerciales</u>	0,00	101.063,99
Sur créances commerciales	0,00	101.063,99

COMPTE DE RESULTAT

	31-12-2016	31-12-2015
<u>Dotation aux provisions</u>		
Pour grosses réparations et entretien	0,00	50.000,00
Pour autres risques et charges	0,00	10.000,00
<u>Utilisations et reprises des provisions</u>		
Pour grosses réparations et entretien	-60.000,00	0,00
F. Autres charges d'exploitation	69,31	969,18
Précompte mobilier	69,31	148,08
Créances irrécouvrables	0,00	821,10
III. RESULTAT D'EXPLOITATION	-577.715,70	-585.015,16
IV. PRODUITS FINANCIERS	640.384,41	652.246,70
B. Produits des actifs circulants	638.949,48	648.951,21
Produits des valeurs disponibles	313,04	619,18
Intérêts créditeurs + intérêts subsidiés	53.314,88	60.395,96
Subsides en capital	585.321,56	587.936,07
D. Autres produits financiers	1.434,93	3.295,49
Profit sur écart de paiement	0,00	5,55
Différence de paiement	0,19	40,36
Intérêts retard clients	1.434,74	3.249,58
V. Charges financières	75.628,07	85.472,62
A. Charge des dettes	73.783,42	83.206,25
Intérêts sur emprunts à +d'un an	121,47	1.669,89
Intérêts débiteurs + intérêts subsidiés	73.661,95	81.536,36
C. Autres charges financières	1.844,65	2.266,37
Agios, frais de banque	1.342,60	1.328,23
Autres charges financières	18,63	124,19
Intérêts retard	483,42	813,95
VI. RESULTAT DE L'EXERCICE	-12.959,36	-18.241,08
VII. RESULTAT DE L'EXERCICE A AFFECTER	47.040,64	-78.241,08

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	31-12-2016	31-12-2015
A. Résultat à affecter	1.208.386,54	1.161.345,90
1. Résultat de l'exercice à affecter (+ : bénéfice; - perte)	47.040,64	-78.241,08
2. Résultat reporté de l'exercice précédent	1.161.345,90	1.239.588,68
B. Bénéfice (-) ou perte à reporter (+)	-1.208.386,54	-1.161.345,90

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 47.040,64 €, contre une perte de 78.241 € en 2015.

Ce résultat s'explique par les facteurs suivants :

En positif :

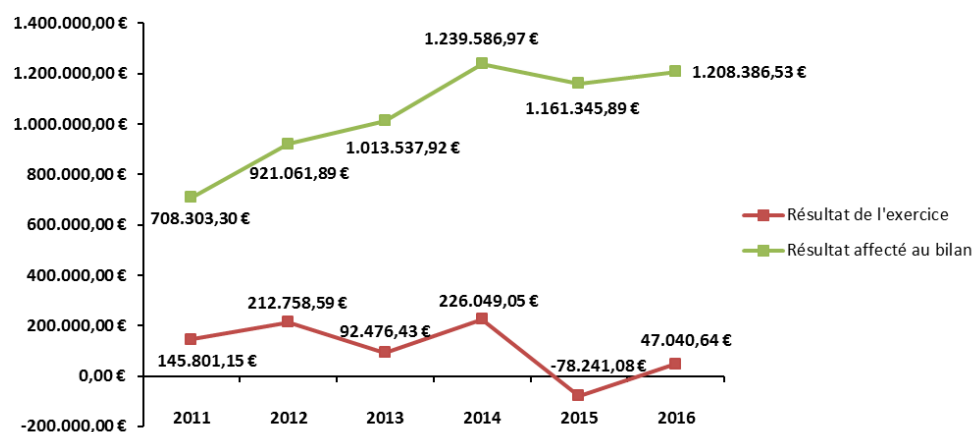
- une baisse des coûts d'exploitation par rapport à l'année précédente, parmi lesquels une diminution des provisions pour risques et charges de 120.000 € et une diminution des amortissements sur les investissements réalisés par le PAN de 101.040 € : **-172.990,45 €** ;
- une diminution des charges financières par rapport à l'année précédente. Pour l'essentiel, il s'agit des charges d'emprunt : **-9.844,55 €**

En négatif :

- Une diminution des produits d'exploitation, dont une diminution du chiffre d'affaires de 24.498 € et des autres produits d'exploitation (indemnités d'assurances, récupération de frais) de 21.192,86 € : **-45.610 €**
- Une diminution des produits financiers : - **11.862 €**

Ce bénéfice, cumulé au bénéfice reporté de l'exercice précédent, donne lieu à un bénéfice de 1.208.386,54 € à affecter au passif du bilan.

Le tableau ci-dessous figure l'évolution du compte de résultat au cours des 5 dernières années. Il montre un infléchissement en 2015, puis un redressement en 2016 des bénéfices affectés au bilan.



Annexe

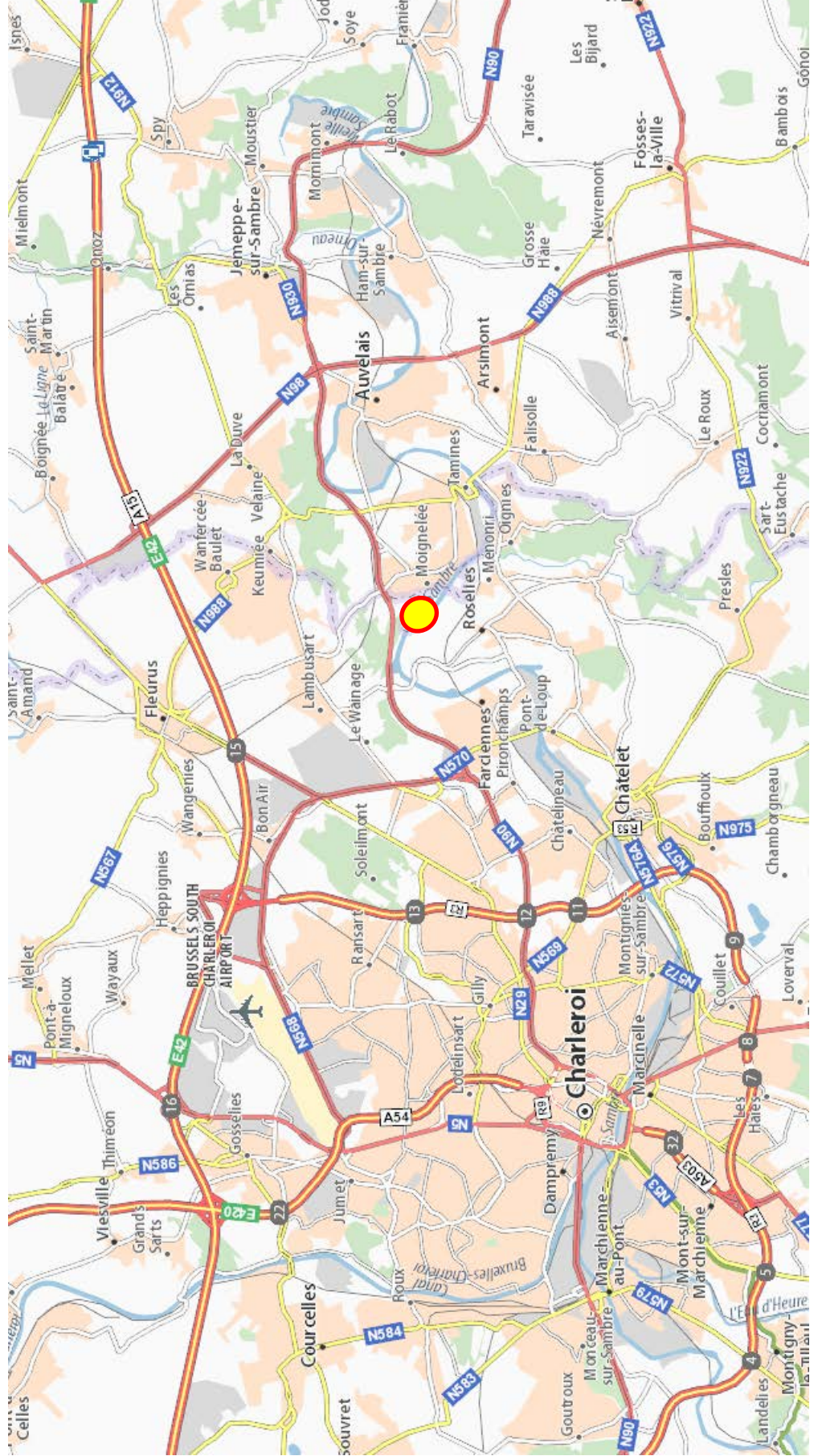


Gestion patrimoniale

Croquis des zones portuaires

Zone portuaire de Moignelée

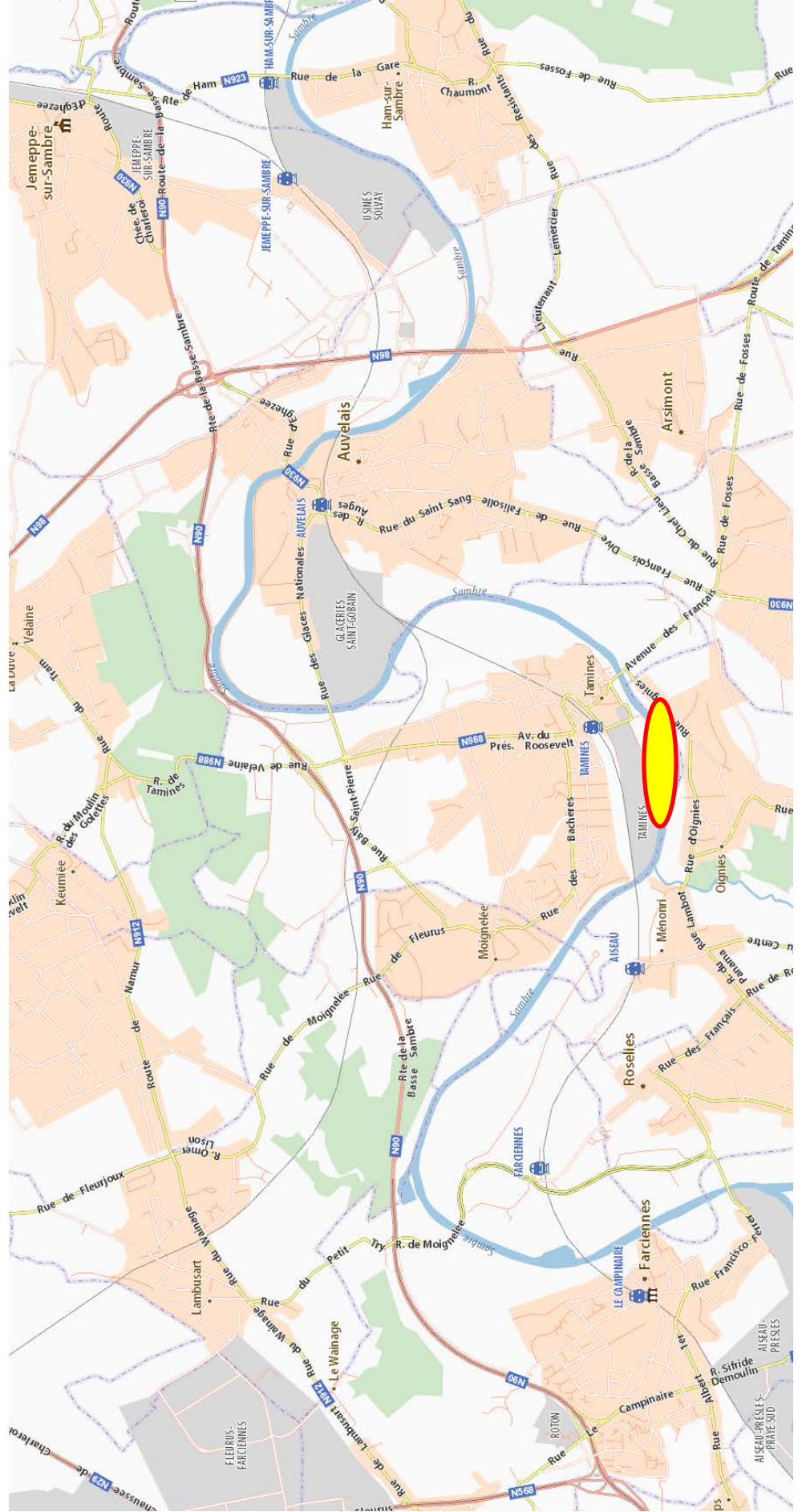
- Localisation :** Moignelée - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 126.400 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Réservé exclusivement aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 130 m
Eau, gaz, électricité

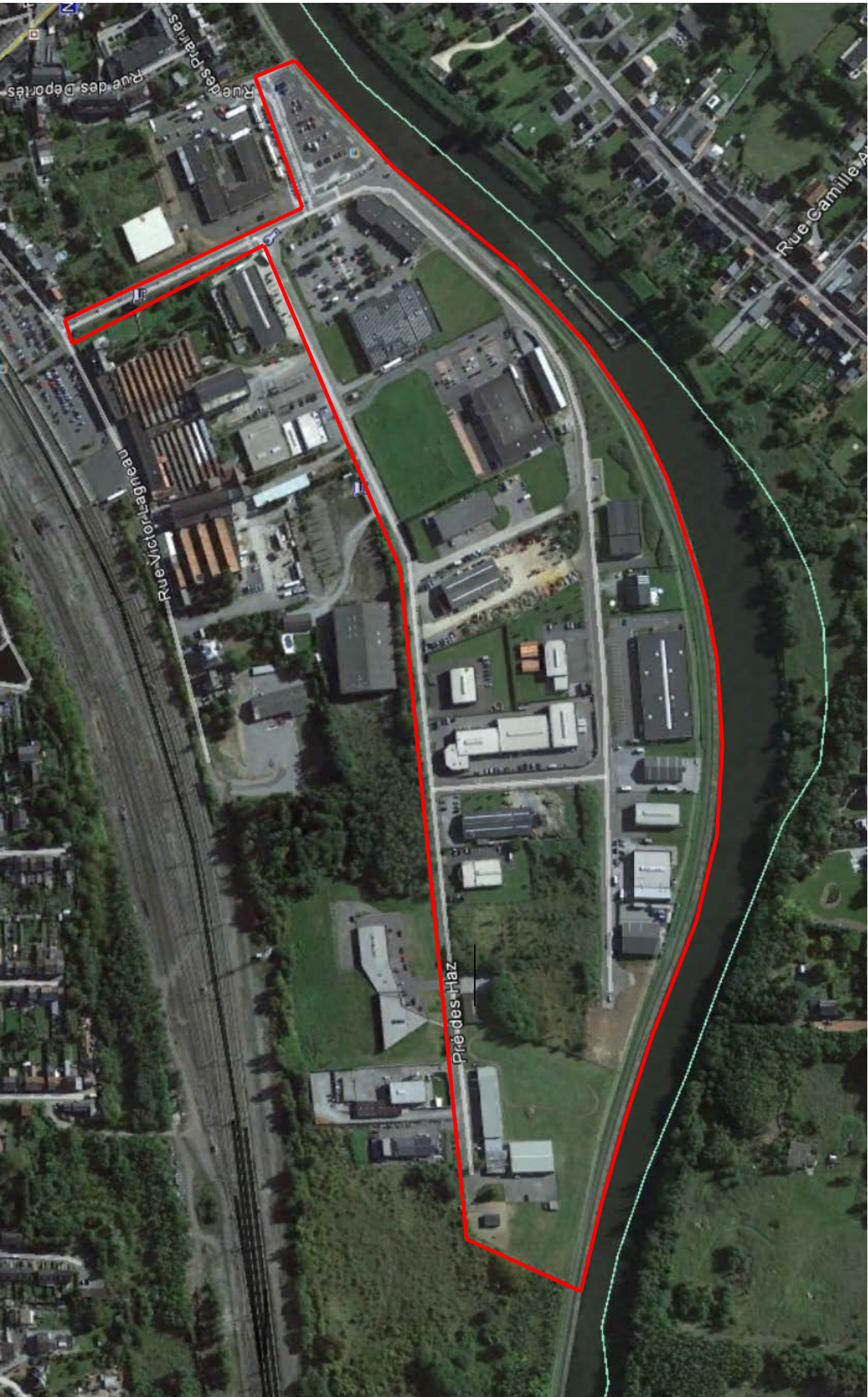




Zone portuaire de Tamines

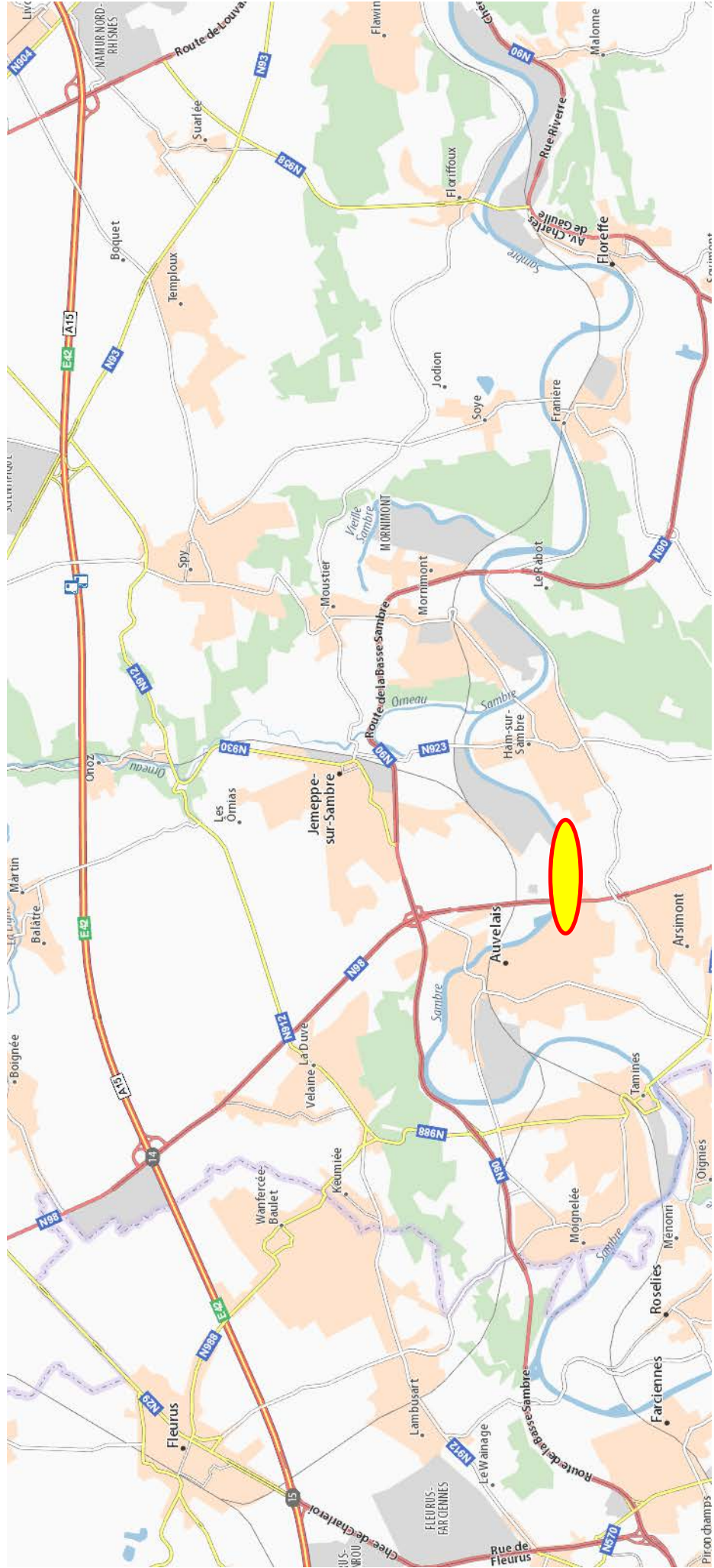
- Localisation :** Tamines - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 136.477 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de l'autoroute E42 et de la N988
- Plan de secteur :** Zone artisanale, de PME et de services
- Destination des terrains :** PME dont l'activité n'est pas liée à la voie d'eau
- Equipements :** Eau, gaz, électricité

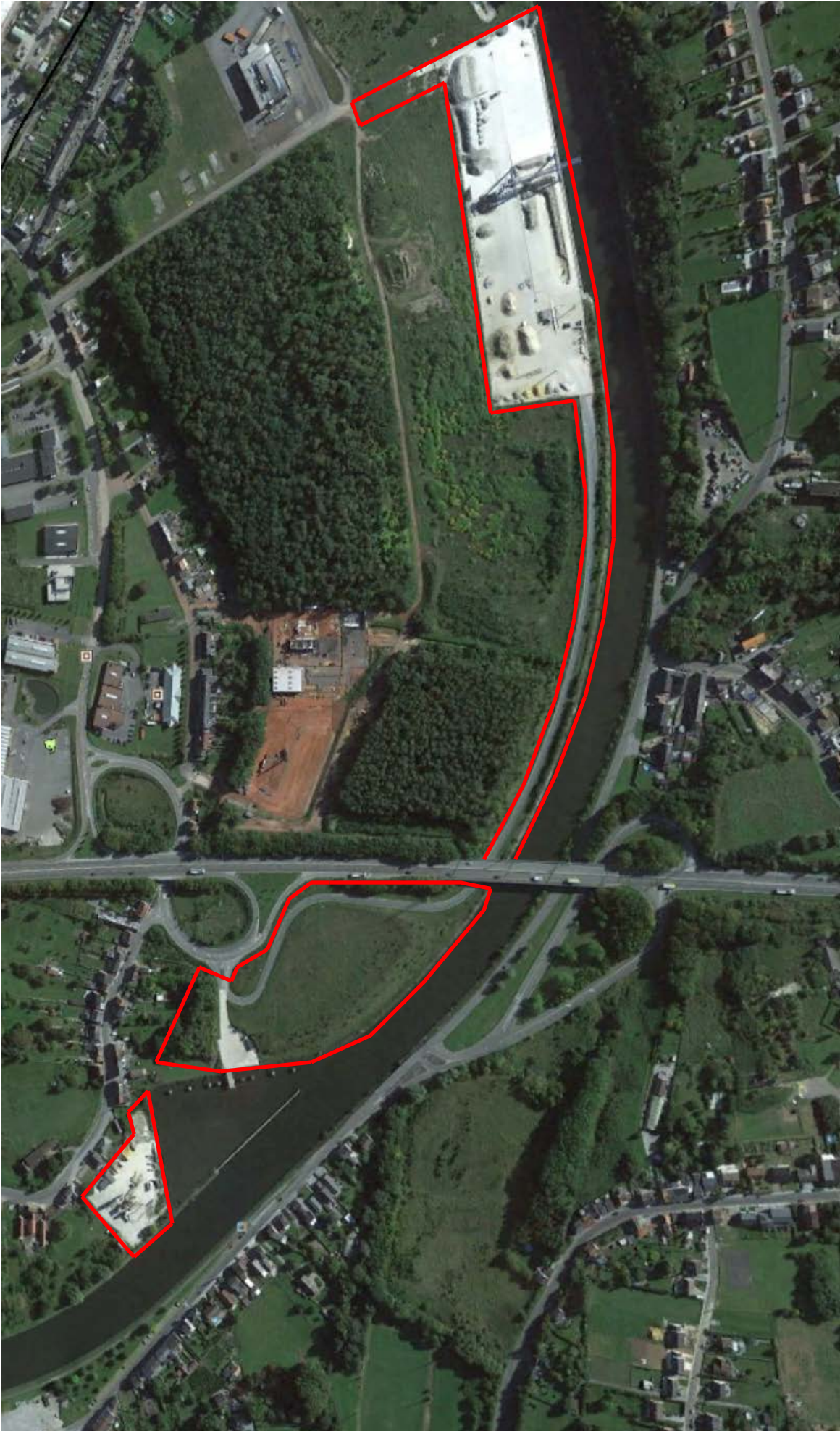




Zone portuaire d'Auvelais

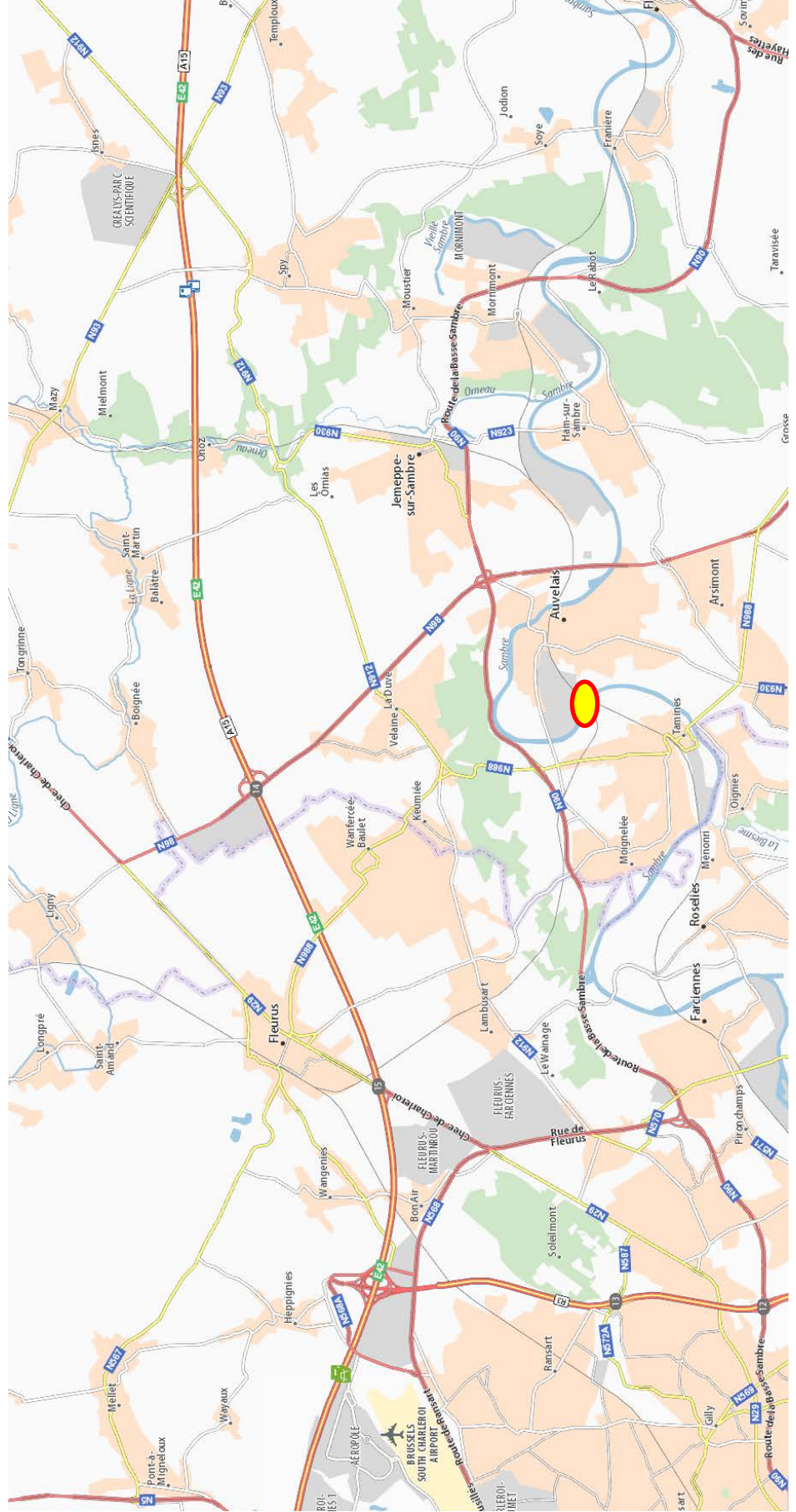
- Localisation :** Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 57.494 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N988
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Terminal à conteneur équipé d'un portique de manutention sur rail
Quai : 220 m
Eau, gaz, électricité





Zone portuaire d'Auvelais / St Gobain

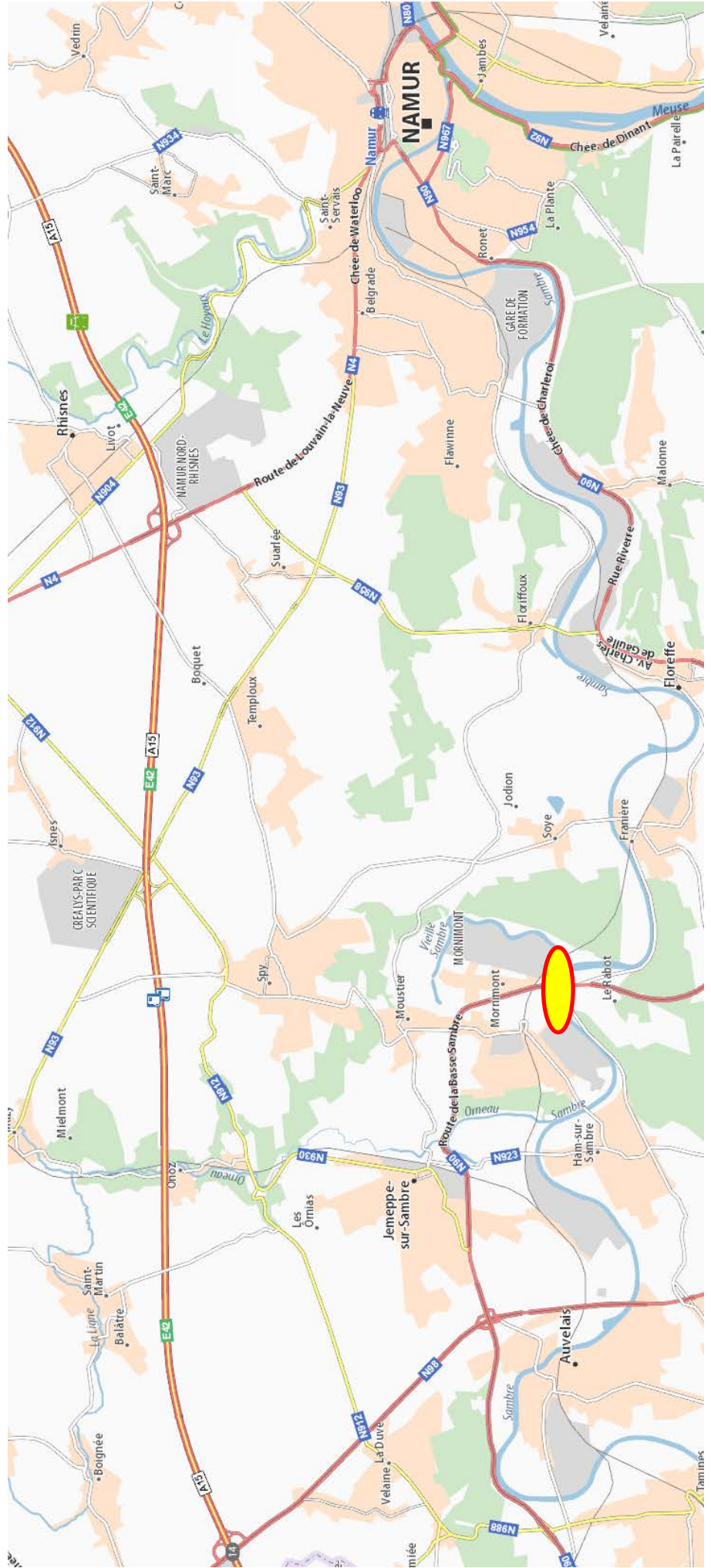
- Localisation :** Auvelais - commune de Sambreville - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 770 m²
- Accès :** Par voiries internes du site de l'usine, au départ de la rue des Glaces Nationales
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Réserve aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 110 m
Eau, gaz, électricité

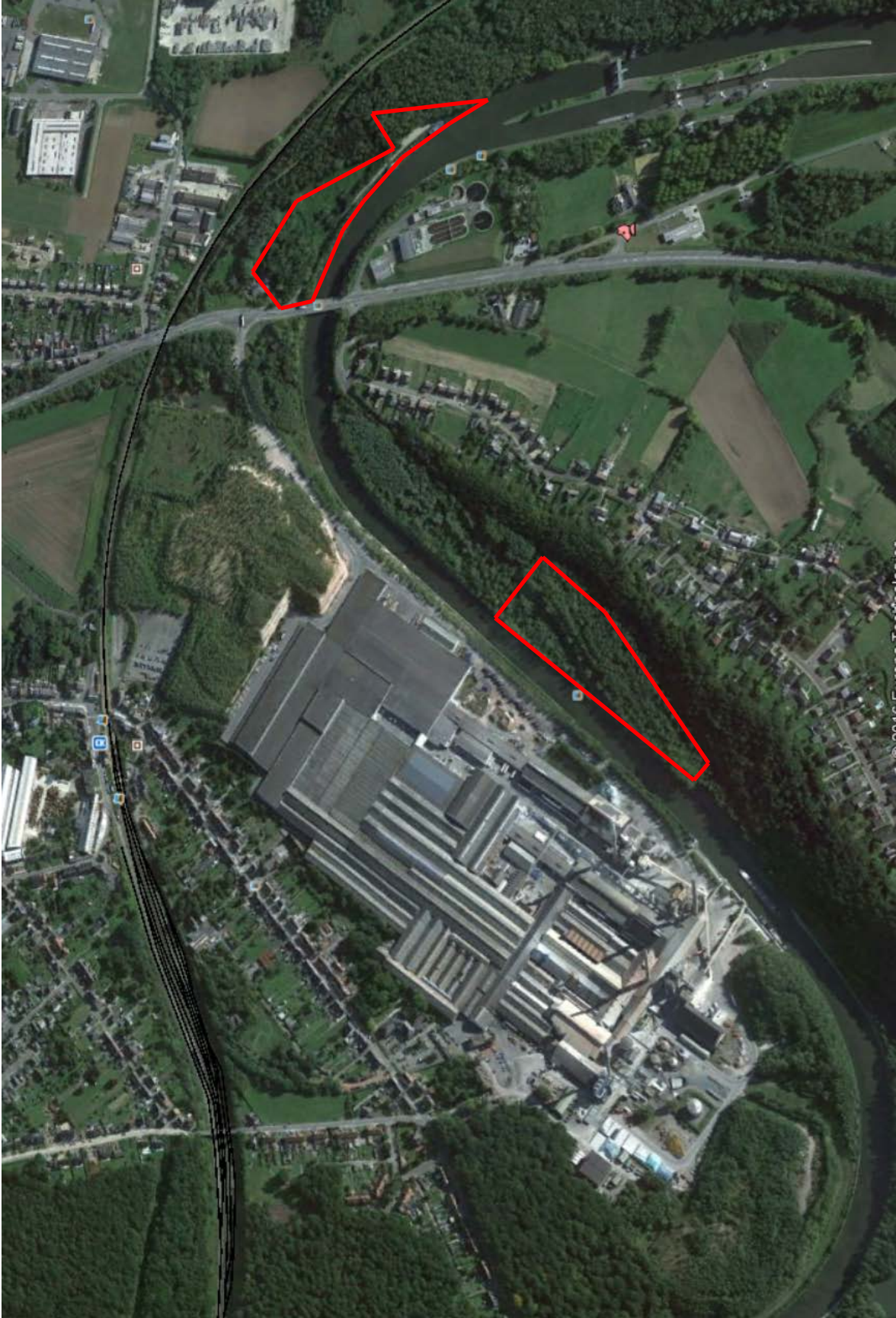




Zone portuaire de Mornimont

- Localisation :** Mornimont - commune de Jemeppe sur Sambre - Rive gauche et et rive droite de la Sambre
- Superficie :** 21.502 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N90
- Plan de secteur :** Zone artisanale, de PME et de services
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 90 m





Port de Moustier

Localisation : Moustier - commune de Jemeppe sur Sambre - Rive gauche de la Sambre

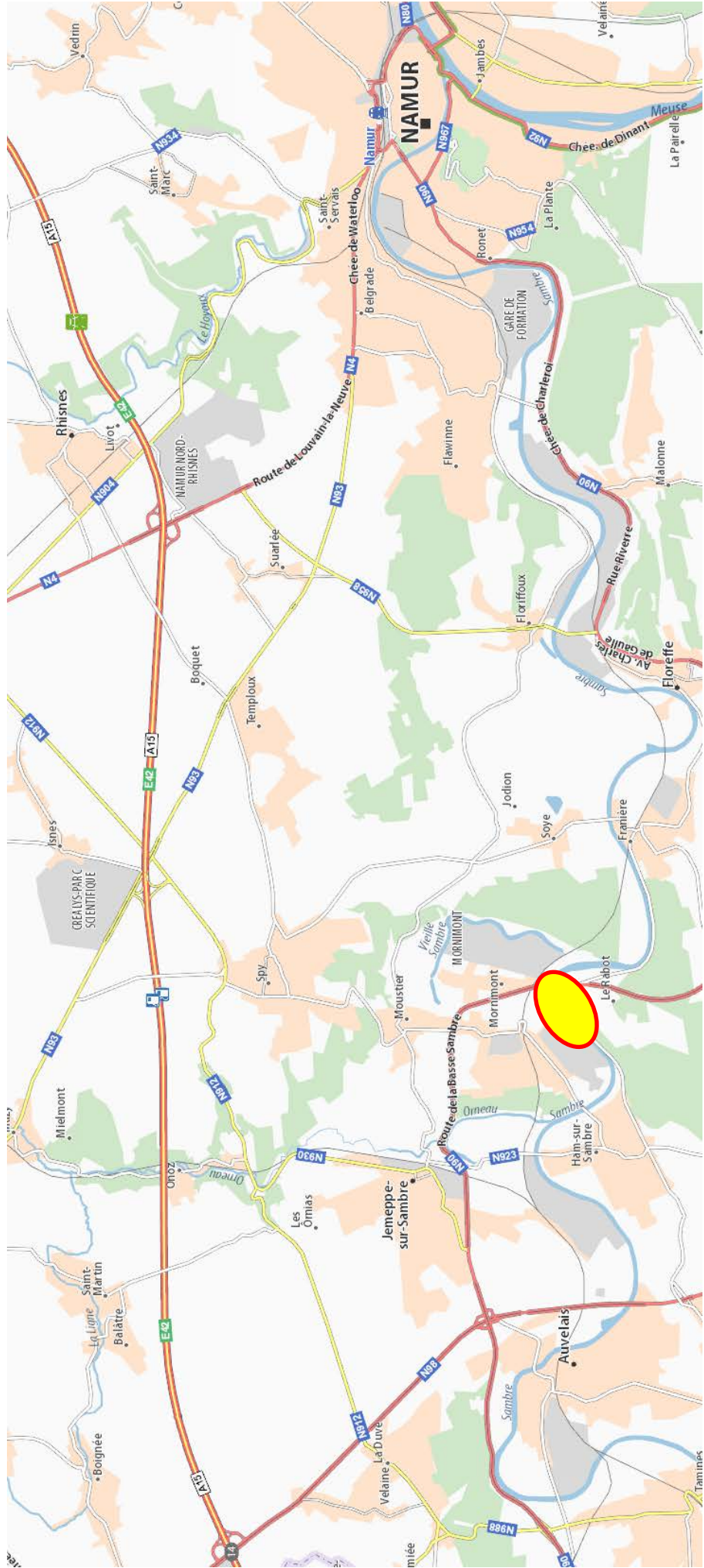
Superficie : 8.090 m²

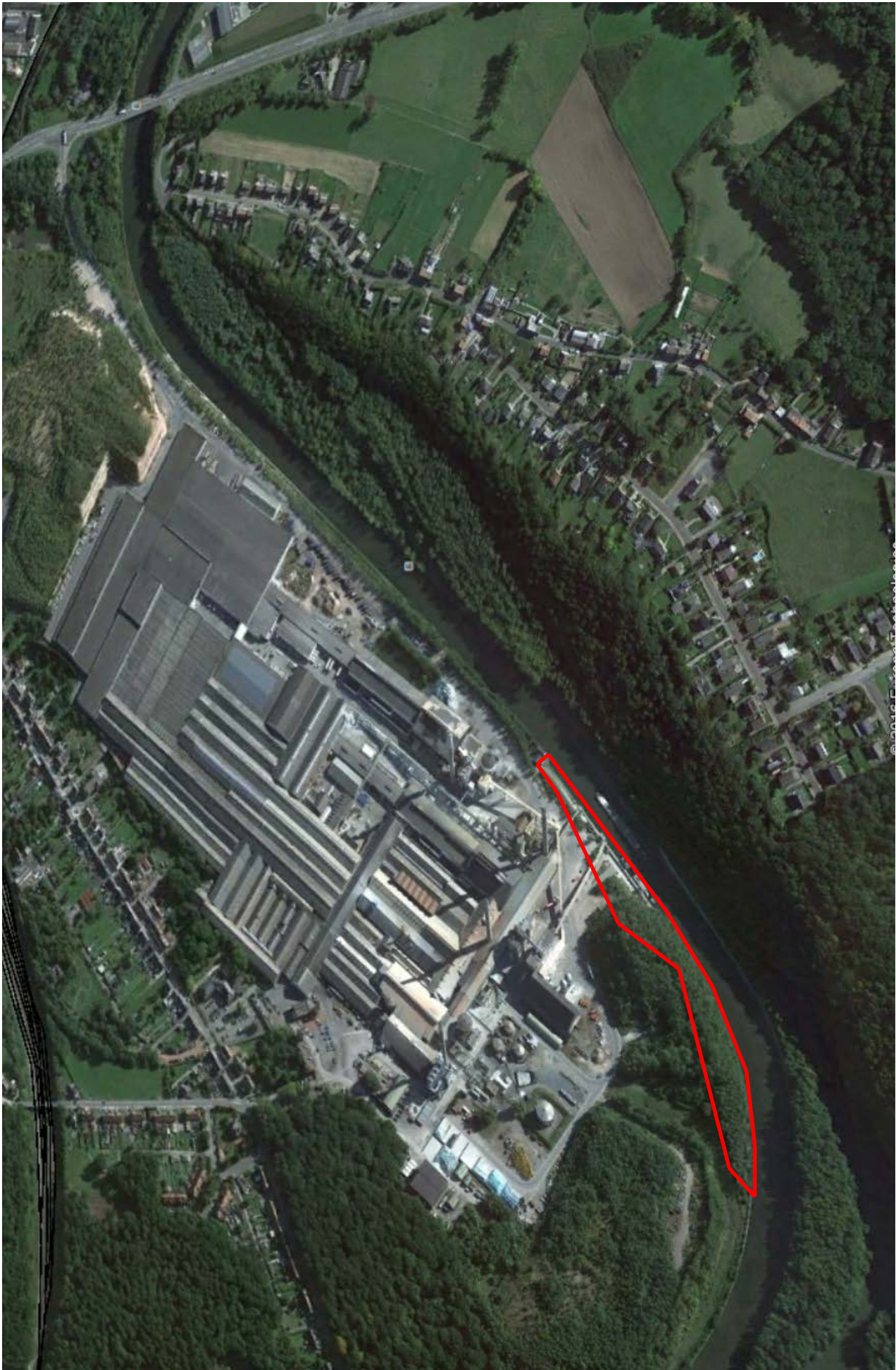
Accès : Par voirie communale au départ de la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

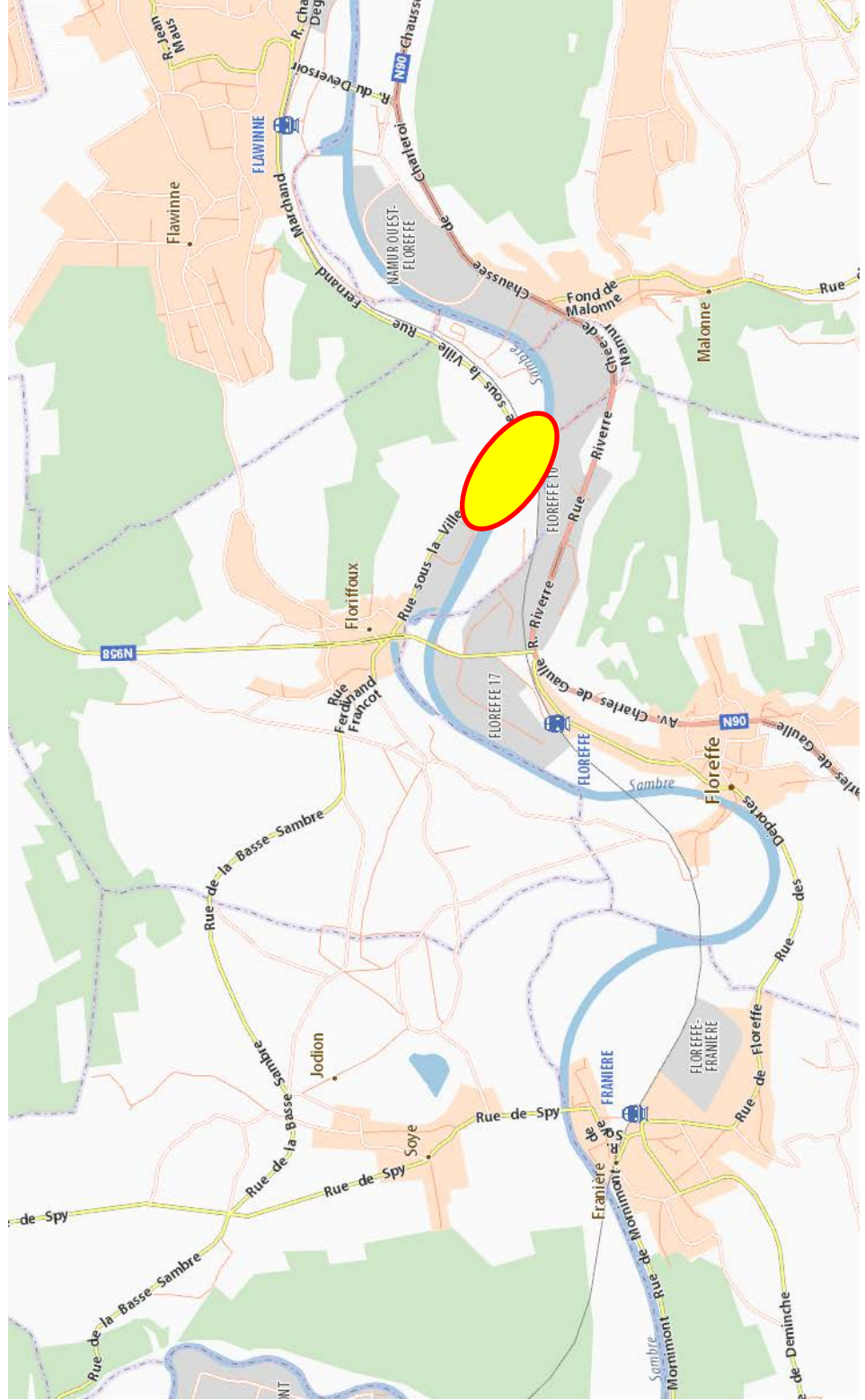
Equipements : Quai : 170 m

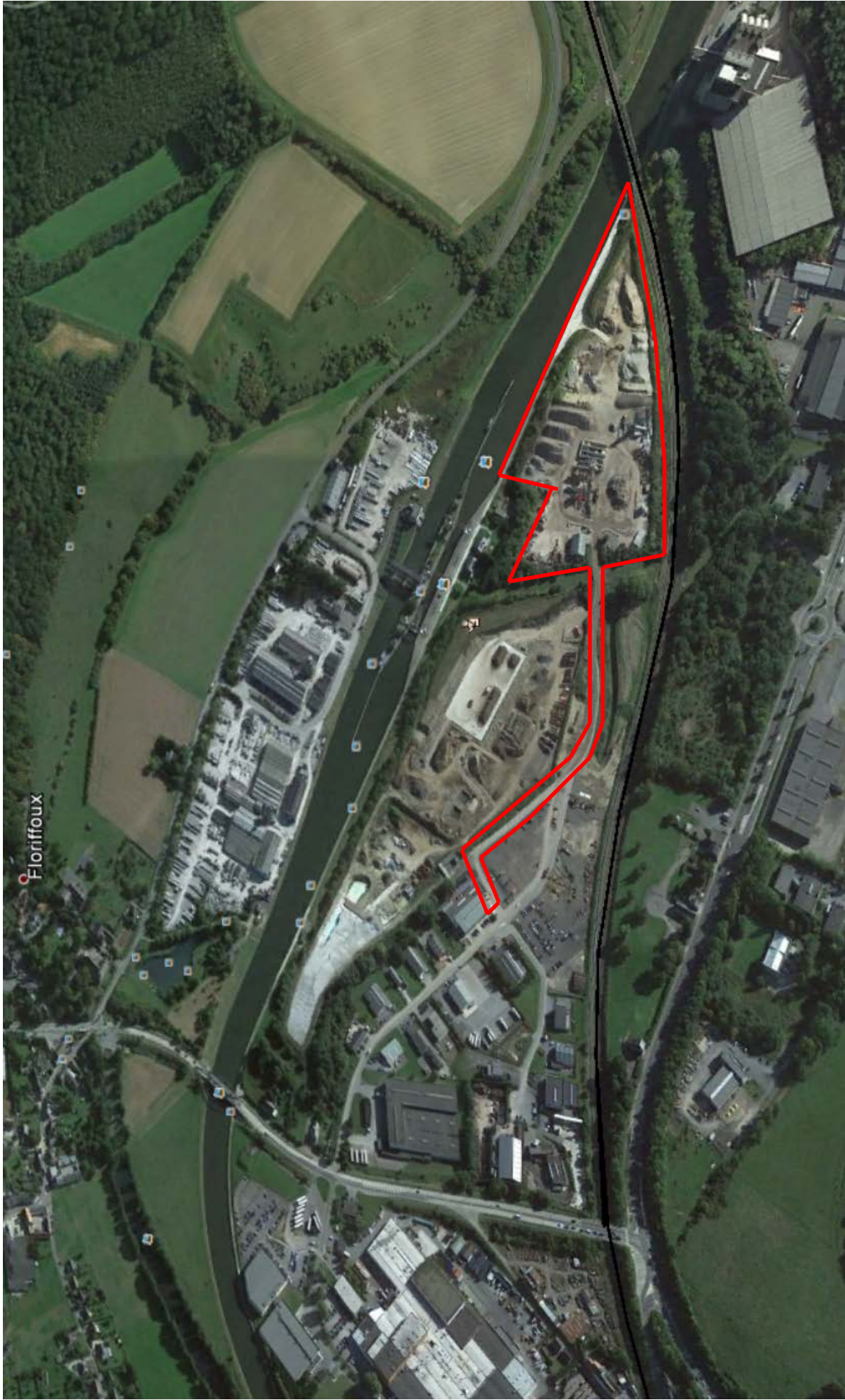




Zone portuaire de Floriffoux

- Localisation :** Floriffoux - commune de Floreffe - Rive droite de la Sambre
- Superficie :** 124.196 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N958
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Priorité accordée aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 600 m

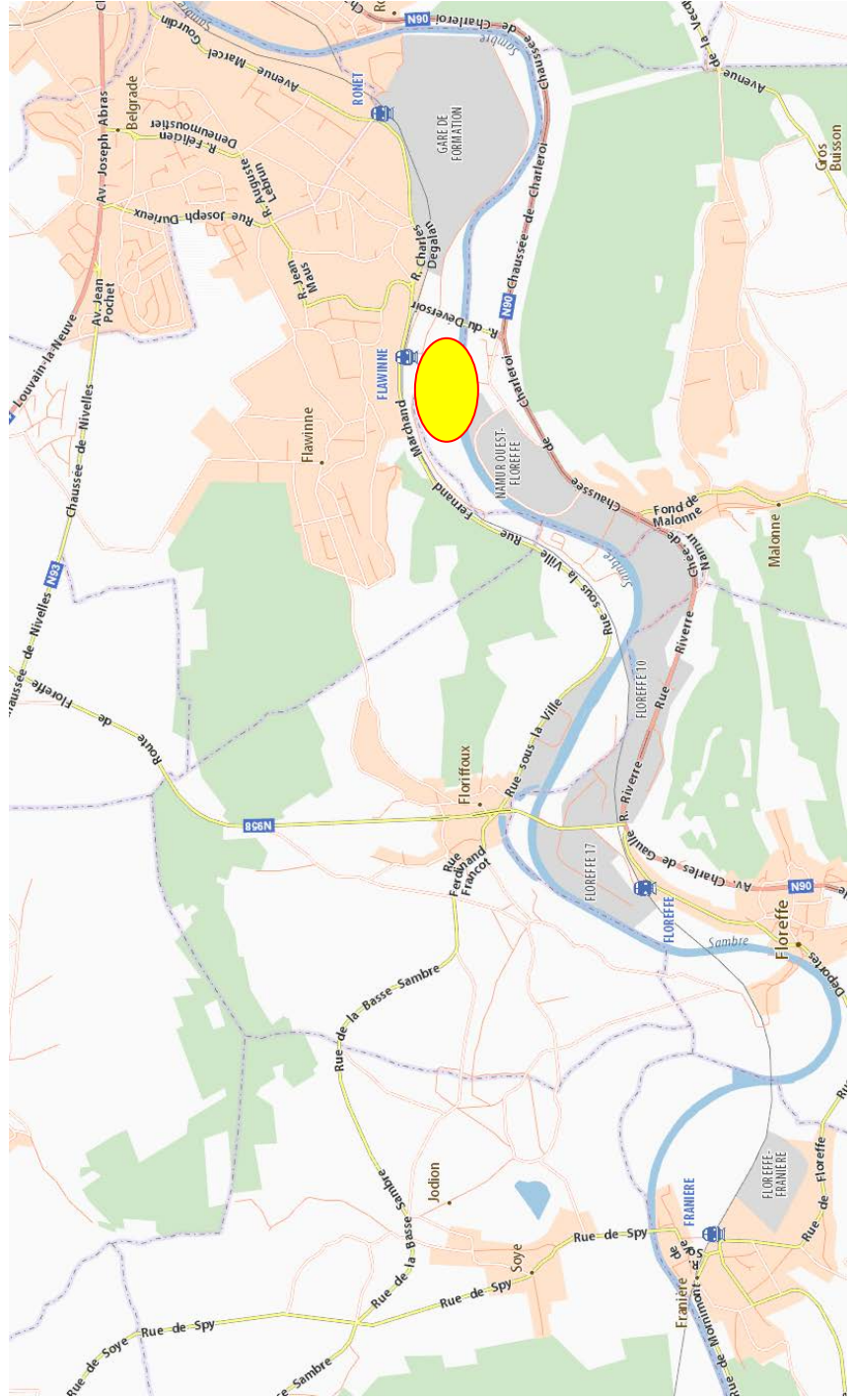


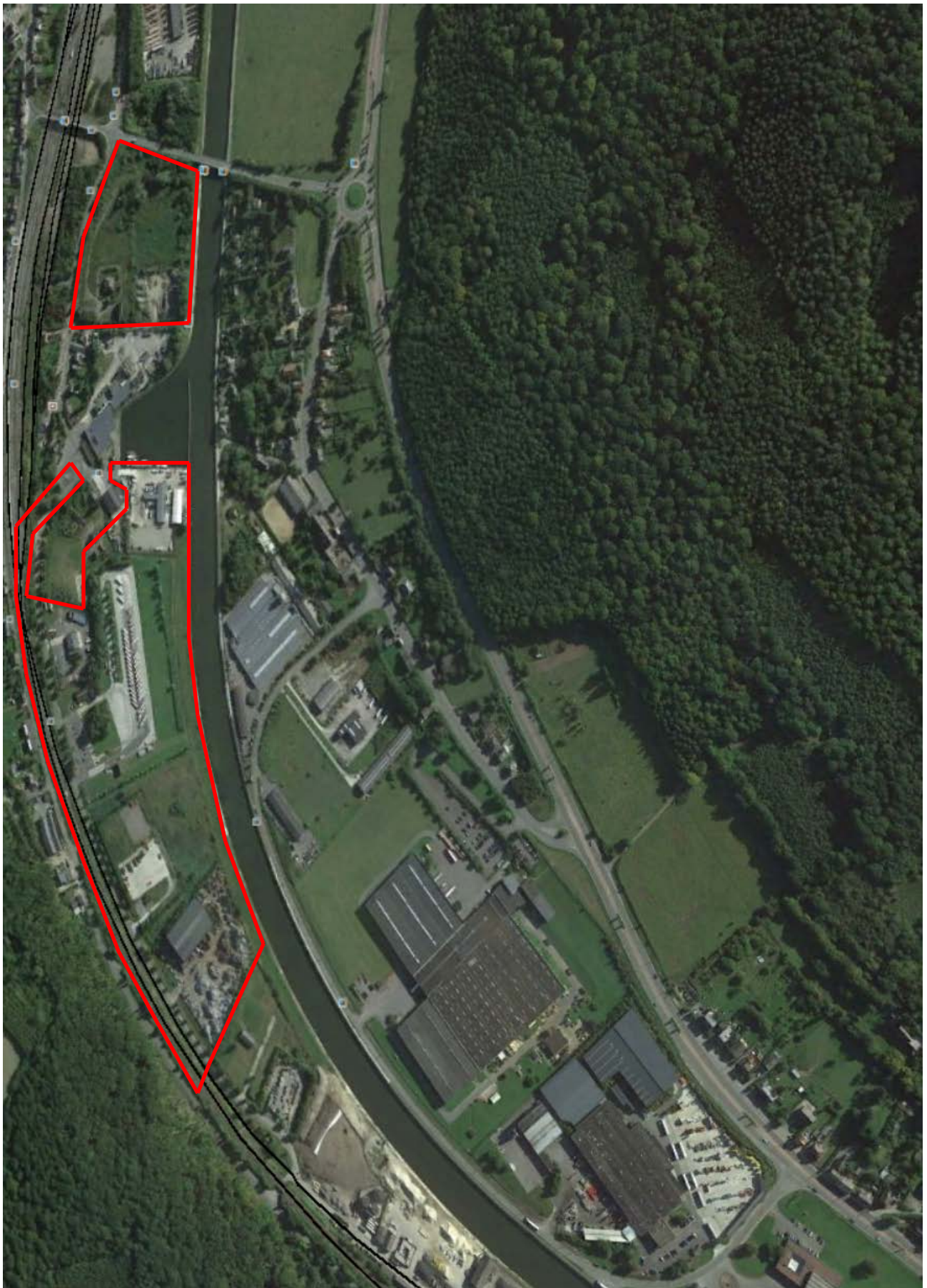


Floriffoux

Zone portuaire de Malonne

- Localisation :** Malonne - commune de Namur - Rive gauche de la Sambre
- Superficie :** 187.450 m²
- Accès :** Par voirie communale au départ de la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Cette zone est destinée aux PME.
- Equipements :** Possibilité de raccordement SNCB
Quai : 95 m
Eau, gaz, électricité, égouts





Zoning de Malonne

Localisation : Malonne - commune de Namur

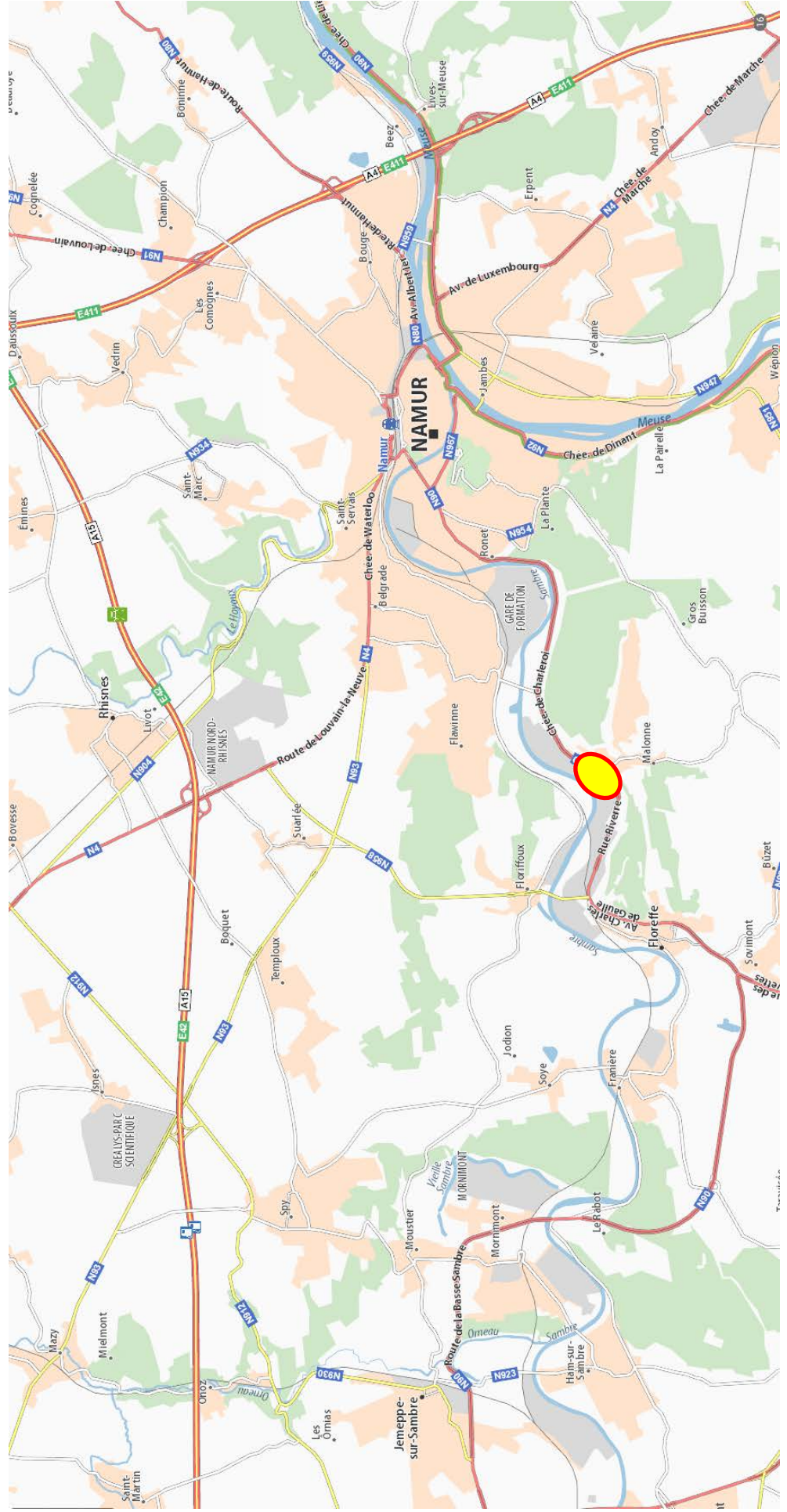
Superficie : 2.620 m²

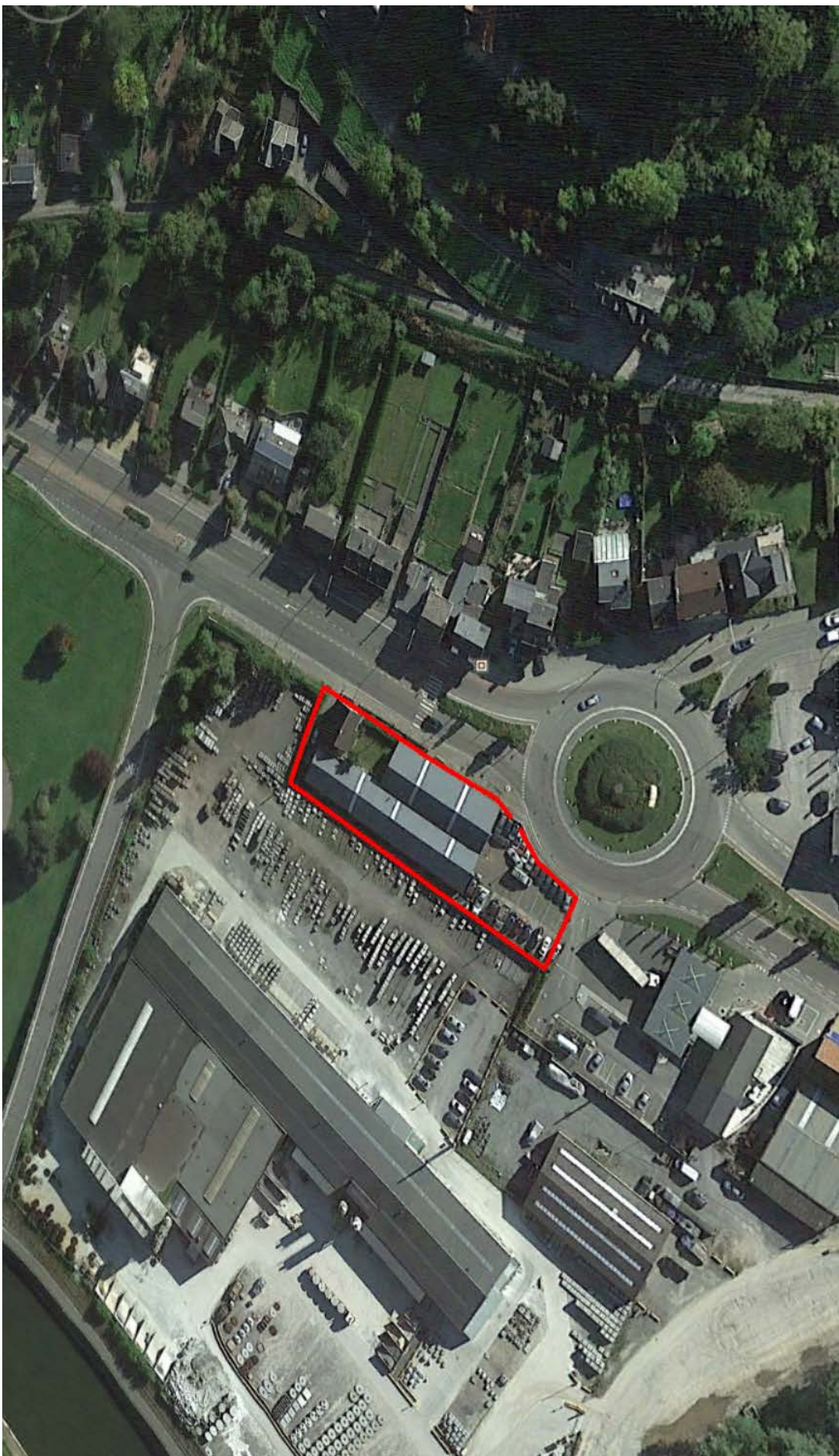
Accès : Terrain situé le long de la N90

Plan de secteur : Zone d'activités économiques et industrielles

Destination des terrains : Réservé aux PME

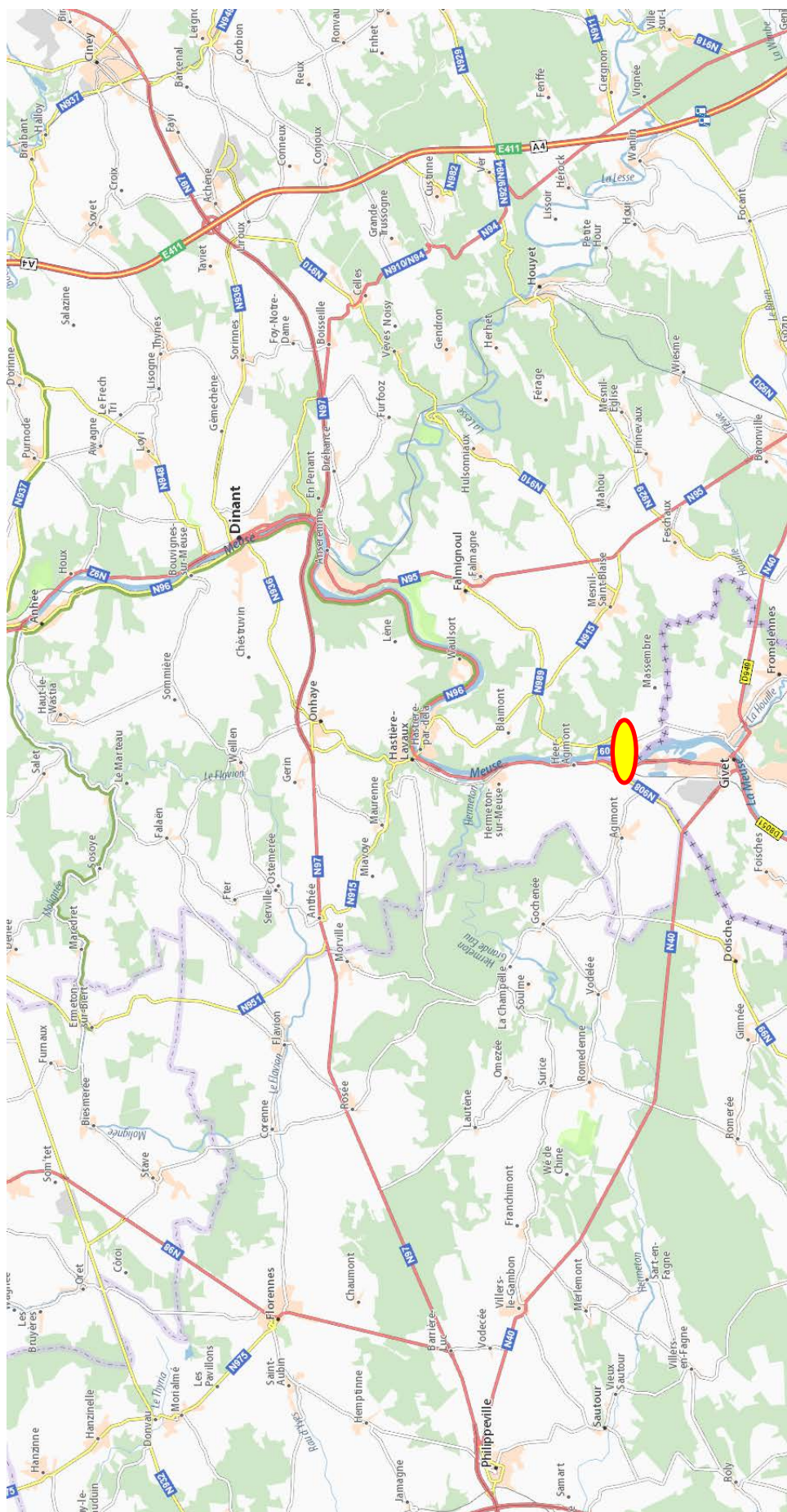
Equipements : Eau, gaz, électricité

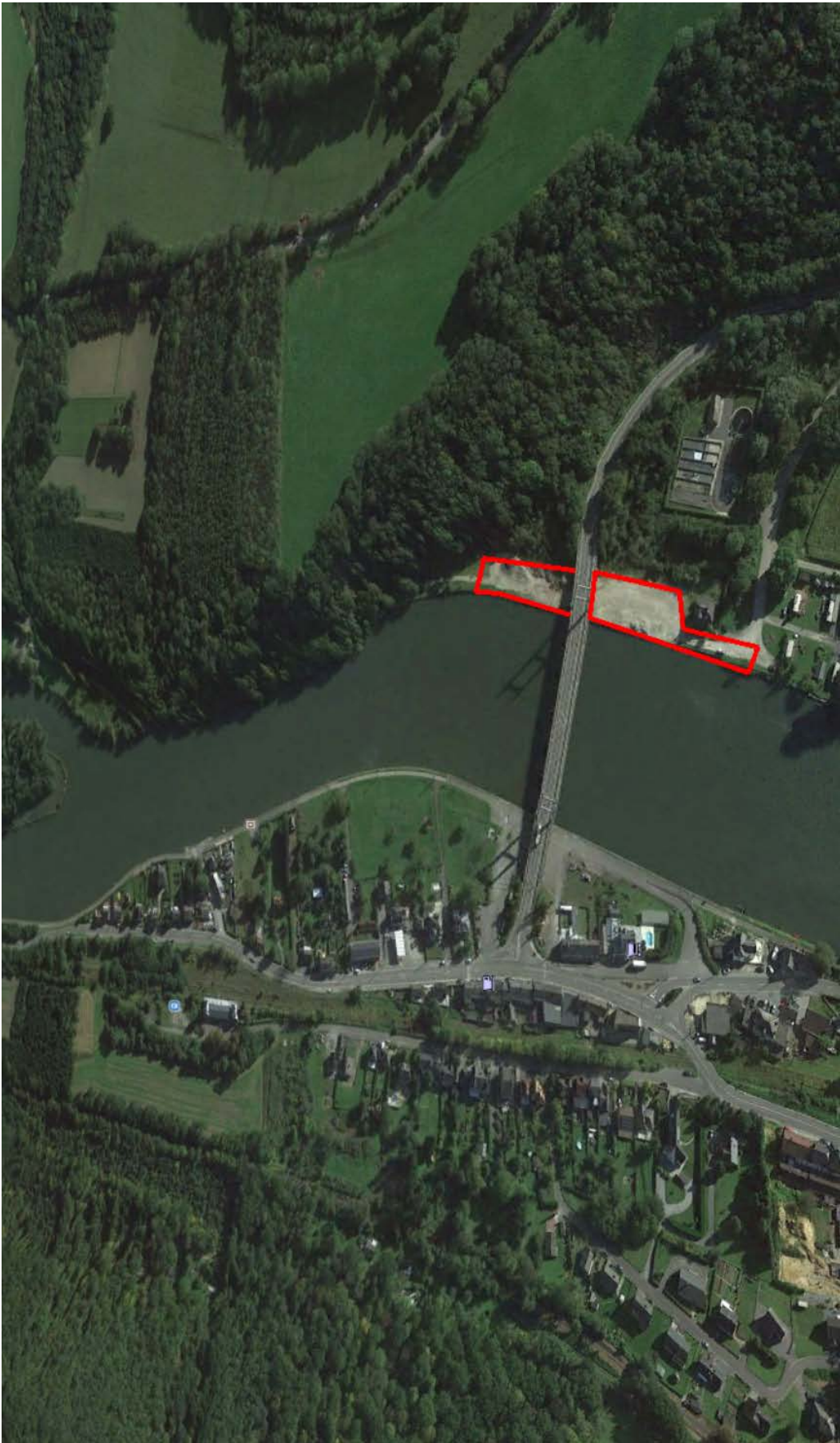




Zone portuaire de Heer Agimont

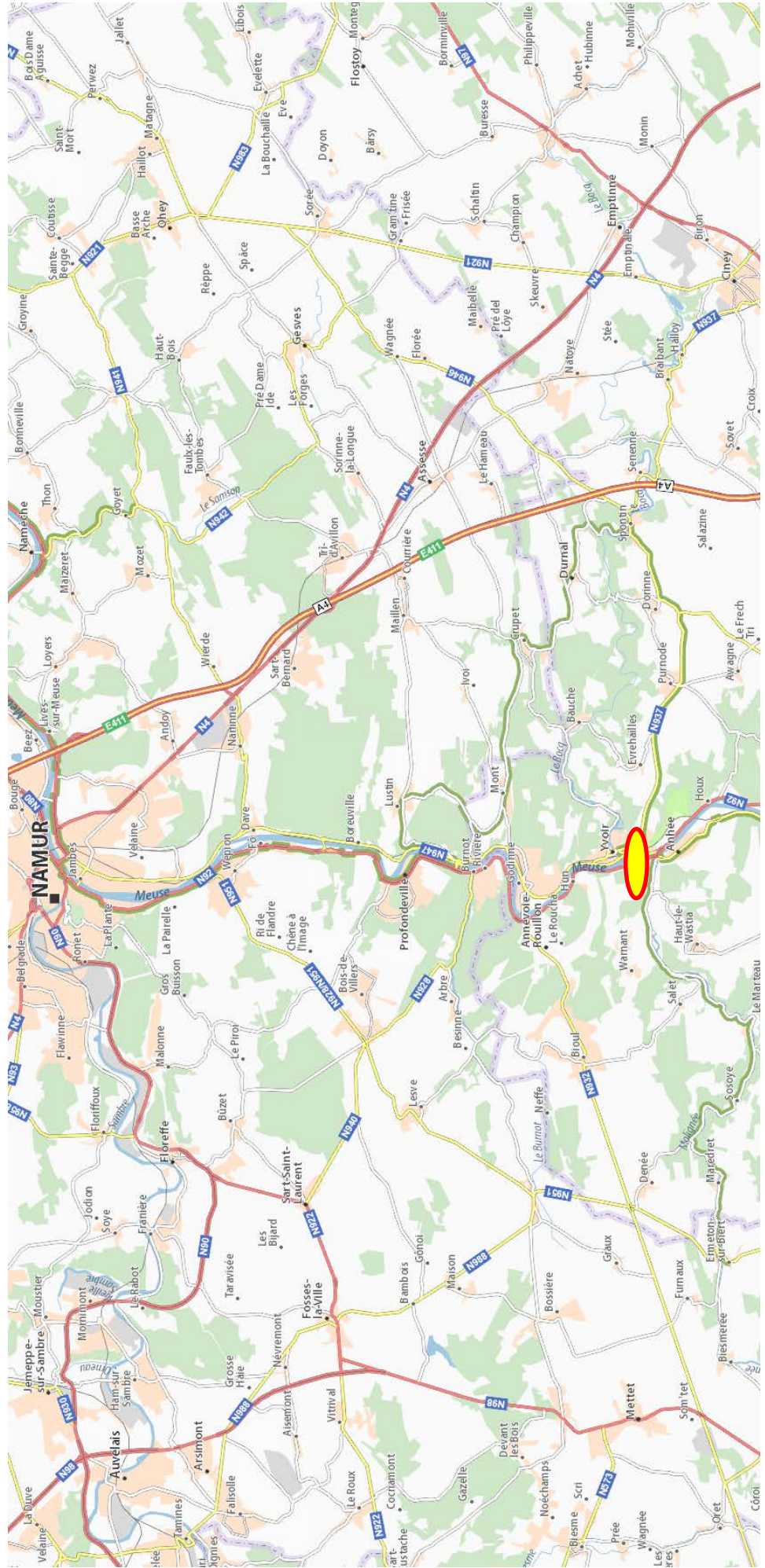
- Localisation :** Heer Agimont - commune de Hastière - rive droite de Meuse
- Superficie :** 4.592 m²
- Accès :** Par la N909
- Plan de secteur :** Zone d'activités économiques et industrielles
- Destination des terrains :** Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 135 m





Port d'Anhée

- Localisation :** commune de Anhée - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 5.166 m²
- Accès :** Par la N92
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 60 m







Zone portuaire de Lustin

Localisation : Lustin - commune de Profondeville - rive droite de Meuse

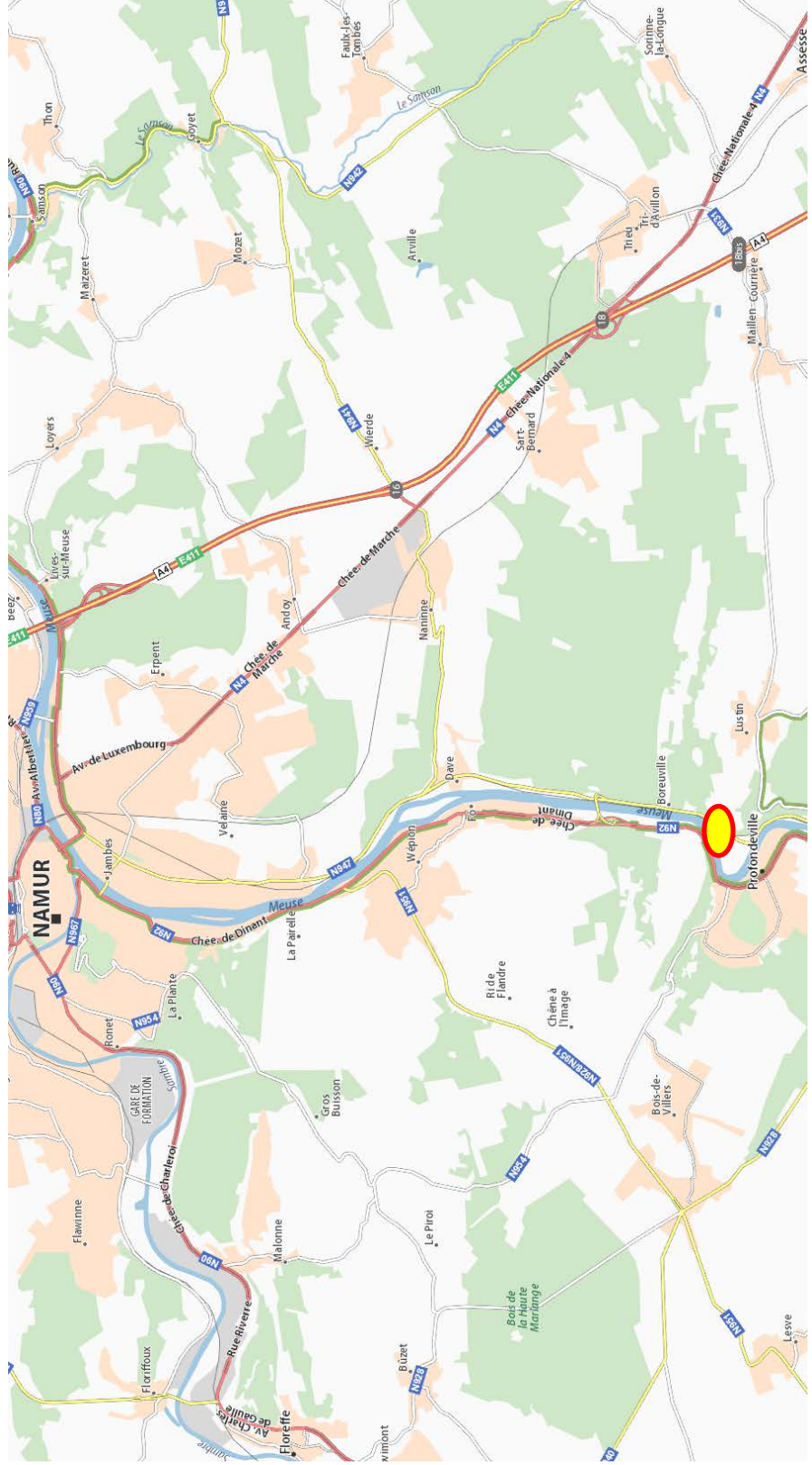
Superficie : 4.577 m²

Accès : Par la N947

Plan de secteur : Zone d'équipements communautaires et de services publics

Destination des terrains : Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau

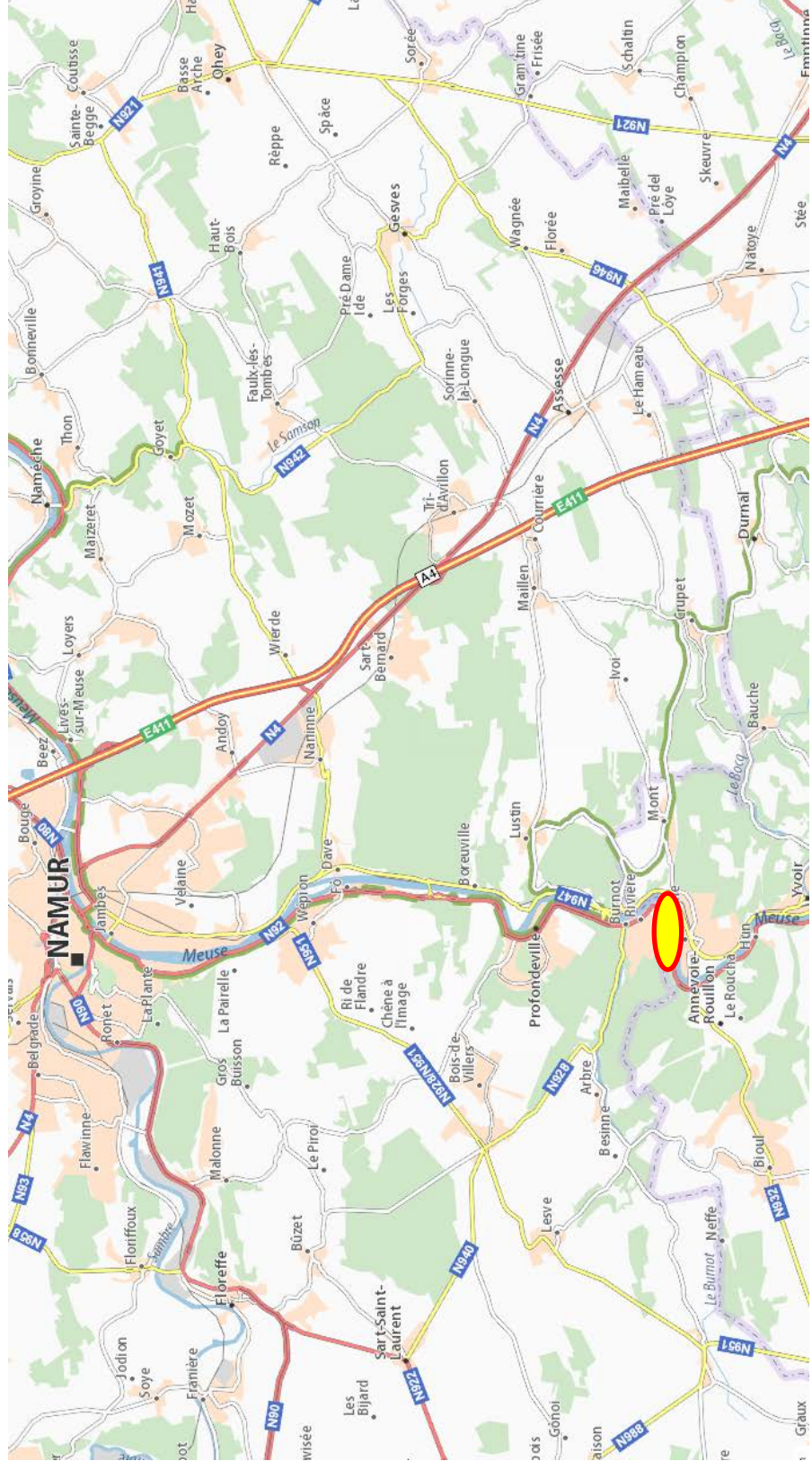
Equipements : Quai : 100 m





Zone portuaire de Basbaras

- Localisation :** Basbaras - commune de Profondeville - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 7.950 m²
- Accès :** Par la N92
- Plan de secteur :** Zone d'équipements communautaires et de services publics
- Destination des terrains :** Prioritairement réservé aux entreprises utilisant la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 100 m

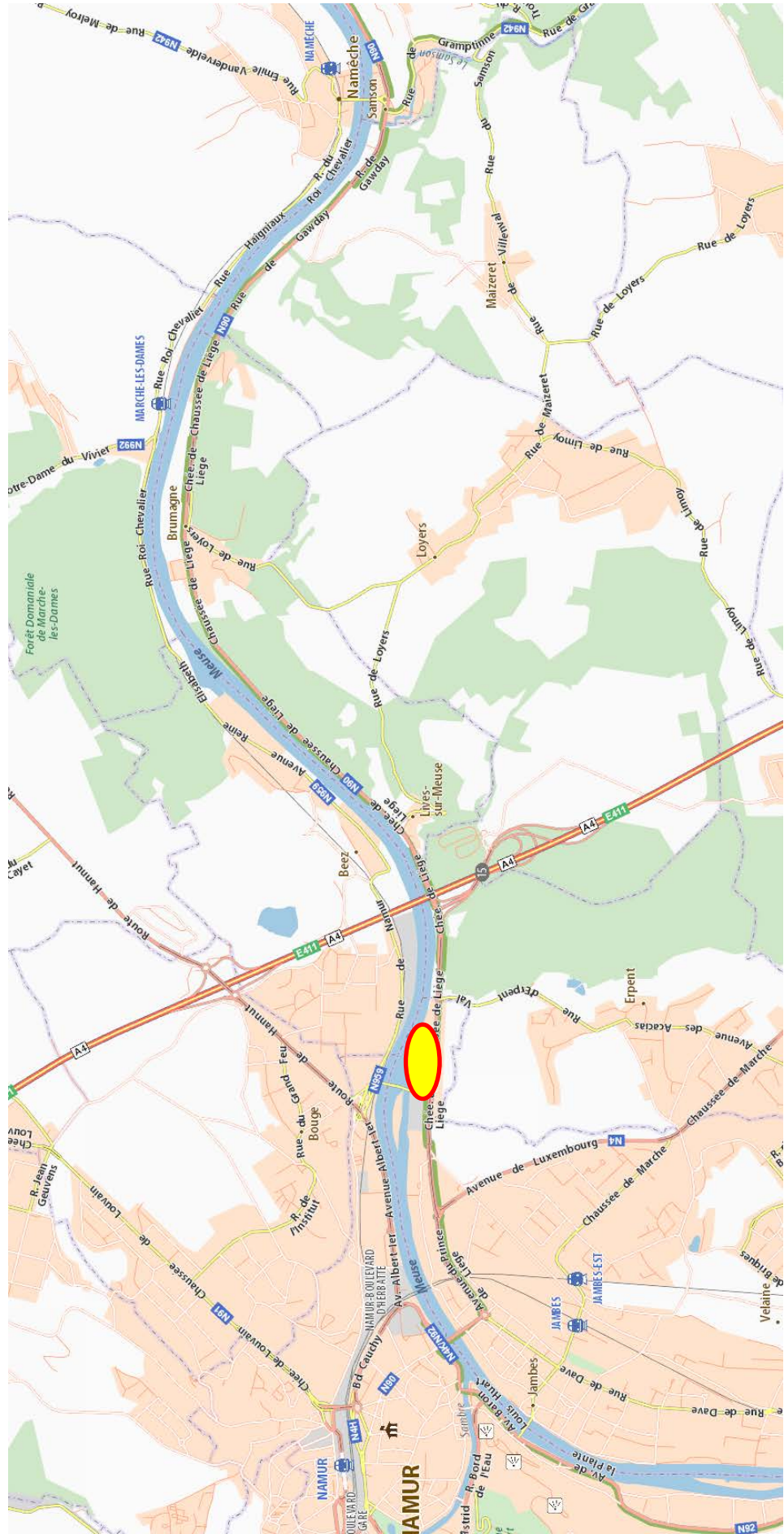






Zone portuaire de Jambes

- Localisation :** Jambes - commune de Namur - rive droite de Meuse
- Superficie :** 15.806 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Eau gaz électricité





Zone portuaire de Beez

Localisation : Beez - commune de Namur - rive gauche de Meuse

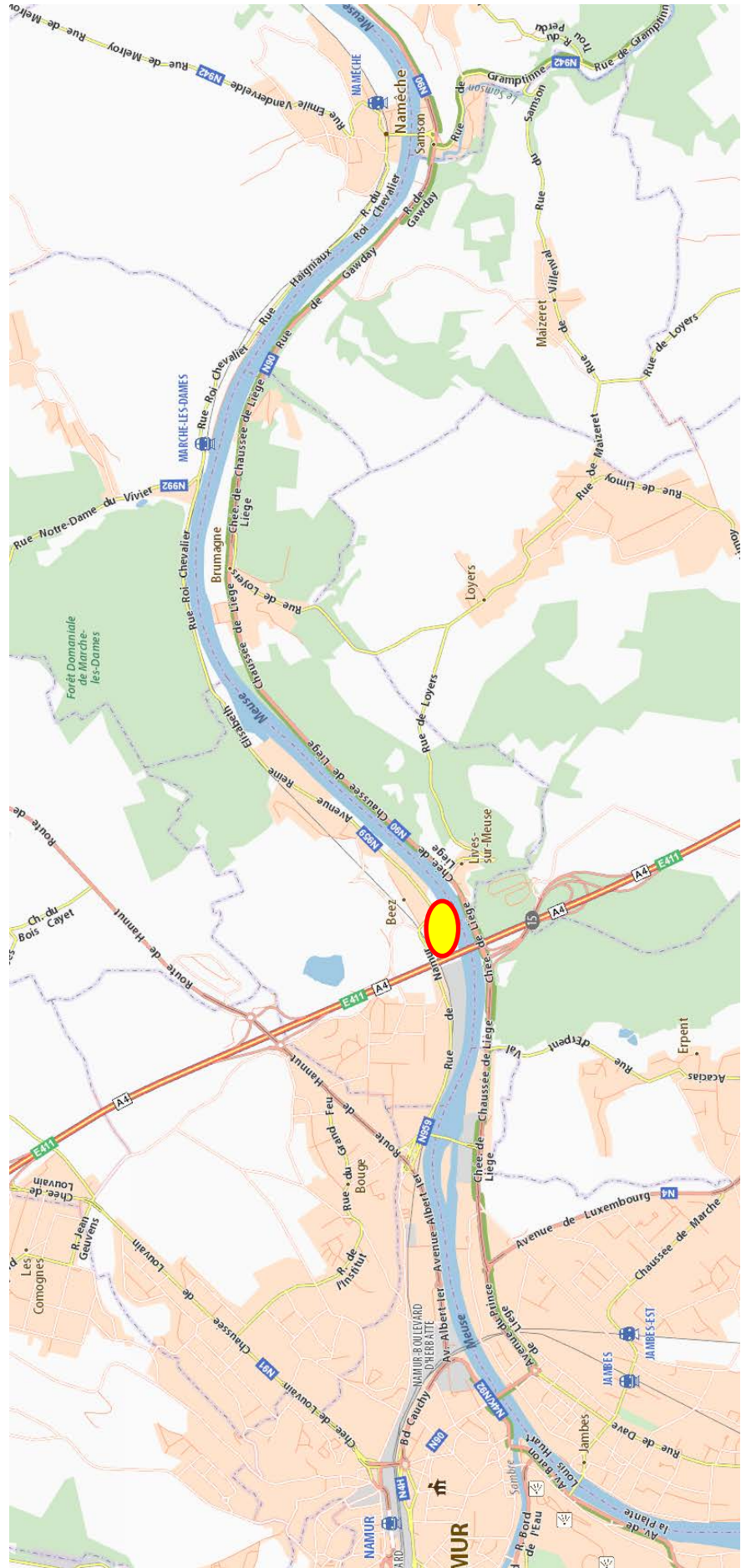
Superficie : 58.853 m²

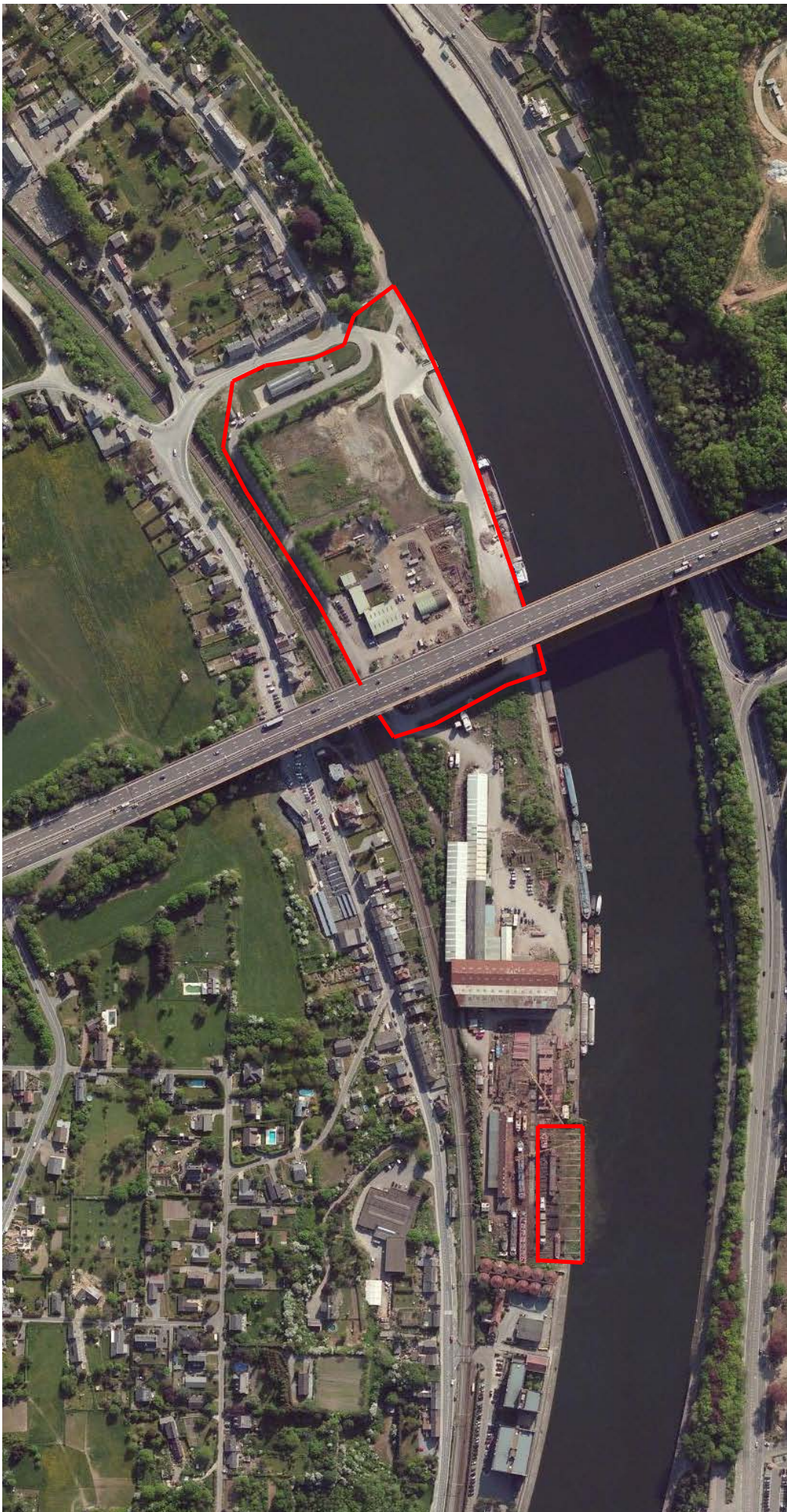
Accès : Par la N959

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

Equipements : quai : 344 m





Zone portuaire de Lives

Localisation : Lives - commune de Namur - rive droite de Meuse

Superficie : 3.811 m²

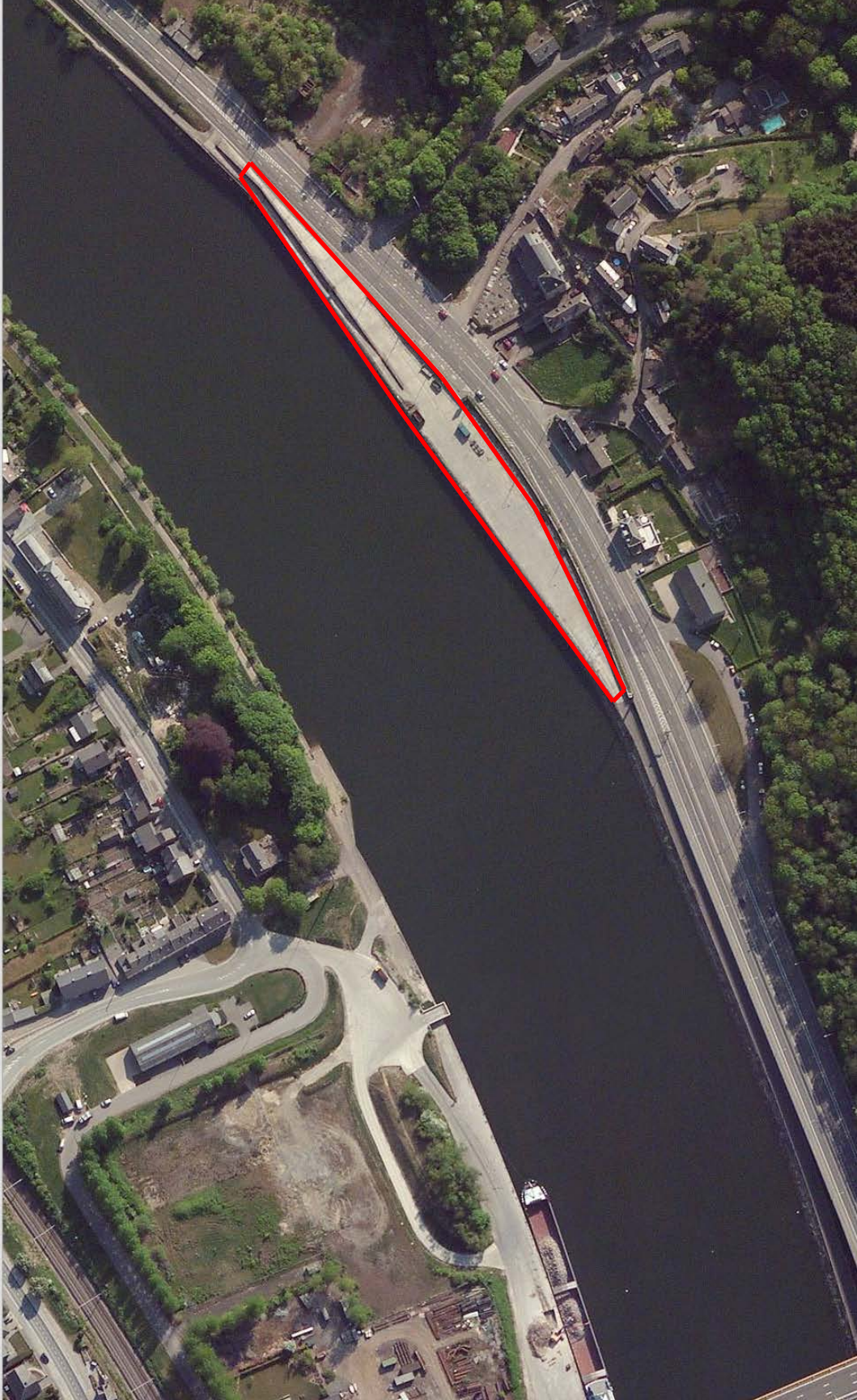
Accès : Par la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

Equipements : quai : 233 m





Port de Marche les Dames

Localisation : Marche les Dames - commune de Namur - rive gauche de Meuse

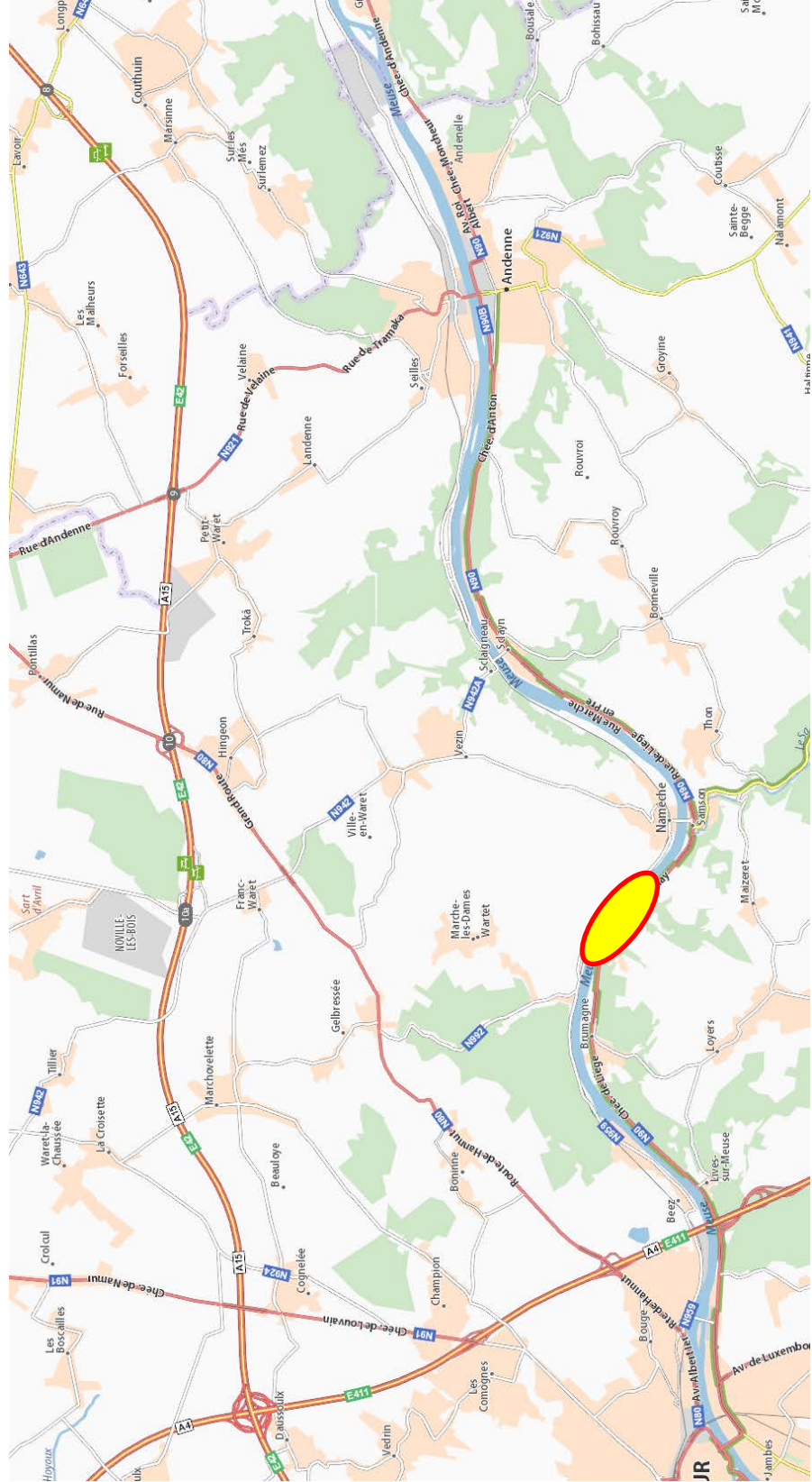
Superficie : 16.029 m²

Accès : Par la N959

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau

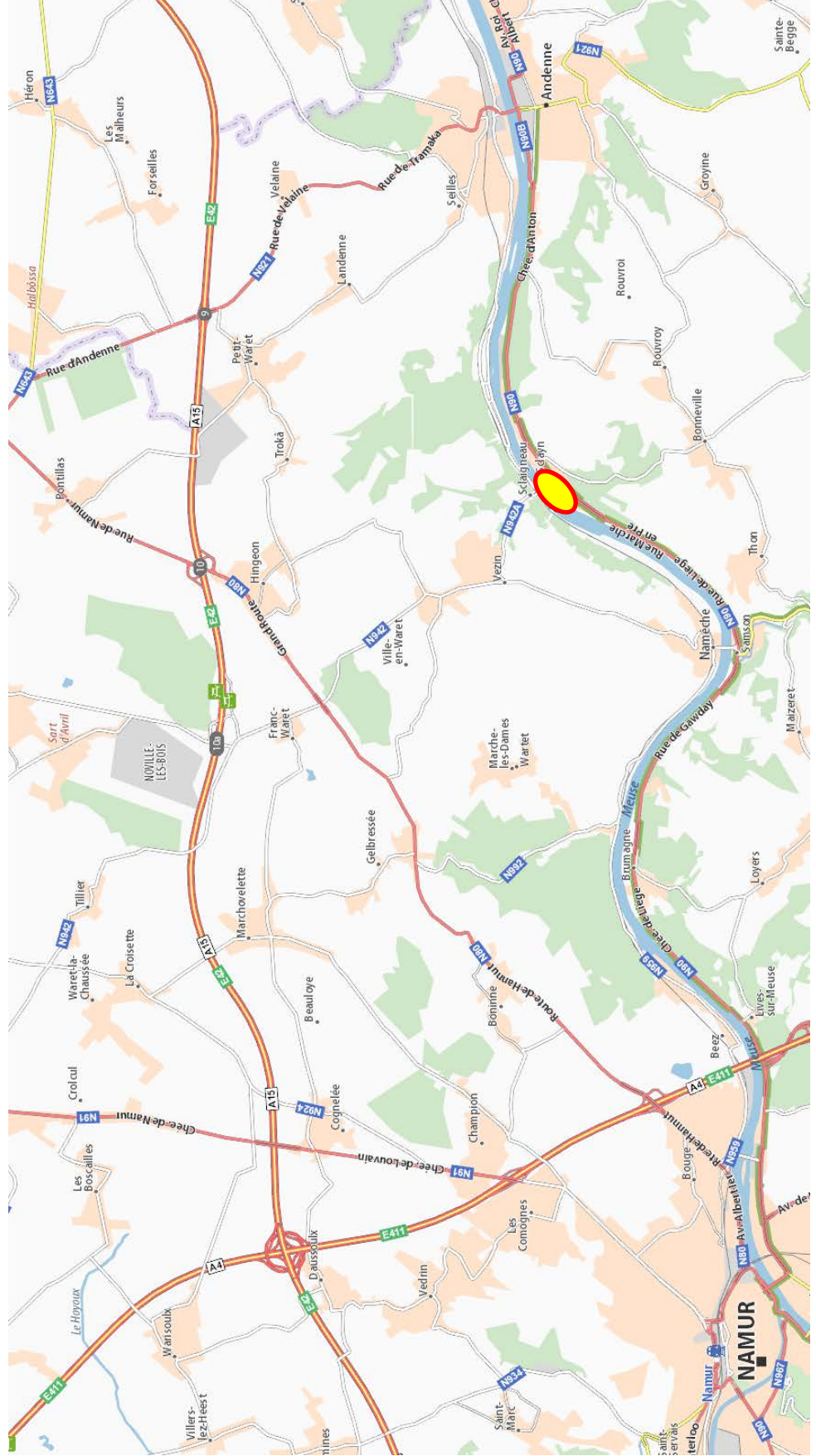
Equipements : quai : 272 m

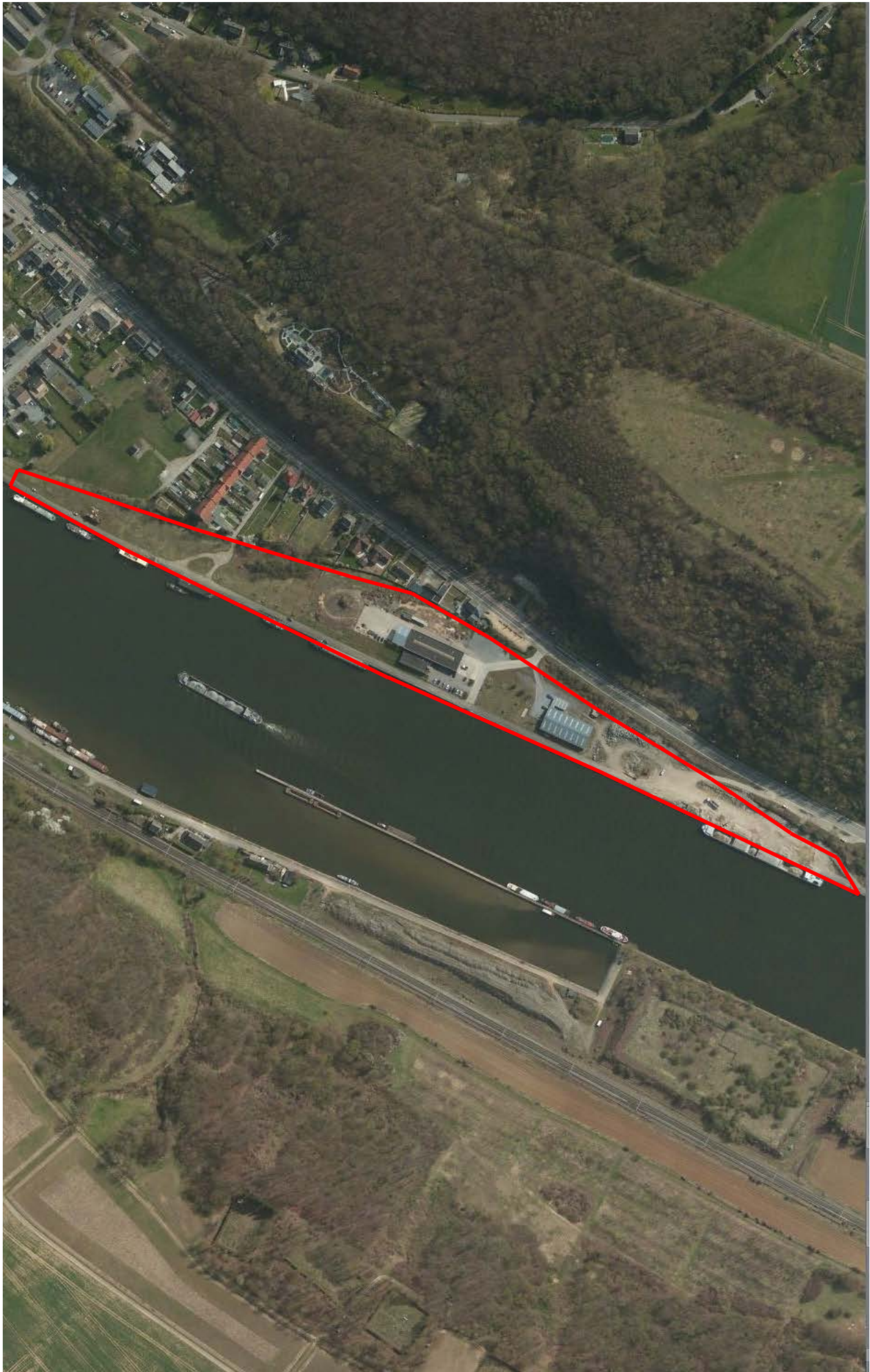




Zone portuaire de Sclayn

- Localisation :** Sclayn - commune d' Andenne - rive droite de Meuse
- Superficie :** 36.329 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** quai : 409 m

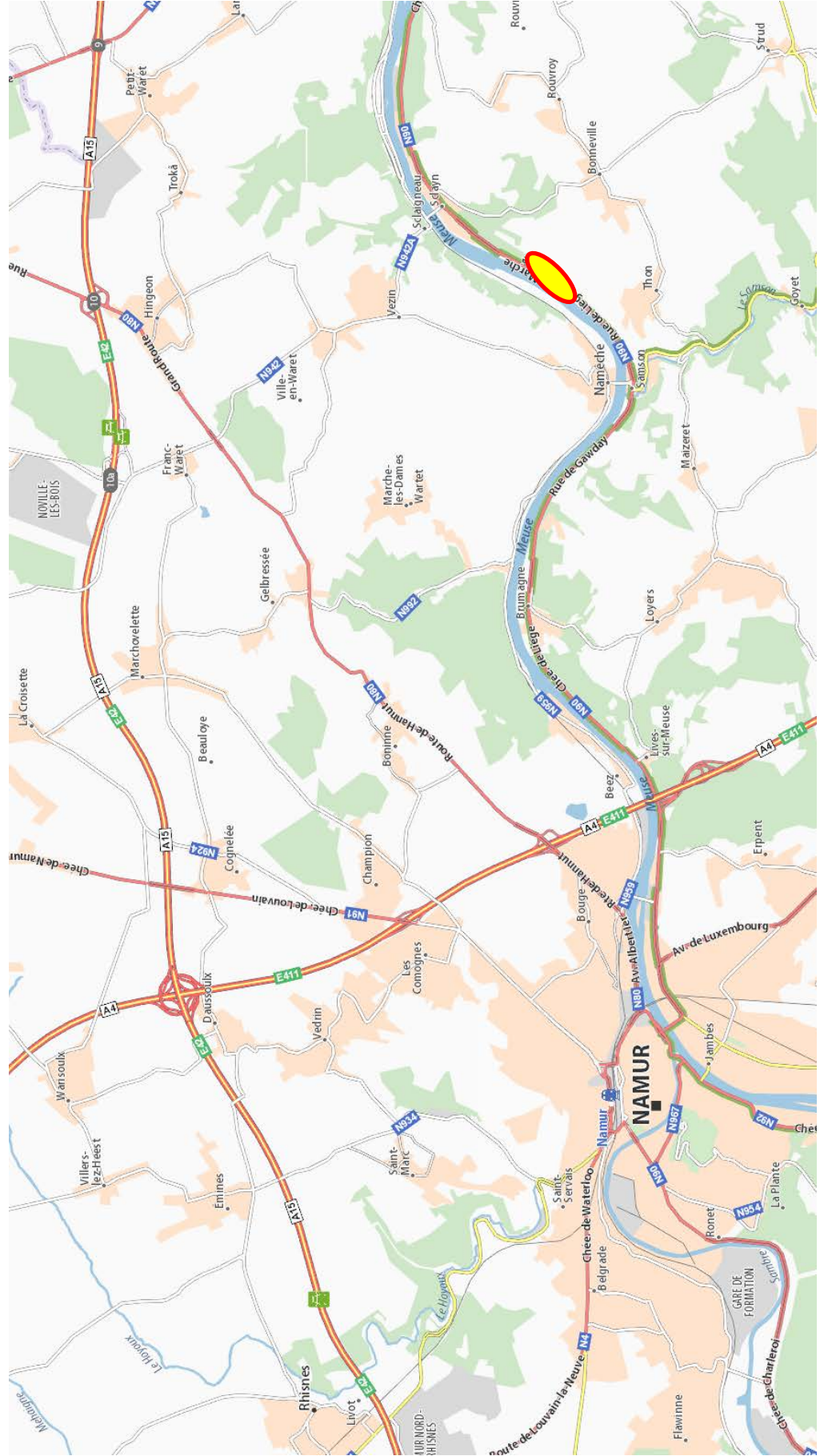






Port de Samson

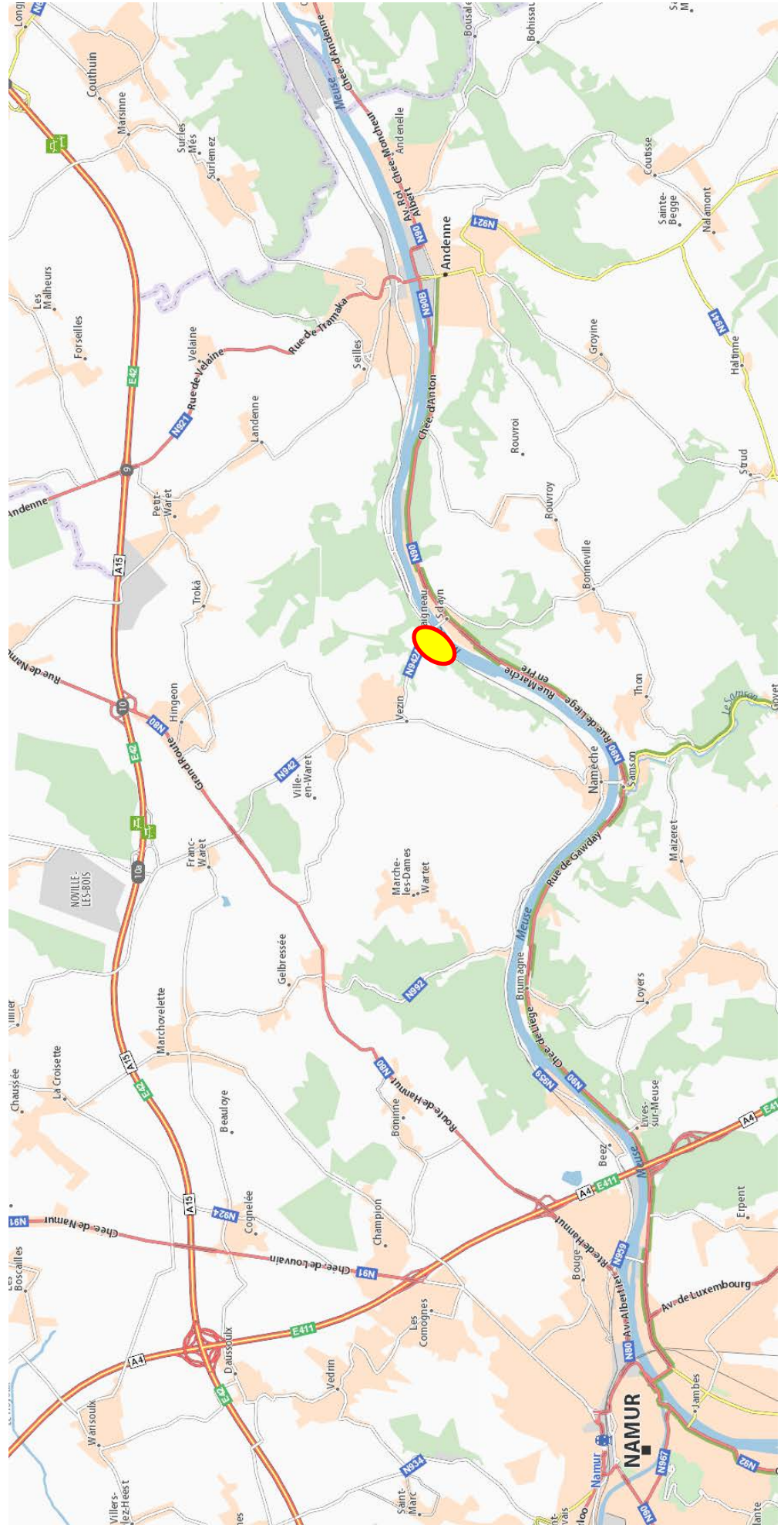
- Localisation :** Samson - commune d' Andenne - rive droite de Meuse
- Superficie :** 10.045 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 249 m





Port de Vezin

- Localisation :** Vezin - commune d'Andenne - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 41.524 m²
- Accès :** Par la N90
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** A accorder prioritairement aux entreprises utilisatrices de la voie d'eau
- Equipements :** Quai : 350 m







Zone portuaire de Sclaigneaux

Localisation : Sclaigneaux - commune d' Andenne - rive gauche de Meuse

Superficie : 71.857 m²

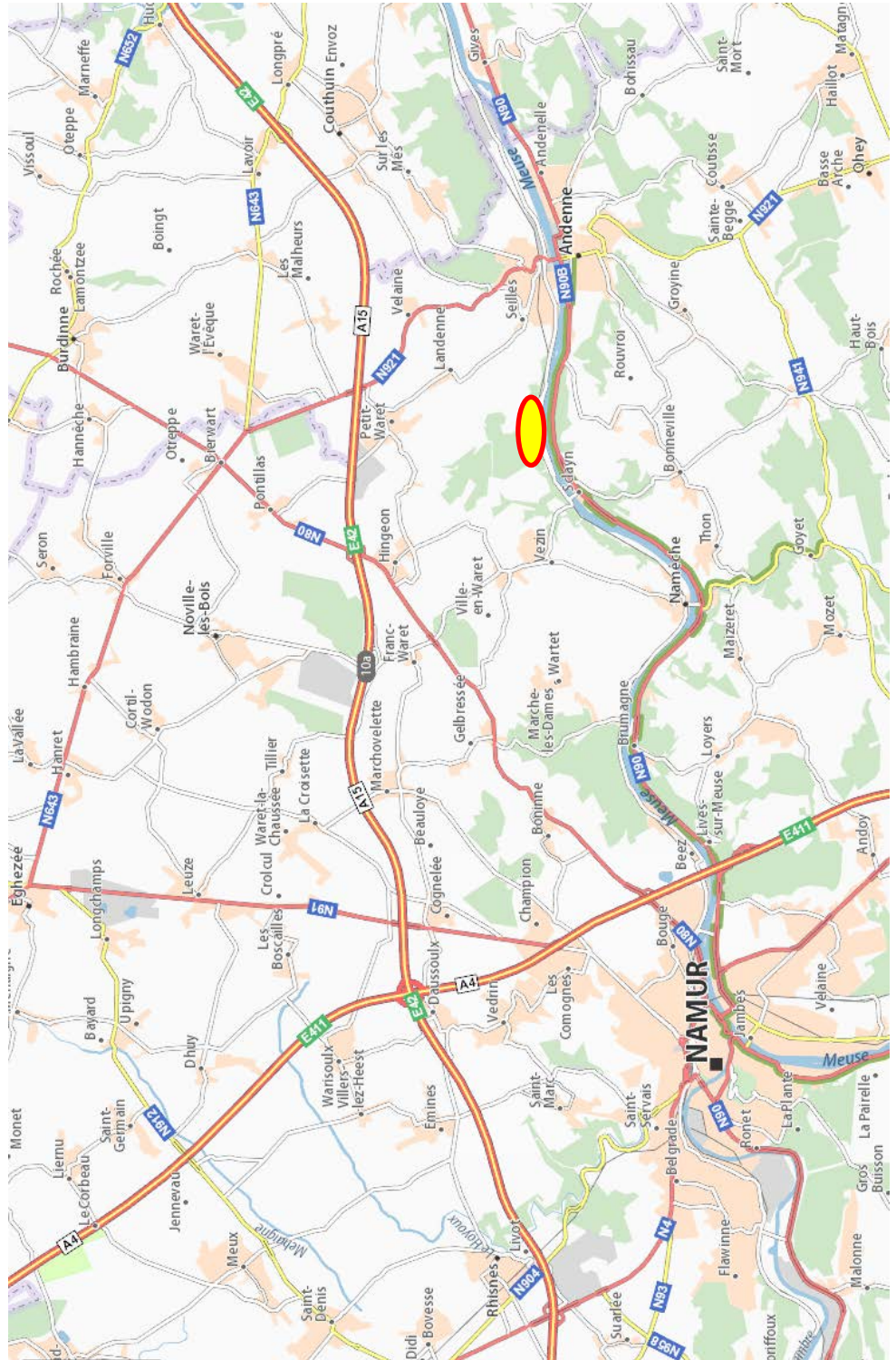
Accès : Par la N90

Plan de secteur : Zone industrielle

Destination des terrains : Site à vocation exclusivement industrielle

Equipements : Priorité accordée aux entreprises liées à la voie d'eau

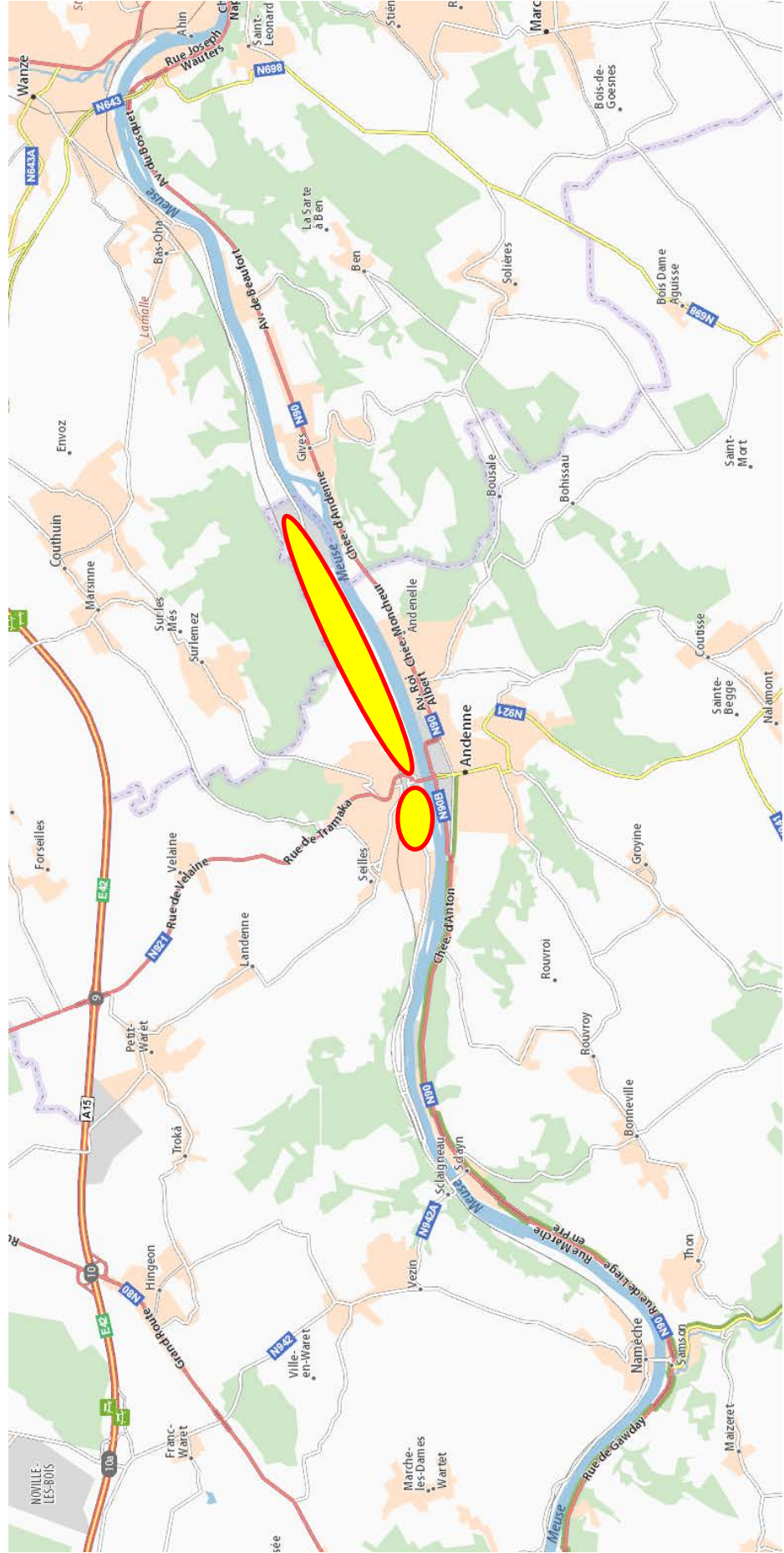
Equipements : Quai : 400 m



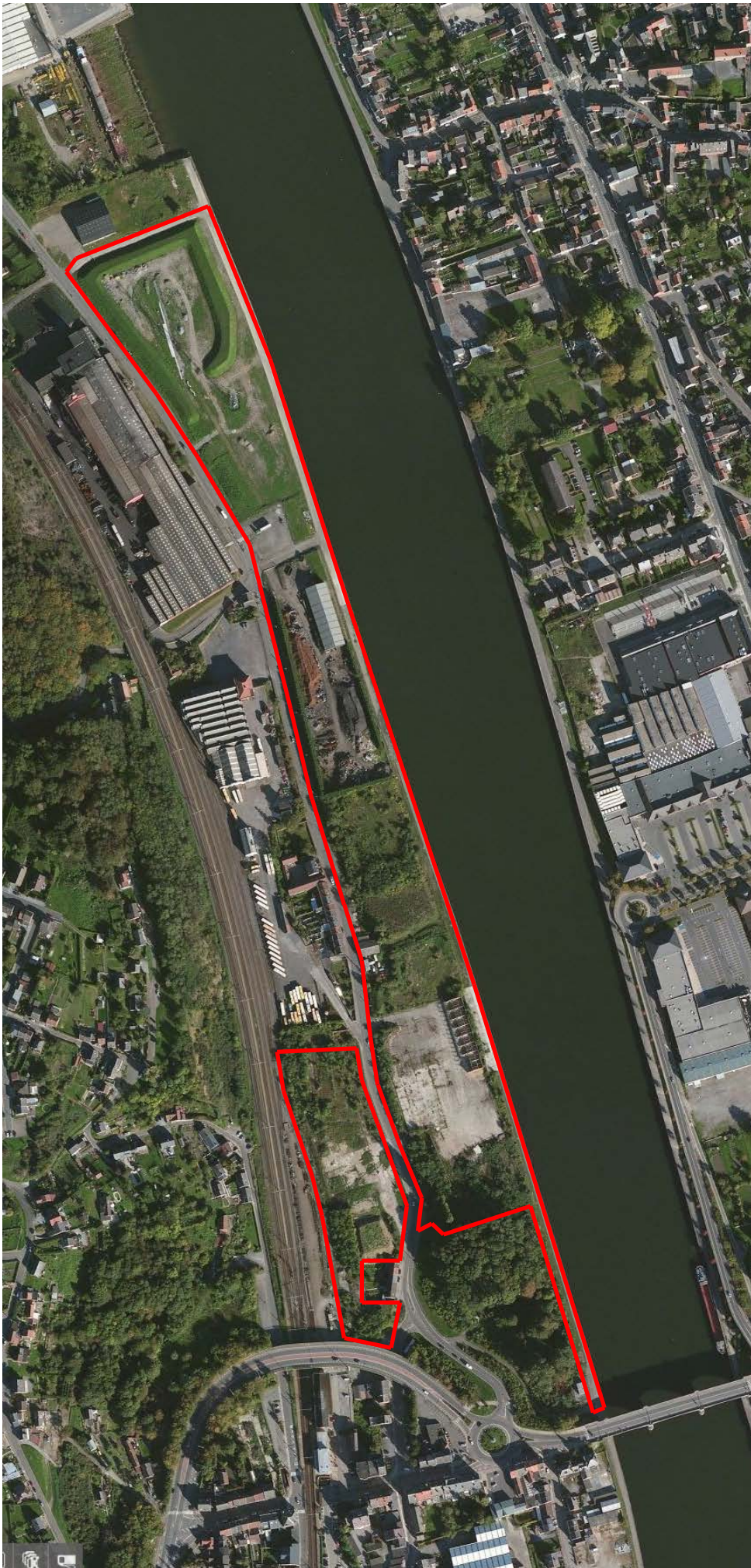


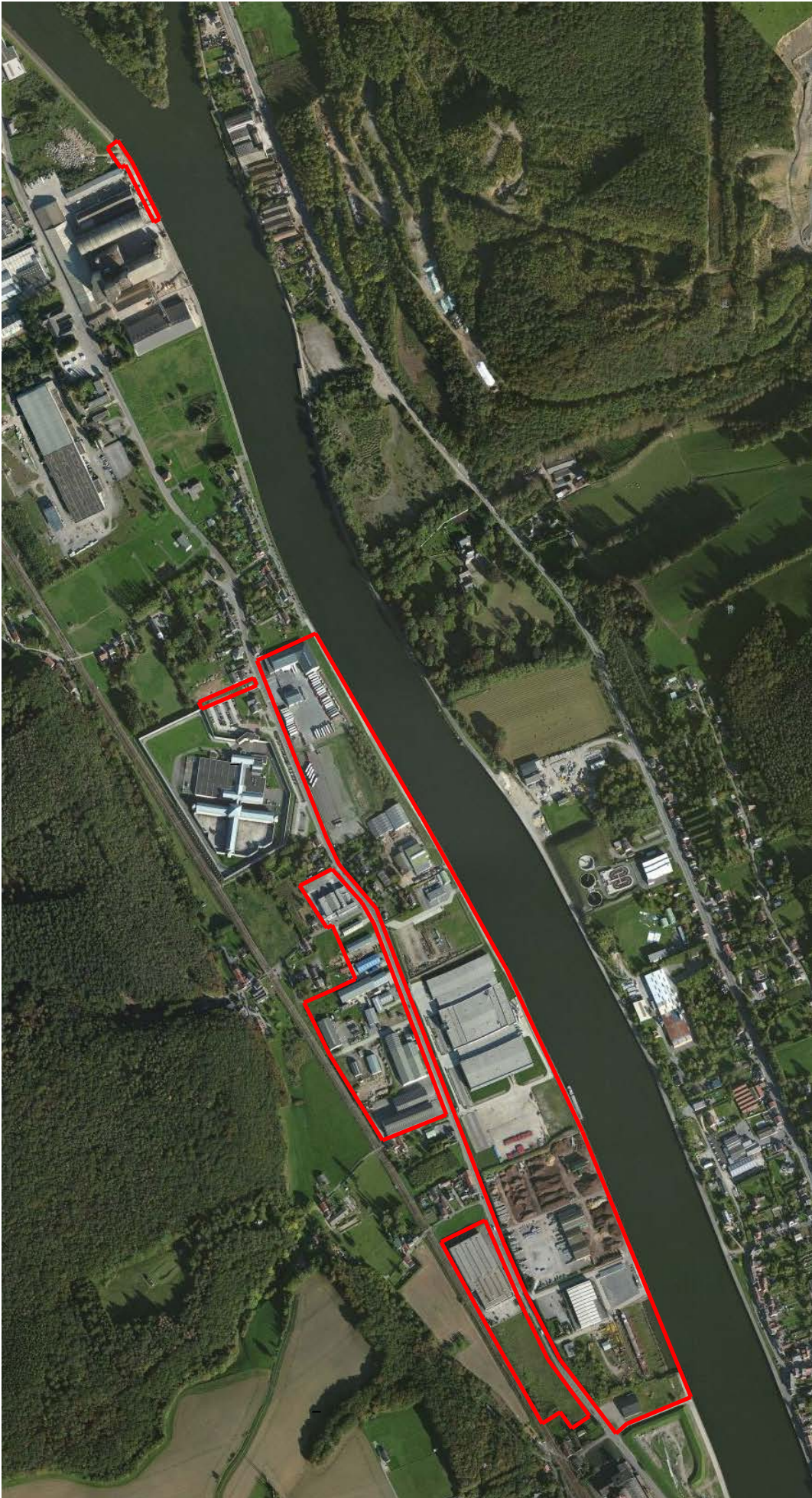
Zone portuaire de Seilles

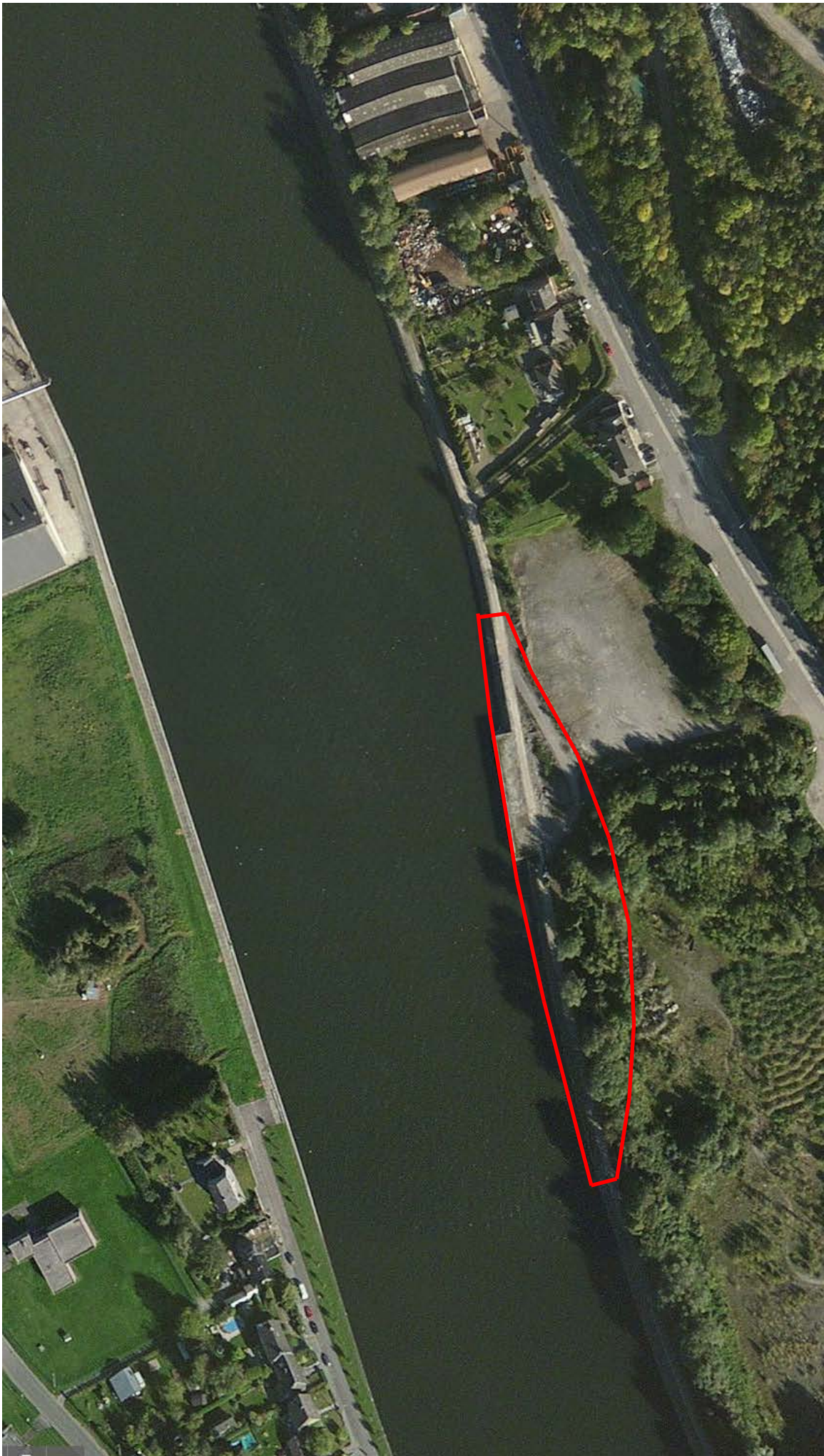
- Localisation :** Seilles - commune d' Andenne - rive gauche de Meuse
- Superficie :** 474.746 m²
- Accès :** Par la N90 et par voirie communale
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Site à vocation exclusivement industrielle
- Equipements :** Priorité accordée aux entreprises liées à la voie d'eau
Quai : 1.217 m





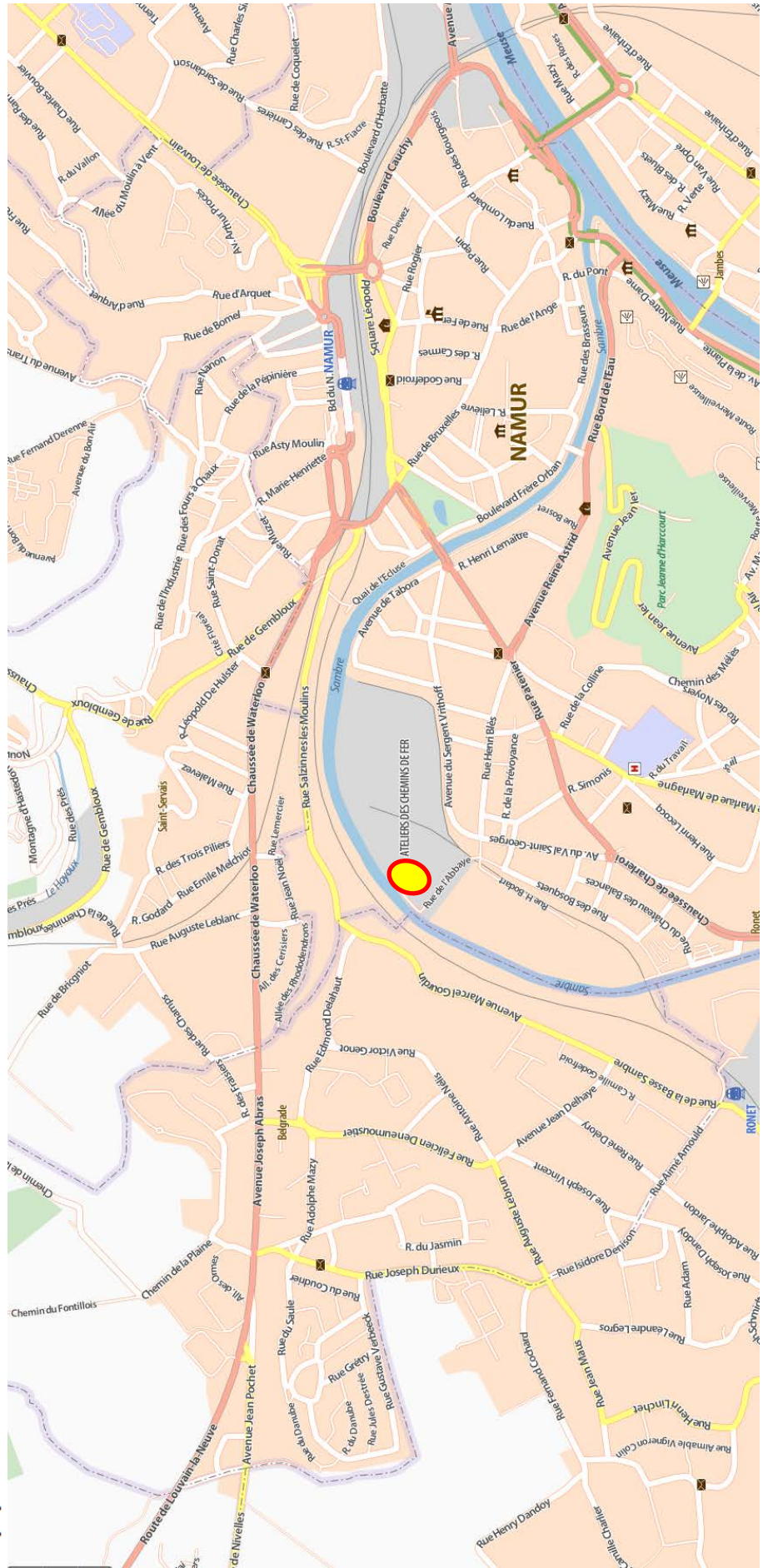






Port public d'Hiver de Namur

- Localisation :** Commune de Namur - rive droite de Sambre
- Superficie :** 1.440 m²
- Accès :** Par la N90 et par voirie communale
- Plan de secteur :** Zone d'habitat
- Destination des terrains :** Ce port public se situe au cœur d'un noyau d'habitat
Il est donc peu propice à la manutention de marchandises
- Equipements :** Quai : 100 m





Port public de Sclaigieux

- Localisation :** Sclaigieux - Commune d'Andenne - rive droite de Sambre
- Accès :** Par voirie communale à partir du pont de Sclayn
- Plan de secteur :** Zone industrielle
- Destination des terrains :** Ce port public vient en appui de la zone portuaire de Sclaigieux

